



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral du développement territorial ARE

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Cercle Indicateurs

Fiches d'indicateurs Cantons

Le *Cercle Indicateurs* est un réseau national destiné à mesurer le développement durable dans les cantons et les villes. Cette activité conjointe de la Confédération (ARE et OFS) et des cantons et des villes participants est placée sous la responsabilité de l'ARE. L'OFS en assure le Secrétariat scientifique.

Neuchâtel, 2021

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)	Téléchargement:	www.statistique.ch
Renseignements:	cercle.indicateurs@bfs.admin.ch , tél. 058 463 62 31	Copyright:	OFS, Neuchâtel 2021
Rédaction:	Anne Boesch et Laure Alizée Tallent, OFS		La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
Contenu:	Anne Boesch et Laure Alizée Tallent, OFS		
Domaine:	21 Développement durable		
Langue du texte original:	Français		
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS		

Remarque préliminaire

Les indicateurs du Cercle Indicateurs sont des instruments de suivi dans le temps (Monitoring) et de comparaison entre cantons ou entre villes (Benchmarking) dans le domaine du développement durable. A ce titre, ils servent d'une part à identifier et à mesurer les progrès effectués par les cantons et les villes sur le chemin du développement durable. D'autre part, ils permettent à ces derniers de se comparer entre eux et de mettre en évidence les domaines ayant un potentiel d'amélioration. À cet égard, les cantons et les villes peuvent profiter des expériences et connaissances des autres participants.

Les indicateurs du Cercle Indicateurs permettent ainsi de créer une vue d'ensemble de la situation en termes de développement durable, d'anticiper les difficultés et de prendre des décisions en se basant sur des faits. Ils constituent à ce titre un outil de pilotage global de la politique de développement durable cantonale ou communale. Ils n'ont toutefois pas été conçus pour servir directement à l'évaluation ou au controlling de programmes politiques spécifiques. Il n'y a, en effet, souvent pas de relation causale directe entre des mesures ou des objectifs politiques fixés à l'échelle cantonale ou communale et l'évolution ou l'état des indicateurs. Des événements externes, non contrôlables, peuvent en outre exercer une influence sur la réalisation des objectifs politiques. Les indicateurs du Cercle Indicateurs offrent par contre un cadre pour réaliser une analyse plus fine de la situation à l'aide de données ou d'informations complémentaires.

Les indicateurs sont rattachés à 35 thématiques qui illustrent les objectifs du développement durable dans les trois dimensions Environnement, Economie et Société. Ils ont été sélectionnés selon un processus participatif impliquant tous les membres de l'Organe responsable du Cercle Indicateurs (cantons, villes et offices fédéraux participants) en fonction de leur capacité à servir de représentant pour une thématique donnée et en tenant compte des critères de qualité de la statistique publique. Toutefois, ce statut de représentant implique que les indicateurs ne portent en règle générale que sur un aspect de la thématique correspondante. Les 35 thématiques retenues ont en outre une portée variable. Certaines sont très générales (p.ex. Env 1 « Biodiversité »), d'autres plus spécifiques (p.ex. Soc 9 « Aide sociale »). Cet état de fait influence le caractère de représentant des indicateurs : plus la thématique est large, plus il sera difficile de la couvrir par un seul indicateur.

Les indicateurs sont, de par leur nature, des instruments de communication. Le choix d'un nombre restreint de thématiques – une dizaine pour chacune des trois dimensions du développement durable – et d'indicateurs – un, exceptionnellement deux par thématique – permet un survol rapide. Cette simplicité ne doit toutefois pas être réalisée au détriment de la transparence quant à la définition des thématiques et au choix des indicateurs. Chaque indicateur est ainsi décrit en détail dans une fiche d'indicateur. Les fiches d'indicateur explicitent le lien entre chaque thématique et le développement durable, et justifient le choix de l'indicateur pour illustrer la thématique. Les éléments à prendre en compte lors de comparaisons transversales (entre cantons ou entre villes), et, dans certains cas, de comparaisons longitudinales (comparaison dans le temps), sont également décrits. Enfin, d'autres méta-information importantes (p.ex. définition de l'indicateur, unité, source des données) y sont documentées.

Chaque fiche comporte en outre une rubrique permettant d'accéder aux clusters de données complémentaires définis pour la thématique et une rubrique menant au(x) lien(s) établi(s) entre la thématique et une ou plusieurs cibles de l'Agenda 2030. De plus amples informations sur ces deux rubriques sont disponibles à la page 68 (clusters de données complémentaires) et à la page 105 (liens avec l'Agenda 2030).

Table des matières

Dimension : Environnement.....	4
Thématique Env 1: Biodiversité.....	5
Thématique Env 2: Nature et paysage.....	8
Thématique Env 3: Qualité de l'énergie	11
Thématique Env 4: Consommation d'énergie	12
Thématique Env 5: Climat	13
Thématique Env 6: Consommation des matériaux	15
Thématique Env 7: Régime des eaux	17
Thématique Env 8: Qualité de l'eau	19
Thématique Env 9: Utilisation du sol	21
Thématique Env 10: Qualité du sol	23
Thématique Env 11: Qualité de l'air	24
Dimension : Economie.....	26
Thématique Écon 1: Revenu.....	27
Thématique Écon 2: Coût de la vie	28
Thématique Écon 3: Marché du travail	30
Thématique Écon 4: Investissements	31
Thématique Écon 5: Principe du pollueur-payeur	32
Thématique Écon 6: Utilisation efficace des ressources	33
Thématique Écon 7: Innovations	34
Thématique Écon 8: Structure économique	36
Thématique Écon 9: Savoir-faire	38
Thématique Écon 10: Finances publiques	39
Thématique Écon 11: Impôts	41
Thématique Écon 12: Production	43
Dimension : Société	44
Thématique Soc 1: Bruit / qualité de l'habitat.....	45
Thématique Soc 2: Mobilité	46
Thématique Soc 3: Santé	47
Thématique Soc 4: Sécurité	48
Thématique Soc 5: Répartition des revenus et de la fortune	50
Thématique Soc 6: Participation	51
Thématique Soc 7: Culture et loisirs	52
Thématique Soc 8: Formation	54
Thématique Soc 9: Aide sociale	56
Thématique Soc 10: Intégration	57
Thématique Soc 11: Égalité des chances	59
Thématique Soc 12: Solidarité interrégionale	60
Annexe 1 : Complément à la fiche de l'indicateur Env 1.....	62
Annexe 2 : Complément à la fiche de l'indicateur Env 7.....	64
Annexe 3 : Complément à la fiche de l'indicateur Econ 7	65
Annexe 4 : Complément à la fiche de l'indicateur Econ 8	66
Annexe 5 : Clusters de données complémentaires	69
Annexe 6 : Liens entre l'Agenda 2030 et le Cercle Indicateurs	107

Dimension : Environnement

Thématique Env 1: Biodiversité

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Le développement durable présuppose la sauvegarde de la diversité des espèces et de l'habitat naturel des animaux et des plantes ainsi que de la diversité génétique. La biodiversité constitue une base importante pour les prestations vitales des écosystèmes telles que l'alimentation, le cycle de l'eau ou la médecine. Elle représente donc une ressource fondamentale et un patrimoine naturel qu'il s'agit de préserver pour les générations à venir. La présence d'espèces différentes préserve l'équilibre des écosystèmes et permet à long terme l'adaptation aux changements climatiques. La qualité et la mise en réseau des habitats doivent être prises en compte car elles sont cruciales pour la biodiversité. Cela vaut notamment pour les espaces urbains, qui présentent une grande diversité d'habitats et peuvent héberger un nombre important d'espèces différentes.

Indicateur central

Diversité des espèces végétales

Définition

L'indicateur est défini comme le nombre d'espèces de plantes vasculaires moyen par kilomètre carré, standardisé à 500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les données utilisées pour le calcul de l'indicateur proviennent des relevés de plantes vasculaires réalisés sur l'ensemble du territoire suisse pour l'indicateur «Diversité des espèces dans les paysages» (Z7) du Monitoring de la Biodiversité (MBD). Les espèces de plantes vasculaires sont inventoriées sur des surfaces d'échantillonnage d'un kilomètre carré selon des méthodes standardisées. Le réseau d'échantillonnage forme une grille régulière couvrant toute la Suisse à partir d'un point choisi de manière aléatoire.

Le nombre de surfaces d'échantillonnage varie selon la taille des cantons. Pour les petits cantons avec un petit nombre de surfaces MBD, l'indicateur est fortement dépendant de l'emplacement des surfaces d'échantillonnage et la valeur de l'indicateur est en conséquence imprécise et aléatoire. Pour cette raison, aucune valeur n'est publiée pour les cantons avec moins de cinq surfaces d'échantillonnage. Le nombre de surfaces d'échantillonnage par canton est spécifié à l'[annexe 1](#).

La méthodologie est décrite en détail dans le rapport « Indicateur Env1-Biodiversité pour le Cercle Indicateurs – Mise en place des méthodes ». De plus amples informations concernant l'indicateur « Diversité des espèces dans les paysages » (Z7) du MBD sont disponibles sous www.biodiversitymonitoring.ch/fr/home.html.

Unité : espèces de plantes vasculaires/km²

Justification du choix de l'indicateur

En tant que productrices primaires, les plantes se trouvent à la base des chaînes alimentaires et sont cruciales pour de nombreux services écosystémiques. Si la diversité des plantes vasculaires est élevée, le nombre de consommateurs potentiels est également élevé. Une grande diversité d'espèces de plantes vasculaires peut par conséquent être considérée comme représentative d'une biodiversité générale élevée.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons intercantonautes.

Les intervalles de confiance sont disponibles sur www.cercleindicateurs.bfs.admin.ch.

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Indications contextuelles

Outre l'influence de l'homme, la répartition biogéographique ainsi que certains facteurs physiques, comme le relief, la géologie et le climat, déterminent le potentiel naturel de la diversité des espèces dans les paysages. Pour le calcul de l'indicateur, les différences de profil d'altitude entre cantons, qui représentent une grande partie du potentiel naturel de la biodiversité dans un canton, ont déjà été prises en compte. D'autres différences naturelles entre cantons, par exemple des différences dans les conditions géologiques ou dans la proportion de forêts, doivent également être considérées dans l'interprétation de l'indicateur.

La diversité des espèces de plantes dans les paysages dépend de la diversité et de la qualité des habitats: plus les habitats d'un paysage sont diversifiés (p. ex. prairies, forêts ou champs), plus le nombre d'espèces pouvant se trouver dans ce paysage est élevé

La qualité des habitats joue également un rôle essentiel. Le fait qu'une surface étudiée abrite seulement des prairies riches, ou aussi des prairies maigres, a ainsi son importance. Dans les régions densément peuplées comme la Suisse, la diversité des espèces de plantes vasculaires est principalement déterminée par le type et l'intensité de l'utilisation des terres.

Les surfaces à faible biodiversité se distinguent principalement des surfaces à forte biodiversité par l'absence d'habitats moyennement fréquents, comme les prairies maigres. Lorsque ces types de milieux font défaut, les espèces qui y vivent ne trouvent plus d'habitats. Les espèces les plus courantes et les plus répandues sont présentes dans presque toutes les surfaces et ne sont donc pas sensibles à des changements de conditions. Les espèces très rares n'ont pas une grande influence sur la valeur de l'indicateur, car elles ne vivent que rarement et occasionnellement sur les surfaces étudiées par le MBD. La valeur de l'indicateur est donc affectée principalement par les espèces, respectivement les habitats, à fréquence moyenne.

Indications pour l'interprétation des séries temporelles

La valeur de l'indicateur ne dit rien sur les espèces de plantes vasculaires qui ont été observées. Ainsi, par exemple, les plantes exotiques (les néophytes) sont prises en compte. Depuis le début des années 2000, beaucoup de néophytes ont fortement progressé. Toutefois, les néophytes ne représentent qu'environ trois pour cent de toutes les observations d'espèces de plantes vasculaires de l'indicateur. La part des néophytes envahissantes par rapport au nombre total d'espèces est plus bas et s'élève à environ 0.7% (cf. [annexe 1](#)) et n'affectent donc guère la valeur de l'indicateur. Parmi les néophytes, depuis 2001, ce sont les espèces thermophiles qui ont le plus progressées, notamment la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus* s.l.) et le Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*).

Outre les néophytes, des espèces indigènes de différents groupes écologiques ont également progressé. Le groupe des plantes rudérales de moyenne et basse altitude est celui qui compte le plus d'espèces ayant tendance à se propager (les plantes rudérales sont les plantes qui occupent spontanément les terrains laissés ouverts mais non cultivés, p.ex. friches, entrepôts, voies de chemin de fer ou bords de chemins). Il s'agit surtout d'espèces de plantes à cycle de vie court qui germent, fleurissent, répandent de nombreuses semences et meurent en une à deux années. Comme exemple de ces espèces, on peut citer la Setaria pumila (*Setaria pumila*) ou le Pourpier (*Portulaca oleracea*). Les plantes vasculaires thermophiles et résistantes à la sécheresse se sont également répandues plus fortement que la moyenne. Ces changements dans la composition des espèces doivent être prises en compte lors de l'interprétation des résultats.

Source des données

OFEV – Monitoring de la biodiversité (MBD) et Monitoring de la biodiversité Thurgovie (« BDM TG »)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs
2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 200 espèces de plantes vasculaires/km²

Limite supérieure : 300 espèces de plantes vasculaires/km²

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Thématique Env 2: Nature et paysage

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La sauvegarde, qualitative et quantitative, de la nature et des paysages de valeur est importante pour le bien-être des générations d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit de préserver et valoriser les habitats et espaces proches de l'état naturel ainsi que d'assurer une gestion et un entretien appropriés des paysages cultivés. La protection de la nature et du paysage représente un défi important, en Suisse et dans le monde entier, la pression ne cessant de s'accroître avec l'extension des surfaces urbanisées, l'expansion des réseaux de transport, la production d'énergie et les autres formes d'utilisation de l'espace. Ces développements entravent la capacité de régénération des ressources naturelles et pèsent sur la biodiversité ainsi que sur les habitats naturels et les paysage cultivés, dont certains ont pris forme sur une très longue période et ne peuvent être renouvelés à court terme.

Indicateur central

Superficie des espaces naturels de valeur

Définition

Somme des surfaces protégées en pourcentage de la superficie du canton :

A) Réserves naturelles d'importance nationale, cantonale et communale bénéficiant d'une protection effective des surfaces (protection contraignante pour les propriétaires fonciers ou protection par contrat avec le propriétaire ou l'exploitant).

Les surfaces suivantes entrent en ligne de compte :

1) Biotopes d'importance cantonale (= régionale) / communale (= locale).

2) Biotopes d'importance nationale :

- bas-marais
- hauts-marais
- sites marécageux
- zones alluviales
- sites de reproduction de batraciens
- prairies et pâturages secs (PPS).

Les sites Emeraude et les réserves d'oiseaux d'eau et de migrants sont en règle générale des surfaces déjà répertoriées dans un inventaire national ou cantonal, ils ne doivent par conséquent pas être mentionnés à part.

3) Zones centrales des parcs nationaux

Les surfaces suivantes ne sont pas prises en compte :

- zones de protection du paysage
- parcs naturels régionaux
- parcs naturels périurbains
- zones périphériques des parcs nationaux
- tronçons de cours d'eau d'importance nationale
- districts francs fédéraux.

B) Relevés 2005 à 2015 : surfaces agricoles contractuelles qui remplissent les critères de qualité au sens de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).

Dès le relevé 2017 : sont incluses les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) donnant droit à des contributions pour la qualité, qui répondent aux critères de qualité II et qui étaient déjà existantes dans l'OQE. Il s'agit de:

- Prairies extensives
- Prairies peu intensives
- Pâturages extensifs
- Pâturages boisés
- Surfaces à litière
- Haies, bosquets champêtres et berges boisées
- Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle
- Arbres fruitiers haute-tige

Les «surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage», qui répondent également aux critères de qualité II selon l'OPD, ne sont pas prises en compte.

Les surfaces bénéficiant d'une contribution pour la mise en réseau ne sont pas retenues en raison de l'hétérogénéité de leur qualité.

C) Réserves forestières (réserves forestières naturelles et réserves forestières particulières).

L'indicateur additionne différentes catégories de surfaces. Il compte donc plusieurs fois les surfaces recensées sous plusieurs catégories. Il s'agit d'éliminer les doublons éventuels, par quantification ou estimation.

Au dénominateur, la surface cantonale est relevée avec la surface lacustre.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Les espaces naturels de valeur et les surfaces proches de l'état naturel sont autant d'habitats pour les animaux et les plantes. Tout en offrant des espaces de détente aux êtres humains, ils contribuent au maintien de la diversité des espèces, à la préservation des paysages ainsi qu'à l'interconnexion des habitats. Ces différentes fonctions peuvent se combiner, mais aussi se concurrencer mutuellement. L'indicateur mesure la proportion de surfaces protégées et reflète ainsi l'importance que le monde politique et la société civile accordent aux espaces naturels.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La comparabilité des résultats dépend de la qualité des données fournies par les cantons. Elle dépend, notamment, de la capacité des cantons à déduire les doubles comptages, c'est-à-dire les surfaces figurant dans plusieurs catégories. Il faut également noter que les définitions des espaces à relever ne sont pas nécessairement interprétées de façon absolument univoque par les cantons participants. Un autre élément pouvant affecter les comparaisons transversales est l'absence, dans certains cantons, de données sur les réserves naturelles communales, alors que celles-ci devraient normalement être intégrées aux surfaces recensées.

Indications contextuelles

Les surfaces improductives étant peu susceptibles d'être protégées, les cantons comportant beaucoup de ces surfaces présenteront inévitablement des taux de surfaces protégées moins élevés que les autres cantons.

Les cantons fortement urbanisés disposent quant à eux d'une part restreinte de surfaces pouvant être

protégées et présentent également des taux de surfaces protégées comparativement faibles. Lors de l'interprétation des résultats, il faut garder en tête que l'indicateur ne recense que les espaces naturels protégés. Certaines surfaces présentant une valeur écologique élevée mais ne faisant pas l'objet d'une protection échappent à l'indicateur. A l'inverse, il se peut que certains espaces soient protégés dans le but d'améliorer leur valeur écologique – et donc comptabilisés dans l'indicateur – quand bien même ils ne présenteraient pas une valeur écologique particulièrement élevée au moment du relevé.

Source des données

OFS – Statistique suisse de la superficie (AREA); Données des cantons

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 20 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Env 3: Qualité de l'énergie

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Améliorer la qualité de l'énergie, en utilisant de manière accrue plusieurs types d'énergies renouvelables au lieu d'énergies fossile ou atomique, non renouvelables et disponibles en quantité limitée, est un impératif du développement durable. Les énergies hydraulique, solaire et éolienne ainsi que celles issues de la biomasse, de la géothermie et de la chaleur ambiante sont autant de sources également disponibles en Suisse et qui peuvent jouer un rôle important dans la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Une part plus élevée d'énergies renouvelables dans le mix énergétique contribue par ailleurs à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre. Tout comme la production d'énergie non renouvelable, la production d'énergie renouvelable peut avoir des effets secondaires indésirables, comme les risques induits par l'utilisation du sous-sol ou l'atteinte portée au paysage et aux milieux naturels. Outre l'augmentation de la part des énergies renouvelables, la consommation totale d'énergie et l'efficacité énergétique (thématique « Consommation d'énergie ») jouent à cet égard un rôle considérable.

Lacune

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Env 4: Consommation d'énergie

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La consommation d'énergie et les besoins globaux en énergie font partie, dans le monde entier, des principaux problèmes de durabilité, en raison de la consommation des ressources naturelles, des atteintes à l'environnement et des conflits politiques potentiels qui y sont liés. Un approvisionnement suffisant en énergie est toutefois indispensable à la prospérité et au maintien d'une économie efficace. La consommation d'énergies non renouvelables, disponibles en quantités limitées, risque de mettre à mal la capacité des générations futures à couvrir leurs besoins en énergie. La consommation d'énergie est étroitement liée à la thématique « Climat » du fait des émissions de CO₂ provenant des énergies fossiles.

Indicateur central

Consommation totale d'énergie

Définition

Consommation totale d'énergie par habitant/e (population résidante permanente au 31 décembre) et par an, estimée au moyen du calculateur EcoRegion de l'entreprise Ecospeed.

Unité : kWh / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

L'indicateur montre la consommation d'énergie par habitant et habitante. En l'absence de statistiques sur l'énergie dans tous les cantons, la consommation totale d'énergie est estimée au moyen d'un logiciel de comptabilité énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. La comparabilité des résultats entre les cantons n'est que partiellement garantie, car il n'existe pas de directives nationales régissant l'utilisation de ce logiciel.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Cet indicateur est destiné au monitoring uniquement. Des comparaisons entre villes ne sont pas possibles.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP); Données des cantons

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 20'000 kWh / habitant/e

Limite supérieure : 50'000 kWh / habitant/e

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Env 5: Climat

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Les changements climatiques provoqués par les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine font partie des principaux défis du développement durable. Leurs conséquences sont différentes d'une région du globe à l'autre. Ils peuvent par exemple se traduire par des sécheresses particulièrement longues, des événements météorologiques extrêmes, des modifications des paysages et des écosystèmes ou la hausse du niveau des mers. En Suisse, les régions alpines sont particulièrement exposées aux conséquences des changements climatiques. Par leur consommation, les pays industrialisés émettent directement et indirectement (importations) des quantités de gaz à effet de serre particulièrement importantes. De ce fait, ils sont les premiers à devoir prendre des mesures visant à freiner le réchauffement climatique et permettant l'adaptation à ces changements dans les pays concernés. Les émissions de gaz à effet de serre découlant en grande partie de la consommation d'énergie fossile, cette thématique est étroitement liée aux thématiques « Consommation d'énergie » et « Qualité de l'énergie ».

Indicateur central

Emissions de CO₂

Définition

Emissions de CO₂ dues à la consommation d'énergie par les installations fixes et les véhicules, par habitant/e (population résidante permanente au 31 décembre) et par an. Les émissions de CO₂ sont estimées au moyen du calculateur EcoRegion de l'entreprise Ecospeed.

Unité : Tonnes de CO₂ / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

En Suisse, les émissions de CO₂ représentent une grande partie des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ proviennent principalement de l'utilisation de combustibles et de carburants fossiles. Les émissions de gaz à effet de serre font l'objet de négociations et d'accords internationaux (Protocole de Kyoto). La loi sur le CO₂ dispose qu'en 2020 ces émissions (mesurées en équivalents CO₂) devront avoir diminué d'au moins 20 % par rapport aux valeurs de 1990. Le calcul des émissions de gaz à effet de serre se base principalement sur la statistique de l'énergie. En l'absence de statistiques sur l'énergie dans tous les cantons, les émissions de CO₂ sont estimées au moyen d'un logiciel de comptabilité énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. La comparabilité des résultats entre les cantons n'est que partiellement garantie, car il n'existe pas de directives nationales régissant l'utilisation de ce logiciel.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Cet indicateur est destiné au monitoring uniquement. Des comparaisons entre villes ne sont pas possibles.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP); Données des cantons

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs
2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 3 Tonnes de CO₂ / habitant/e

Limite supérieure : 8 Tonnes de CO₂ / habitant/e

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Thématique Env 6: Consommation des matériaux

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Le développement durable exige une consommation modérée de matières premières. Une utilisation mesurée des matériaux et des matières premières renouvelables et non renouvelables est indispensable si l'on veut éviter aux générations d'aujourd'hui et de demain des problèmes d'approvisionnement et d'élimination des déchets. Dans ce sens, il s'agit de veiller à ce que les cycles de matériaux soient clos, à réduire la production de déchets et à valoriser ces derniers. On évitera également les atteintes à l'environnement causées par les déchets. L'idée est de viser la qualité de vie et l'efficacité économique tout en utilisant les ressources avec parcimonie et de manière efficace.

Indicateur central 1

Déchets urbains

Définition

Déchets urbains incinérés, plus les matières usagées récoltées séparément, par habitant/e (population résidante permanente au 31 décembre) et par année.

Seules les catégories suivantes de matières usagées récoltées séparément sont considérées :

- i) vieux papier + carton (ensemble)
- ii) verre
- iii) aluminium + tôle + autres métaux (ensemble).

Les déchets urbains comprennent les déchets produits par les ménages et ceux de composition analogue. Les catégories de matières usagées récoltées séparément retenues dans la présente définition sont celles qui sont le plus susceptibles d'être recensées uniformément aux échelles communale et cantonale.

Unité : Kg / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

Une forte production de déchets implique une forte consommation de matières ; en outre, l'élimination de ces déchets émet des polluants. La quantité de déchets urbains par habitant et habitante reflète la consommation de matières des ménages et des entreprises. L'indicateur de la quantité totale de déchets urbains prend en compte aussi bien les déchets incinérés que les matières recyclables collectées séparément.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

La gestion des déchets urbains est principalement du ressort des cantons et des communes. Il n'existe en outre pas de recommandation fédérale sur la manière de comptabiliser les déchets. Par conséquent, la comparabilité des données est limitée.

Indications contextuelles

Lors de comparaisons transversales, il faut garder à l'esprit que les cantons touristiques, ainsi que ceux dont le solde pendulaire est positif, obtiendront des valeurs plus élevées pour l'indicateur.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP); Données des cantons

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 250 Kg / habitant/e

Limite supérieure : 600 Kg / habitant/e

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Indicateur central 2

Taux de collecte séparée

Définition

Taux de collecte séparée = [Matières usagées récoltées séparément] / ([Déchets urbains incinérés] + [Matières usagées récoltées séparément]).

Seules les catégories suivantes de matières usagées récoltées séparément sont considérées :

i) vieux papier + carton (ensemble)

ii) verre

iii) aluminium + tôle + autres métaux (ensemble).

Les déchets urbains comprennent les déchets produits par les ménages et ceux de composition analogue.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Le taux de collecte séparée met en évidence la proportion de déchets urbains collectés séparément en vue de leur recyclage. Ce dernier contribue à réduire la consommation de matières et d'énergie et à boucler les cycles de matières.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

L'absence d'uniformité dans la manière de collecter et de comptabiliser les déchets n'est certainement pas sans influence sur les valeurs de l'indicateur.

Indications contextuelles

Lors de l'interprétation des résultats, il faut garder à l'esprit que les modalités de collecte des déchets varient considérablement d'une commune à l'autre.

L'indicateur ne tient pas compte de toutes les matières récoltées séparément (par ex. le PET ou les déchets verts). Les catégories de déchets sur lesquelles se concentre l'indicateur sont celles qui sont le plus susceptibles d'être collectées de façon uniforme sur l'ensemble du territoire suisse.

Source des données

Données des cantons

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 20 %

Limite supérieure : 50 %

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Env 7: Régime des eaux

Description de la thématique et lien avec le développement durable

L'eau est une ressource vitale pour les êtres humains, les animaux et les plantes. Le manque d'eau est un problème de première priorité dans bon nombre de pays. En Suisse, c'est la préservation du régime naturel des eaux qui importe davantage. Des quantités d'eau considérables sont soustraites au cycle naturel de l'eau par la consommation d'eau, par l'imperméabilisation du sol et par la production d'énergie. Le traitement de l'eau potable et des eaux usées demandent en outre beaucoup d'énergie et de dépenses sur les plans technique et financier.

Indicateur central

Écoulement des eaux via les STEP

Définition

Moyenne mobile sur trois ans du volume d'arrivée des eaux aux STEP par habitant/e raccordé/e et par année.

La valeur de l'indicateur enregistre l'afflux avant la phase de traitement mécanique et tient donc compte des eaux usées rejetées après le bassin de décantation primaire (entre les phases de traitement mécanique et biologique). Les déversements d'eaux mixtes avant la STEP ne sont pas inclus.

Les STEP industrielles ne sont pas prises en compte.

L'indicateur vise à mesurer la quantité d'eau soustraite au cycle naturel de l'eau. Le tableau de [l'annexe 2](#) indique dans quelle mesure les principales causes de soustraction de l'eau à son cycle naturel sont prises en compte dans la valeur de l'indicateur.

Unité : m³ / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

La consommation d'eau potable et d'eau pour l'industrie ainsi que l'imperméabilisation des surfaces soustraient d'importantes quantités d'eau au cycle naturel de l'eau. Une grande partie de ces eaux passe par les stations d'épuration des eaux (STEP). La quantité d'eau traitée par les STEP témoigne ainsi des comportements vis-à-vis de l'eau comme ressource naturelle. Le calcul de l'indicateur se base sur le volume d'eau à l'entrée des STEP, dont une partie est constituée par les eaux pluviales drainées par les égouts. De ce fait, l'indicateur est aussi influencé par les conditions atmosphériques.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

La comparabilité des résultats dépend de la qualité des données fournies par les cantons.

Certaines données sont disponibles dans un canton, mais ne le sont pas dans d'autres : par exemple, certains cantons disposent de données sur le nombre d'habitants et d'habitantes raccordés aux STEP, alors que d'autres sont contraints d'utiliser la population résidante permanente.

Indications contextuelles

Plusieurs éléments sont à prendre en compte lors de comparaisons transversales.

- L'activité d'une STEP ne s'arrête pas toujours aux frontières cantonales. Dans ces cas, les valeurs pour la STEP se réfèrent, en général, aux différentes communes – y compris extra-cantonales – dont la STEP épure les eaux.
- Les STEP industrielles ne sont pas prises en compte par l'indicateur bien que certaines d'entre elles traitent les eaux usées de certains ménages. Cette information n'est donc pas reflétée par l'indicateur.

- Dans certains cas, le réseau des eaux usées est séparé de celui des eaux de pluie (réseau séparatif). Lorsque ce n'est pas le cas (réseau unitaire), c'est-à-dire lorsque les eaux de pluie et les eaux usées sont toutes deux acheminées vers la STEP, le niveau et l'intensité des précipitations peuvent considérablement influer sur la valeur de l'indicateur.
- L'indicateur ne tient pas compte des déversements d'eaux non traitées ou mixtes dans le milieu naturel lorsque les canalisations ou la STEP sont saturées (en cas de pluies très abondantes notamment). Une STEP sous-dimensionnée par rapport au volume d'eau qu'elle doit traiter pourrait obtenir une bonne valeur pour l'indicateur alors qu'elle rejette, en réalité, des eaux non traitées dans le milieu naturel. Estimer ce que représentent ces volumes d'eaux faciliterait l'interprétation de l'indicateur. Toutefois, ces données ne sont pas disponibles pour toutes les STEP.
- Des problèmes se posent également en cas d'infiltration d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement. Une eau parasite est une eau qui transite dans un réseau d'assainissement non conçu pour la recevoir (par exemple, lorsque de l'eau provenant des nappes phréatiques s'infiltra dans les réseaux – unitaires ou séparatifs – en raison du manque d'étanchéité de ceux-ci). Le volume de ces eaux peut également influer sur les valeurs de l'indicateur.
- Enfin, il faut tenir compte du fait que l'indicateur ne saurait parfaitement rendre compte de l'ensemble du phénomène de soustraction des eaux à leur cycle naturel. Les volumes d'eau qu'utilisent les centrales nucléaires, les centrales hydrauliques et – en partie – l'industrie ne sont pas reflétés dans les données de l'indicateur puisque ces eaux ne sont pas traitées par les STEP communales. Il en va de même pour l'eau utilisée lors d'arrosages (jardins ou surfaces agricoles).

Source des données

Données des cantons

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 100 m³ / habitant/e

Limite supérieure : 400 m³ / habitant/e

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Thématique Env 8: Qualité de l'eau

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Le bien-être des générations d'aujourd'hui et de demain passe par une eau de bonne qualité. A l'échelle mondiale, la pollution des eaux représente toujours un problème grave. En Suisse, grâce aux stations d'épuration et aux réglementations dans le domaine de l'agriculture, la protection des eaux est relativement avancée. Certains polluants, comme les nitrates, posent toutefois problème, de même que les micropolluants, qui ne sont pas éliminés par les stations d'épuration. Le traitement des eaux usées demande en outre beaucoup d'énergie et de dépenses sur les plans technique et financier.

Indicateur central

Teneur en nitrates des eaux souterraines

Définition

Moyenne de la concentration de nitrates des stations de mesure du réseau NAQUA se situant dans les zones où l'utilisation principale du sol relève d'une des catégories suivantes : « culture de plein champ », « Autres surfaces agricoles permanentes », « Zones urbanisées et voies de communication » (sans pondération avec la quantité d'eau de la nappe phréatique).

Unité : mg/l

Justification du choix de l'indicateur

En Suisse, la plus grande partie de l'eau potable provient des eaux souterraines. Les nitrates sont, du point de vue quantitatif, les principaux polluants des eaux souterraines ; ils constituent en outre des substances-témoins pouvant indiquer la présence d'autres polluants tels que les produits phytosanitaires. L'utilisation d'engrais azotés inadaptée aux conditions locales est la principale cause de concentrations élevées de nitrates dans les eaux. Une trop forte teneur en nitrates peut être dangereuse pour la santé humaine ; dans les zones dont le sol est pauvre en éléments nutritifs, comme les marais, elle peut compromettre l'équilibre écologique. L'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) prévoit une teneur maximale en nitrates de 25 milligrammes par litre dans les eaux souterraines et de surface servant à l'approvisionnement en eau potable.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Plusieurs éléments sont à prendre en compte lors de comparaisons transversales.

- Le nombre de stations de mesure n'est pas le même d'un canton à l'autre, et les valeurs des cantons de petite superficie sont basées sur un nombre restreint de mesures. Il faut, en outre, noter que les stations représentatives des différentes catégories d'utilisation des sols considérées (culture de plein champ, autres surfaces agricoles, zones urbanisées et voies de communication) ne sont pas forcément présentes dans chaque canton.
- Les catégories d'utilisation des sols sont définies en fonction de l'utilisation occupant la plus grande surface dans la zone où se situe la station de mesure. Toutefois, la concentration de nitrates dans les eaux souterraines peut être influencée par des types d'usage du sol qui occupent de très petites surfaces. Les valeurs qu'obtiennent les stations de mesure ne sont donc pas à 100% représentatives du type d'utilisation des sols qu'elles sont censées refléter.
- Lors de l'interprétation de ces valeurs moyennes cantonales, il convient de garder à l'esprit que les eaux souterraines d'un canton ne sont pas homogènes, mais qu'elles sont constituées de nappes de tailles différentes qui ne sont pas directement connectées entre elles. On impute donc une valeur cantonale moyenne à partir de quelques échantillons répartis irrégulièrement sur le territoire du canton. Il convient, en outre, de rappeler que les bassins versants des nappes phréatiques ne s'arrêtent pas aux frontières cantonales.

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Source des données

OFEV – Observation nationale des eaux souterraines (NAQUA)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 mg/l

Limite supérieure : 30 mg/l

Cluster de données complémentaires de la thématique**Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique**

Thématique Env 9: Utilisation du sol

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Le sol est une ressource indispensable à la vie. S'agissant d'une ressource limitée, et non renouvelable, il doit faire l'objet d'une utilisation mesurée en vue de sa sauvegarde pour les générations présentes et futures. Alors qu'au niveau global, la diminution et la dégradation des terres fertiles sont au centre de la question de l'utilisation du sol, le problème principal, dans les pays industrialisés, réside dans l'extension continue des constructions et, partant, dans l'imperméabilisation du sol. Aux besoins socio-économiques tels que la mobilité, les loisirs et le logement s'opposent la nécessité de préserver des terres de grandes valeurs naturelle et agricole. La sauvegarde de la nature et des paysages de valeur est traitée spécifiquement dans la thématique « Nature et paysage ».

Indicateur central

Surface bâtie

Définition

Somme des surfaces utilisées pour les constructions et les équipements, en m² par habitant/e (population résidante moyenne).

Sont prises en considération les surfaces suivantes de la catégorie « surface d'habitat et d'infrastructure » de la statistique de la superficie :

- « aires industrielles et artisanales »
 - « aires de bâtiments »
 - « surfaces de transport »
 - « surfaces d'infrastructure spéciale »
- (=surfaces d'habitat et d'infrastructure moins les « espaces verts et lieux de détente»).

Pour la liste détaillée des surfaces d'habitat et d'infrastructure, se référer à la Statistique de la superficie 2004/09.

Unité : m² / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

L'extension des surfaces bâties se fait au détriment des paysages et écosystèmes proches de l'état naturel et des surfaces agricoles. Les terres cultivables de qualité sont les premières touchées. En outre, l'imperméabilisation des surfaces perturbe le régime naturel des eaux. L'indicateur montre la proportion de surface consacrée par habitant et habitantes à l'habitat et aux infrastructures.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Il peut y avoir jusqu'à cinq ans d'écart entre les données de deux cantons (par ex. les vues aériennes du canton de Genève ont été prises en 2004 alors qu'elles ont été prises en 2008 et en 2009 pour le canton des Grisons). En dehors de cela, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons transversales.

Source des données

OFS – Statistique suisse de la superficie (AREA), Statistique de l'état annuel de la population (ES-POP)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

En fonction du rythme de relevé de la statistique de la superficie

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

En fonction du rythme de relevé de la statistique de la superficie

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 100 m² / habitant/e

Limite supérieure : 800 m² / habitant/e

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Thématique Env 10: Qualité du sol

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La préservation de la fertilité du sol est un impératif majeur du point de vue du développement durable. Un sol sain est indispensable pour le cycle de l'eau et pour l'alimentation des hommes et des animaux. Considérée globalement, la qualité du sol est affectée par l'intensification de la production agricole (utilisation excessive, érosion, désertification) et par les substances polluantes. En Suisse, l'attention se porte surtout sur la pollution par des substances non ou difficilement dégradables et sur les sites contaminés ainsi que sur l'érosion, la compression et l'imperméabilisation du sol.

Lacune

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Thématique Env 11: Qualité de l'air

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La qualité de l'air a une influence sur la santé humaine et sur les écosystèmes. Dans les villes et les agglomérations, les particules fines, les oxydes d'azote et l'ozone contribuent au développement de maladies des voies respiratoires et de maladies cardiovasculaires. L'ozone touche aussi particulièrement les régions rurales et d'altitude. La pollution atmosphérique, notamment par les oxydes d'azote et l'ammoniac, peut en outre contribuer à l'acidification et à la surfertilisation des sols et des eaux, et par conséquent au recul de la diversité des espèces. Les polluants atmosphériques sont générés principalement par le trafic routier, mais aussi par les installations de combustion et de chauffage, le trafic ferroviaire et aérien, ainsi que les activités industrielles et agricoles.

Indicateur central

Indice de Pollution Long terme (IPL)

Définition

L'IPL est un indice mixte de pollution de l'air qui tient compte des effets sur la santé humaine résultant d'une exposition chronique à de l'air pollué. Il est calculé sur la base des valeurs annuelles de concentrations de trois polluants : les poussières fines (PM10), le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃). Les concentrations de ces trois polluants sont mises en relation avec les valeurs limites d'immission fixées dans l'Ordonnance du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair). Les valeurs obtenues sont pondérées pour tenir compte des effets chroniques très différents de ces polluants sur la santé (poids: 4.5 pour les PM10, 4.5 pour le NO₂, 1 pour l'O₃).

Le calcul de l'Indice de Pollution Long terme est décrit en détail dans la Recommandation n° 27b de la Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air (Cercl'Air): (www.cerclair.ch/fr/empfehlungen).

La méthode de calcul de l'IPL a été définie à l'origine pour être appliquée au niveau d'une station de mesure. Cette méthode a été adaptée aux besoins du Cercle Indicateurs pour calculer l'IPL d'une commune ou d'un canton. Pour cela, une carte de distribution de l'IPL ayant une résolution à l'hectare a été produite au moyen d'une modélisation, sur la base de cartes de répartition de polluants au niveau suisse. Cette carte a ensuite été combinée avec des données de densité de la population. Les données de population à l'hectare avant 2010 proviennent du recensement fédéral de la population de 2000 et ont été adaptées aux années concernées avec les données de la population résidante permanente à la fin de l'année. Le résultat de ces calculs est un IPL pondéré en fonction de la population pour les cantons et les communes.

La Recommandation Cercl'Air n° 27c («Calcul de l'indicateur Env 11 pollution de l'air du Cercle Indicateurs pour les cantons et les communes») contient de plus amples informations sur la méthode de calcul de l'IPL au niveau d'un canton ou d'une commune (www.cerclair.ch/fr/empfehlungen).

Unité : Indice (nombre entier entre 1 et 6)

Justification du choix de l'indicateur

Les trois principaux polluants qui nuisent à la qualité de l'air sont les poussières fines (PM10), le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone proche du sol (O₃). Ces polluants ont des effets négatifs sur la santé humaine et sur les écosystèmes. L'indice de pollution long terme exprime, par une valeur unique, la pollution de l'air par ces trois substances pendant une année. Il tient compte des valeurs limites de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair).

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Le calcul des valeurs cantonales est réalisé à partir d'une modélisation de la concentration annuelle moyenne des trois polluants composant l'IPL sur le territoire suisse. Lors de l'interprétation des résultats, il faut garder en tête que les valeurs de l'IPL à l'échelle de l'hectare sont le fruit de ces modélisations et qu'elles ne reflètent donc pas directement une mesure prise sur le terrain.

Source des données

OFS – Recensement fédéral de la population (RFP), Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP); OFEV

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Irrégulière jusqu'au relevé 2011, tous les deux ans dès le relevé 2013

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 1

Limite supérieure : 6

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Dimension : Economie

Thématique Écon 1: Revenu

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Un revenu suffisant permet de couvrir les besoins fondamentaux tels que l'alimentation, le logement et la santé. Il influe par ailleurs sur la qualité de vie dans le sens où il permet notamment de se déplacer, d'assurer la garde de ses enfants, et d'accéder à la culture et aux loisirs. Un revenu suffisant permet aussi à l'individu d'entretenir ses ressources personnelles, en poursuivant sa formation, par exemple. Le niveau de consommation augmente généralement avec les revenus. Cela a un impact positif sur l'économie, et engendre également une pression accrue sur les ressources naturelles. Par conséquent, il est important que la consommation ménage les ressources naturelles. Il importe en outre que les revenus soient distribués de manière équitable dans une perspective de cohésion sociale. Cet aspect est traité dans la thématique « Répartition des revenus et de la fortune ».

Indicateur central

PIB cantonal

Définition

Produit intérieur brut (PIB) cantonal à prix courants par habitant/e.

Unité : CHF / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

Le PIB mesure les performances de l'économie sur un territoire donné. Il exprime la valeur marchande des biens et des services produits à l'intérieur de ce territoire. Le PIB est une mesure du bien-être matériel général ; il ne permet pas de tirer des conclusions sur le niveau de revenu et sur la qualité de vie des individus, ni sur la répartition des richesses. Le PIB ne dit rien non plus sur l'appréciation ou la dépréciation des capitaux naturel, humain et social du territoire concerné.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons inter-cantonales.

Source des données

OFS – Comptes nationaux (CN)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

3 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 30'000 CHF / habitant/e

Limite supérieure : 120'000 CHF / habitant/e

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Écon 2: Coût de la vie

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Disposer de ressources matérielles suffisantes permet de couvrir les besoins de base et nombre d'autres besoins qui contribuent à la qualité de la vie. Mis à part le revenu, le coût de la vie, en particulier le coût des aliments, du logement et des services de santé a une forte influence sur le bien-être matériel des ménages privés. Plus le coût de la vie est bas, plus la marge de manœuvre des ménages est importante, par exemple, pour des dépenses en faveur de la formation continue, ou l'achat de produits respectant des normes environnementales ou issus du commerce équitable. Un coût de la vie élevé représente un risque de pauvreté notamment pour les personnes à bas revenus dont la marge de manœuvre est limitée. Le coût de la vie est en outre un important facteur macroéconomique: l'attractivité du canton ou de la ville baisse si ce coût est très élevé.

Indicateur central

Niveau des loyers

Définition

Loyer moyen par m² de surface nette de logement et par mois (moyenne des valeurs médianes trimestrielles).

Unité : CHF / m²

Justification du choix de l'indicateur

Le loyer représente une part considérable du budget de la plupart des ménages ; il peut réduire fortement les ressources disponibles pour les autres dépenses, notamment dans le cas des ménages à bas revenus. Le niveau des loyers montre quelle somme est affectée en moyenne à la couverture d'un besoin fondamental, celui de disposer d'un toit. L'indicateur tient compte uniquement des loyers des logements disponibles sur le marché et proposés au public. Ceux-ci ne constituent qu'une petite partie du parc locatif.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Les données servant au calcul sont issues d'annonces paraissant dans la presse ou sur internet. Le nombre d'observations sur lequel se base le calcul est donc assez variable d'un canton à l'autre. Les résultats des cantons dont les valeurs se basent sur un petit nombre d'annonces peuvent être soumis à de plus fortes variations d'une année à l'autre.

Indications contextuelles

Pour interpréter les résultats, il importe de mettre les loyers en relation avec le niveau de vie régional (indicateur central pour le champ thématique Revenu). Il convient également d'observer que les valeurs des loyers provenant de la banque de données de Wüest & Partner ne recensent que les loyers des logements actuellement sur le marché et faisant l'objet d'une annonce publique. Pour les cantons souffrant d'une pénurie de logements à louer, la distorsion par rapport à la valeur médiane de l'ensemble des logements à louer est importante puisque seul un petit nombre de logements, plutôt chers, sont pris en compte.

Indications pour l'interprétation des séries temporelles

Il est à noter que l'indicateur n'est pas corrigé de l'inflation. En règle générale, les loyers sont au minimum stables voire augmentent, sauf en période de déflation. En outre, le niveau des loyers devrait être mis en relation avec le revenu disponible. Il n'existe toutefois pas de données sur le revenu disponible pour l'ensemble des cantons.

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Source des données

Wüest & Partner

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 10 CHF / m²

Limite supérieure : 30 CHF / m²

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Thématique Écon 3: Marché du travail

Description de la thématique et lien avec le développement durable

L'efficacité économique et la qualité de la vie de la population sont meilleures si le marché du travail garantit un bon équilibre entre offre et demande. Le travail rémunéré permet à l'individu d'assurer sa subsistance et favorise son intégration sociale. Il importe que tous les groupes de la population soient intégrés au marché du travail et que tout le monde ait les mêmes chances d'y accéder. Le marché du travail d'une région sera d'autant plus durable que les possibilités de travailler offertes à la population locale seront suffisantes et adéquates. Pour être performante, l'économie doit pouvoir compter sur un réservoir suffisamment important et adapté de main-d'œuvre.

Indicateur central

Taux de chômage

Définition

Taux de chômage cantonal (selon la statistique du SECO), moyenne annuelle.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Un taux de chômage bas montre que le marché du travail fonctionne bien et que les personnes cherchant un emploi disposent d'une offre de places de travail suffisante. Le taux de chômage calculé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) tient compte de toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement (ORP). Il n'inclut donc pas les chômeurs et chômeuses en fin de droit ni certaines autres catégories de personnes sans emploi, telles que les personnes qui cherchent à se réinsérer dans la vie professionnelle après une période sans activité lucrative.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons inter-cantonales.

Les intervalles de confiance sont disponibles sur www.cercleindicateurs.bfs.admin.ch.

Indications contextuelles

Les cantons disposent d'une certaine marge de manœuvre dans l'application de la loi fédérale sur l'assurance chômage (LACI). La mise en œuvre de la loi peut varier dans l'exécution des sanctions (pénalités), dans l'étendue des mesures actives proposées aux chômeurs (formations, coaching etc.), dans la mise en place de prestations cantonales complémentaires etc. Ces différents éléments pourraient influer sur les taux de chômage cantonaux.

Source des données

OFS – Relevé structurel (RS); SECO – Statistique du chômage

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 1 %

Limite supérieure : 10 %

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Écon 4: Investissements

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Les investissements privés et publics permettent de maintenir ou de développer le capital manufacturé, qui englobe les actifs fixes, tels que les bâtiments et les ouvrages de génie civil, les machines et les biens d'équipement. Ces investissements sont à la base de la production et représentent de ce fait un élément important du développement durable. Les investissements dans les transformations et l'entretien préservent la valeur du capital manufacturé et réduisent les risques financiers y relatifs pour les générations à venir. Les investissements dans le capital produit doivent contribuer au développement d'une économie socialement acceptable et qui utilise les ressources de manière efficace.

Indicateur central

Travaux d agrandissement, transformation et entretien

Définition

Part de la somme des investissements (publics et privés) pour agrandissements et transformations et des dépenses pour travaux d'entretien publics dans le total des dépenses pour la construction (publiques ou privées).

Le total des dépenses pour la construction comprend les investissements pour nouvelles constructions (publics ou privés), les investissements pour agrandissements et transformations (publics ou privés) ainsi que les dépenses pour travaux d'entretien publics.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Les investissements dans les travaux de transformation et d'entretien ont pour but de conserver les bâtiments et infrastructures existants. Ils peuvent entraîner des économies d'énergie et éviter que certaines charges financières soient léguées aux générations suivantes.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons inter-cantonales.

Source des données

OFS – Statistique de la construction et des logements (B&Wbs)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans (3 ans dès le relevé 2017)

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 20 %

Limite supérieure : 80 %

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Écon 5: Principe du pollueur-payeur

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Il est essentiel pour la viabilité à long terme et pour une gestion responsable des ressources que la production et la consommation de biens et de services couvrent les coûts environnementaux et sociaux qu'elles engendrent. Le principe de causalité (ou du pollueur-payeur) vise à internaliser ces coûts externes en les incluant dans les prix des biens et des services afin que ces derniers reflètent mieux la rareté des ressources naturelles. Pris dans son sens le plus étroit, il signifie notamment que les coûts directs d'élimination des déchets ou d'épuration des eaux usées sont supportés par les responsables et non par l'Etat et la collectivité. Au sens large, le principe de causalité implique d'intégrer également dans les prix les coûts indirects liés, par exemple, aux problèmes de santé et aux dégâts causés aux immeubles par la pollution de l'air, ou encore aux mesures d'adaptations aux changements climatiques.

Pas d'indicateur

Thématique Écon 6: Utilisation efficace des ressources

Description de la thématique et lien avec le développement durable

L'utilisation efficace des ressources est essentielle pour la viabilité à long terme et la gestion responsable des ressources naturelles. Pratiquée sur l'ensemble du cycle, soit de l'obtention des matières premières à l'élimination et au recyclage, l'utilisation efficace des ressources favorise l'efficacité économique, tout en réduisant la consommation de ressources renouvelables et non renouvelables. L'efficacité des ressources est une condition indispensable pour découpler durablement la croissance économique de la charge environnementale induite. Le découplage peut être absolu ou relatif. Le découplage est absolu si la pression environnementale est stable ou en diminution, tandis que l'économie croît. Le découplage est relatif lorsque la pression environnementale croît moins fortement que l'économie.

Pas d'indicateur

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Thématique Écon 7: Innovations

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Les innovations permettent d'accroître l'efficacité des processus, des services et de l'utilisation des ressources. De nature technologique, sociale ou organisationnelle, elles visent à apporter de nouveaux bénéfices et à améliorer la réussite sur le marché des entreprises, ainsi qu'à apporter des solutions à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits. La capacité d'innovation d'un système économique, et plus généralement de la société dans lequel il s'inscrit, est un facteur majeur de sa prospérité à long terme. En outre, la présence d'entreprises et d'institutions novatrices accroissent l'attractivité d'un canton ou d'une ville. Au sens du développement durable, les activités novatrices doivent contribuer à une transition vers une économie verte et équitable, capable de couvrir les besoins de la société sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures.

Indicateur central

Emplois dans des branches innovatrices

Définition

Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches innovatrices dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs secondaire et tertiaire.

Les listes de branches innovatrices sont fournies par l'Institut de recherches conjoncturelles (KOF) de l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Le KOF établit ces listes dans le cadre des enquêtes sur l'innovation mandatées par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) (enquêtes trisannuelles jusqu'en 2011, puis bisannuelles). Elles sont issue d'une analyse séparée des secteurs « industrie » et « construction + services ».

À partir du relevé 2015 du Cercle Indicateurs, les listes des branches sont tirées de classifications internationales (Organisation de coopération et de développement économiques OCDE et Office statistique de l'Union européenne Eurostat).

Pour les relevés du Cercle Indicateurs antérieurs à 2015, les listes de branches innovatrices découlent directement des résultats des enquêtes sur l'innovation 2002, 2005 et 2008. Jusqu'à l'enquête sur l'innovation de 2008, le KOF calculait en effet un indicateur agrégé reposant sur 17 indicateurs individuels rangés en trois groupes :

- Groupe 1 : indicateurs d'input : dépenses pour la recherche, le développement, la construction/design, investissements consécutifs, dépenses d'informatique. Ces cinq indicateurs sont mesurés sur une échelle d'intensité à 5 niveaux et sont présentés séparément pour les innovations au niveau des produits et les innovations au niveau des processus.
- Groupe 2 : indicateurs d'output brevets oui/non, nombre de brevets par collaborateur, autres droits oui/non (Copyright, marques, design industriel).
- Groupe 3 : indicateurs axés sur le marché : part dans le chiffre d'affaires de trois catégories de produit innovateurs : nouveaux produits, ensemble des produits innovateurs – i.e. y compris produits sensiblement améliorés – ainsi que nouveautés sur le marché. En outre, un indicateur d'amélioration de la position sur le marché du point de vue des coûts a été inclus (« réduction des coûts grâce aux innovations au niveau des processus oui/non »).

La méthode de calcul de l'indicateur agrégé présentée ci-dessus vaut pour l'enquête sur l'innovation 2008 et est légèrement différente de la méthode utilisée pour les enquêtes précédentes. Pour de plus amples informations méthodologiques, se référer aux rapports « Strukturberichterstattung : Innovationsaktivitäten in der Schweizer Wirtschaft – Eine Analyse der Ergebnisse der Innovationserhebung »

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

publiés en 2004, 2007 et 2010 par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Les listes de branches innovatrices sont disponibles dans [l'annexe 3](#).

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

La proportion d'emplois dans des branches innovatrices témoigne de la vigueur de ces branches et donc de la capacité d'innovation de l'économie. L'indicateur se concentre sur les innovations en matière de processus et sur les innovations technologiques.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La liste des branches innovatrices est définie au niveau national. De ce fait, l'indicateur ne tient pas compte des branches qui sont particulièrement innovatrices dans un canton, mais qui ne sont pas considérées comme telles au niveau suisse. L'indicateur ne mesure donc pas la performance innovatrice des entreprises d'un canton, mais la présence d'emplois dans des branches considérées comme innovatrices au niveau de l'ensemble de la Suisse.

Source des données

OFS – Recensement des entreprises (RE), Statistique structurelle des entreprises (STATENT); EPF de Zurich – Konjunkturforschungsstelle (KOF)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les deux ans (selon disponibilité des données)

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

Emplois équivalents plein temps :

Les données concernant les emplois équivalents plein temps pour les relevés 2005, 2007 et 2011 du Cercle Indicateurs proviennent du Recensement des Entreprises (RE), qui était réalisé trois fois par décennie. Le décalage temporel est ainsi de deux à quatre ans. À partir du relevé 2015 du Cercle Indicateurs, les données des emplois équivalents plein temps proviennent de la Statistique structurelle des entreprises (STATENT), publiée annuellement. Le décalage temporel avec les données de la STATENT est de quatre ans.

Listes de branches innovatrices :

Pour les relevés 2005, 2007 et 2011 du Cercle Indicateurs, les listes de branches innovatrices proviennent des enquêtes sur l'innovation du KOF 2000-2002, 2003-2005 et 2006-2008. Le décalage temporel est de deux à quatre ans. À partir du relevé 2015 du Cercle Indicateurs, les listes des branches sont tirées de classifications internationales dont le rythme d'actualisation n'est pas connu. Il n'est par conséquent pas possible de déterminer un décalage temporel.

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 10 %

Limite supérieure : 50 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Écon 8: Structure économique

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Un bien-être garanti à long terme dépend d'une économie performante et orientée vers l'avenir. Une structure économique diversifiée, avec des entreprises actives dans différentes branches économiques, garde sa flexibilité et écarte les risques de dépendance envers une activité économique particulière. La spécialisation peut toutefois aussi avoir des avantages en termes de concurrence entre régions. La politique économique doit donc trouver le bon équilibre entre flexibilité et valorisation des atouts régionaux. Une structure économique saine se caractérise par la présence de branches à haute valeur ajoutée, par une productivité du travail élevée, par de bonnes conditions de travail et par une utilisation efficace des ressources.

Indicateur central

Emplois dans des branches à productivité du travail élevée

Définition

Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches à productivité du travail élevée dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Les branches à productivité du travail élevée sont les branches dont la productivité du travail est supérieure à la moyenne suisse.

La détermination des branches à productivité du travail élevée se fait au niveau national et se base sur des données de niveaux de productivité à prix courants. Les listes de branches à productivité du travail élevée sont disponibles dans [l'annexe 4](#).

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Les branches à productivité du travail élevée contribuent au maintien et à l'amélioration de l'efficacité économique. Elles sont donc un élément important de la capacité productive et de la capacité de développement de l'économie. Leur présence influence la productivité de la structure économique du territoire concerné. La proportion d'emplois dans des branches à productivité du travail élevée témoigne de la vigueur de ces branches.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

La liste des branches à productivité du travail élevée est définie au niveau national. De ce fait, l'indicateur ne tient pas compte des branches qui présentent une productivité du travail élevée dans un canton, mais qui ne sont pas considérées comme telles au niveau suisse. L'indicateur ne mesure donc pas la productivité du travail des entreprises d'un canton, mais la présence d'emplois dans des branches à productivité du travail élevée au niveau de l'ensemble de la Suisse.

Source des données

OFS – Recensement des entreprises (RE), Statistique structurelle des entreprises (STATENT), Comptes nationaux (CN)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les deux ans (selon disponibilité des données)

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

Emplois équivalents plein temps :

Les données concernant les emplois équivalents plein temps pour les relevés 2005, 2007 et 2011 du Cercle Indicateurs proviennent du Recensement des Entreprises (RE), qui était réalisé trois fois par décennie. Le décalage temporel est ainsi de deux à quatre ans. À partir du relevé 2015 du Cercle Indicateurs, les données des emplois équivalents plein temps proviennent de la Statistique structurelle des entreprises (STATENT), publiée annuellement. Le décalage temporel avec les données de la STATENT est de quatre ans.

Liste des branches à forte productivité du travail :

La liste des branches à forte productivité du travail est publiée annuellement avec un décalage de trois ans par rapport au relevé du Cercle Indicateurs.

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 10 %

Limite supérieure : 50 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

Thématique Écon 9: Savoir-faire

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Le savoir-faire de la population est une ressource importante pour la performance économique, la capacité d'innovation et la compétitivité, et donc pour le bien-être. Ce savoir-faire, c'est-à-dire les connaissances, les qualifications et les compétences de la population active, représente une ressource centrale en particulier pour la Suisse, qui ne dispose guère de matières premières et où le niveau des salaires est élevé en comparaison internationale. Les possibilités sur le marché du travail sont par ailleurs plus nombreuses pour les personnes qui ont un niveau de formation élevé. Au niveau global, le transfert du savoir-faire est un point central du développement durable. Il permet par exemple aux pays en développement d'utiliser les technologies respectueuses de l'environnement. Le savoir-faire est considéré ici comme un capital humain, facteur déterminant de la productivité du travail et de la capacité d'innovation ; l'aspect de la formation générale est traité dans la thématique « Formation ».

Indicateur central

Niveau de qualification

Définition

Disponibilité de la population active hautement qualifiée : proportion de la population résidante permanente âgée de 25 à 64 ans au bénéfice d'une formation de niveau tertiaire (diplômes de hautes écoles et diplômes sanctionnant une formation professionnelle supérieure).

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Le niveau de qualification correspond à la proportion des personnes actives disposant d'une formation tertiaire (hautement qualifiées). Le savoir-faire détenu par les personnes actives et par la population dans son ensemble contribue à la productivité et à la capacité d'innovation de l'économie. Une forte proportion de personnes bénéficiant d'une formation tertiaire peut en outre avoir une influence positive sur la productivité du travail.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Les résultats sont compris dans un intervalle de confiance à 95% dont l'ampleur varie fortement d'un canton à l'autre. Cela dépend notamment de la taille de l'échantillon de population ayant servi au calcul, ainsi que du taux de réponse obtenu. Les valeurs cantonales basées sur un faible nombre d'observations sont sujettes à caution.

Les intervalles de confiance sont disponibles sur www.cercleindicateurs.bfs.admin.ch.

Source des données

OFS – Relevé structurel (RS)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 10 %

Limite supérieure : 50 %

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Écon 10: Finances publiques

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Les finances publiques des cantons et des villes doivent satisfaire deux exigences du développement durable: financer les besoins et permettre les investissements de la génération actuelle sans pour autant limiter la capacité d'action des générations futures. Il s'agit de maîtriser l'endettement public pour éviter de réduire les moyens pour les générations à venir de couvrir leurs besoins. La dette des finances publiques doit donc être supportable.

Indicateur central

Taux d'endettement net

Définition

Le taux d'endettement net illustre la part des revenus fiscaux annuels qui serait nécessaire pour amortir la dette nette. Il se calcule en divisant la dette nette I par les revenus fiscaux annuels.

La formule pour calculer le taux d'endettement net dans le modèle comptable harmonisé MCH2 est la suivante :

$(20 \text{ Capitaux de tiers} - 2068 \text{ Subventions d'investissements inscrites au passif} - 10 \text{ Patrimoine financier}) / (40 \text{ Revenus fiscaux})$.

La formule pour calculer le taux d'endettement net dans l'ancien modèle comptable harmonisé MCH1 est la suivante :

$(20 \text{ à } 25 \text{ Capitaux de tiers} - 10 \text{ à } 13 \text{ Patrimoine financier}) / (40 \text{ Revenus fiscaux})$.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Le taux d'endettement est un indicateur classique de finances publiques et de développement durable. Il montre quelle est la charge financière que les projets d'aujourd'hui reportent sur les générations futures. Le service de la dette (paiement des intérêts et éventuellement remboursement annuel du capital emprunté) immobilise des ressources financières parfois considérables, ce qui peut restreindre la marge de manœuvre des cantons et des villes. La Confédération et de nombreux cantons se sont dotés d'un mécanisme de frein à l'endettement qui, en règle générale, prévoit que, sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, le montant total des dépenses ne doit pas excéder celui des recettes. Le taux d'endettement net fait en outre partie des indicateurs financiers de première priorité proposés par le MCH2 (voir [Annexe C, Tableau C.1](#)).

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Le manuel du modèle comptable harmonisé MCH2 fournit les valeurs indicatives suivantes pour l'interprétation du taux d'endettement net :

- moins de 100%: bon
- entre 100% et 150%: suffisant
- plus de 150%: mauvais.

Lors de comparaisons transversales, il faut garder à l'esprit que le montant des revenus fiscaux utilisé dans le calcul de l'indicateur n'englobe pas les mêmes types d'impôts dans tous les cantons, chacun pouvant, dans une certaine mesure, choisir les impôts qu'il prélève et selon quels critères. Ce manque d'uniformité n'est donc pas sans influence sur la comparabilité des résultats.

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Source des données

Données des cantons

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 200 %

Cluster de données complémentaires de la thématique**Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique**

Thématique Écon 11: Impôts

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Les impôts sont importants à deux égards : d'une part, un bas niveau d'imposition renforce l'attractivité du lieu pour les entreprises et les particuliers, et préserve le revenu qui peut être affecté à la couverture d'autres besoins. D'autre part, les recettes fiscales permettent d'assurer des prestations publiques dont profitent les ménages privés et les entreprises. Des recettes fiscales élevées peuvent ainsi aussi avoir une influence positive sur la capacité de développement d'une région. Au sens du développement durable, il s'agit d'optimiser le rapport entre la charge fiscale et la capacité de l'État à assurer une redistribution équitable des richesses.

Indicateur central

Indice de l'exploitation du potentiel fiscal

Définition

L'indice de l'exploitation du potentiel fiscal correspond au rapport entre les recettes fiscales d'un canton et le potentiel de ses ressources et montre ce qui est exploité fiscalement par le canton par rapport à ce qui pourrait l'être. Il indique, de ce fait, dans quelle mesure la valeur fiscalement exploitée créée par les personnes physiques et morales du canton est soumise à des redevances fiscales.

L'indice de l'exploitation du potentiel fiscal peut être interprété de la même manière que la quote-part fiscale au niveau national (recettes fiscales par rapport à la performance économique (PIB)).

La substance fiscale variant beaucoup d'une année à l'autre, on utilise une moyenne triennale afin d'obtenir un résultat plus robuste. Exemple : pour l'année de référence 2011, l'indice est basé sur la moyenne des recettes fiscales enregistrées dans le canton de 2005 à 2007, ainsi que sur la moyenne de l'assiette fiscale agrégée pour les années 2005 à 2007.

Unité : Indice

Justification du choix de l'indicateur

L'indice de l'exploitation du potentiel fiscal montre, en comparaison intercantionale, avec quelle intensité les charges fiscales pèsent sur les contribuables. Il met en évidence la relation existant entre les charges fiscales et le potentiel de ressources (le potentiel économique des contribuables, qui détermine la force économique des cantons). Plus la valeur de l'indice est élevée, plus la charge fiscale est lourde par rapport à l'ensemble des cantons. L'indicateur se focalise uniquement sur l'attractivité induite par un faible taux d'imposition : il ne prend pas en compte la problématique du financement des prestations publiques.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Les comparaisons inter-cantoniales sont possibles.

Lors de l'interprétation des résultats, il convient de tenir compte de l'important décalage temporel avec lequel sont publiées les données.

Source des données

AFF

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs
5 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 60

Limite supérieure : 150

Cluster de données complémentaires de la thématique

Thématique Écon 12: Production

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Les formes de production respectueuses de l'environnement qui tiennent compte de critères sociaux sont essentielles pour une économie durable. Il s'agit par exemple d'opter pour l'utilisation efficace des ressources, pour les processus de production et produits écologiques, pour les achats durables, pour les courtes distances de transport et pour les produits locaux, ainsi que pour des conditions de travail justes et non discriminantes. Une région dont l'économie est orientée sur le développement durable peut aussi jouer cette carte dans la concurrence entre les sites d'implantation. Elle ne doit toutefois pas le faire aux dépens d'autres régions du monde dans lesquelles elle aurait, par exemple, transféré les processus de production non respectueux de l'environnement et gourmands en énergie et les charges environnementales s'y rapportant. Pour une petite économie tournée vers les exportations comme celle de la Suisse, la production a aussi une importance globale. Elle doit respecter certains critères écologiques et sociaux.

Pas d'indicateur

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Dimension : Société

Thématique Soc 1: Bruit / qualité de l'habitat

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La qualité de l'habitat a une grande influence sur le bien-être. Elle englobe des aspects tels que la qualité de l'environnement du logement (par ex. la présence de lieux de rencontre) et du bâtiment, le calme, la qualité de l'air, l'accessibilité aux transports publics, la proximité d'écoles, etc. En Suisse, la qualité de l'habitat est influencée principalement par les nuisances causées par le bruit du trafic et par l'accès aux transports publics et à d'autres infrastructures telles que les écoles ou les commerces. L'accès pour toutes et tous à des logements de bonne qualité constitue donc aussi un élément déterminant de la qualité de vie. Outre la promotion de la qualité de l'habitat, il s'agit, au sens du développement durable, de veiller également à la protection des ressources naturelles, d'où le lien étroit avec la thématique « Utilisation du sol ».

Indicateur central

Nuisances sonores dues au trafic

Définition

Proportion de la population – à partir de 15 ans et vivant dans des ménages privés – s'estimant exposée, sur son lieu de domicile, à des nuisances sonores dues au trafic de voitures, de trains ou d'avions.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

La qualité de l'habitat est influencée notamment par les nuisances sonores subies à son lieu de domicile. De fortes nuisances sonores peuvent entraîner du stress, de la nervosité et des troubles de la concentration. Dans les zones résidentielles, les sources de bruit qui affectent le plus la population sont le trafic routier, ferroviaire et aérien. L'indicateur choisi rend compte des nuisances sonores dues au trafic telles qu'elles sont ressenties subjectivement par la population. Il ne se base pas sur les nuisances sonores effectives, pour lesquelles l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) fixe des valeurs limite d'immission.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Les résultats sont compris dans un intervalle de confiance à 95% dont l'ampleur varie fortement d'un canton à l'autre. Cela dépend notamment de la taille de l'échantillon de population ayant servi au calcul, ainsi que du taux de réponse obtenu. Seuls les cantons ayant un échantillon représentatif de leur population cantonale obtiennent une valeur pour leur canton. Les autres cantons ont été regroupés en fonction de leur grande région (ou de deux grandes régions). Ces cantons sont représentés par une valeur moyenne obtenue pour ces regroupements.

Les intervalles de confiance sont disponibles sur www.cercleindicateurs.bfs.admin.ch.

Source des données

OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

L'enquête suisse sur la santé (ESS) étant réalisée tous les cinq ans, la fréquence de relevé de cet indicateur varie entre 4 et 6 ans.

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 à 3 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 10 %

Limite supérieure : 50 %

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 2: Mobilité

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La mobilité est un besoin social et économique fondamental. Toutes les personnes et les régions doivent y avoir accès. Un système de transport performant garantit à tous et à toutes l'accès aux commerces, aux loisirs, au lieu de travail, etc., la distance entre ces lieux et le domicile jouant un rôle important. Une mobilité efficace contribue par ailleurs à une économie efficace. L'impact environnemental de la mobilité est également un élément important du développement durable, notamment en ce qui concerne les nuisances dues au bruit et aux polluants, la consommation d'énergie et l'utilisation du sol. La mesure dans laquelle le principe du pollueur-payeur est appliqué exerce par ailleurs une influence sur le choix du moyen de transport utilisé.

Indicateur central

Distance jusqu'à l'arrêt de transports publics le plus proche

Définition

Distance moyenne à vol d'oiseau entre le lieu d'habitation et l'arrêt le plus proche des transports publics ou la gare la plus proche, en mètres (moyenne pour le canton).

Unité : m

Justification du choix de l'indicateur

La distance entre le domicile et l'arrêt de transports publics le plus proche rend compte de l'accessibilité du système de transports publics. Ainsi, l'indicateur montre si les conditions permettant une mobilité respectueuse de l'environnement et aisément accessible à toutes les personnes sont réunies. Il ne tient pas compte d'autres critères de mobilité importants, tels que la fréquence à laquelle les arrêts sont desservis, leur durée et leur prix.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

L'indicateur se base sur les données de l'horaire électronique des entreprises suisses de transport (HAFAS). La qualité de l'indicateur dépend donc en grande partie de l'exhaustivité de cet horaire. Cette dernière est très élevée à partir des données 2009. Toutefois, certaines compagnies de transport urbain ou lignes de trafic local peuvent encore manquer de manière ponctuelle. Lors de l'interprétation de cet indicateur, il faut également prendre en considération le fait qu'il ne tient pas compte de la fréquence à laquelle les arrêts sont desservis.

Source des données

ARE

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 100 m

Limite supérieure : 400 m

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 3: Santé

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La santé est un facteur clé de la qualité de vie. Cette notion englobe ici la protection et la promotion de la santé physique, psychique et sociale. La prévention des maladies, l'intégration de toute la population dans la promotion de la santé et la suppression des inégalités en matière de santé jouent également un rôle important. Une population en bonne santé contribue grandement à une économie performante. Les coûts d'un système global de soins de bonne qualité sont par contre particulièrement lourds à porter, notamment pour les classes de revenu les plus basses. Les risques pour la santé induits par la pollution de l'environnement doivent être réduits.

Indicateur central

Années de vie potentielles perdues

Définition

Pour tous les décès survenus avant 70 ans, somme des différences entre l'âge de 70 ans et l'âge du décès, divisé par le nombre d'habitants/es (population résidante permanente). Le taux est standardisé pour 100'000 habitants/es et se base sur la structure démographique de la population européenne standard. La limite de 70 ans correspond à la définition de l'OCDE et permet ainsi les comparaisons internationales.

Unité : Années / 100'000 habitants/es

Justification du choix de l'indicateur

Le taux de mortalité prématuée résume l'ensemble des facteurs qui nuisent à la santé et mènent à un décès précoce, comme les maladies chroniques ou aiguës ou les accidents. Il tient également compte des décès que les comportements individuels, les mesures de promotion de la santé et de prévention ou le progrès médical auraient permis d'éviter. Les années de vie potentielles perdues à la suite de décès prématués témoignent ainsi de l'état de santé de la population.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Les données des cantons dont le nombre d'habitants et d'habitantes est faible peuvent être soumises à de fortes variations d'une année à l'autre (les cas de décès avant 70 ans étant relativement rares). Il faut donc interpréter ces valeurs avec réserve.

Source des données

OFS – Statistique des causes de décès et des mortinassances (eCOD)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

3 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 1'500 Années / 100'000 habitants/es

Limite supérieure : 4'000 Années / 100'000 habitants/es

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 4: Sécurité

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La sécurité physique et le sentiment de sécurité sont des besoins de base de la société. Ils sont déterminés, entre autres, par les risques d'être victime d'actes de violence, d'accidents de transport ou du travail et de catastrophes naturelles. Au sens de la solidarité intragénérationnelle, une société considérée comme sûre doit veiller à ce que ses membres les plus faibles puissent prendre part à la vie sociale en courant le moins de risques possible.

Indicateur central 1

Accidents de la circulation routière avec victimes

Définition

Nombre d'accidents de la circulation routière avec victimes (morts et blessés) pour 1000 habitants/es (population résidante permanente au 31 décembre) et par année. Le calcul se base sur le principe de territorialité.

Unité : Accidents / 1000 habitants/es

Justification du choix de l'indicateur

La sécurité routière est une condition de base du bien-être de tous les usagers et usagères de la route et du bon fonctionnement de la mobilité. Les accidents de la circulation compromettent la santé et la vie des personnes, et ont des répercussions négatives sur la qualité de l'habitat et du cadre de vie. Le nombre d'accidents de la route avec victimes rend ainsi compte du niveau de la sécurité routière.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons inter-cantonales.

Indications contextuelles

La valeur de l'indicateur dépend en grande partie du degré de fréquentation des routes.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP); OFROU – Accidents de la circulation routière (SVU)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 Accidents / 1000 habitants/es

Limite supérieure : 6 Accidents / 1000 habitants/es

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Indicateur central 2

Infractions de violence grave

Définition

Nombre d'infractions pour violence grave enregistrées par la police pour 100'000 habitants/es (population résidante permanente au 31 décembre) et par an. Selon la Statistique policière de la criminalité (SPC), les infractions pour violence grave sont :

- homicides (Art. 111-116 CP)
- lésions corporelles graves (Art. 122 CP)
- mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP, en vigueur depuis le 1er juillet 2012)
- brigandage (Art. 140 al. 4 CP)
- prise d'otage (Art. 185 CP)
- viol (Art. 190 CP).

Unité : Infractions / 100'000 habitants/es

Justification du choix de l'indicateur

Le nombre d'infractions de violence grave enregistrées par la police reflète le degré de sécurité de la société. L'indicateur ne tient pas compte des infractions qui ne sont pas enregistrées par la police. Cependant, le comportement des victimes en matière de dépôt de plainte ne joue pas un rôle important dans le cas des infractions de violence grave ; en effet, en cas de décès ou lorsque la victime a besoin d'un traitement hospitalier, il est très probable que la police recense l'infraction. L'indicateur ne donne pas d'information directe sur le sentiment subjectif de sécurité de la population.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Les infractions sont dénombrées et définies de façon uniforme sur le territoire suisse. Ceci facilite les comparaisons inter-cantonales.

Source des données

OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC), Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 Infractions / 100'000 habitants/es

Limite supérieure : 50 Infractions / 100'000 habitants/es

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 5: Répartition des revenus et de la fortune

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Une répartition équitable des revenus et de la fortune entre les membres de la société contribue à la solidarité et à l'égalité des chances. De trop grandes inégalités entre les revenus et la fortune peuvent en effet mettre en péril la cohésion sociale. La répartition équitable des revenus passe par des salaires appropriés, qui permettent de couvrir les besoins matériels vitaux à long terme et d'assurer la subsistance au quotidien.

Indicateur central

Contribuables à faible revenu

Définition

Pourcentage de contribuables ayant un revenu imposable situé entre le revenu imposable minimum* et 30'000 CHF par année. Le revenu imposable est le total des revenus soumis à l'impôt dont on a retranché toutes les déductions (y compris les déductions sociales) et les montants exonérés.

* pour l'impôt fédéral direct.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

La proportion de personnes qui ne disposent que d'un revenu comparativement bas rend compte du degré d'inégalité matérielle d'une société. La répartition des revenus peut être mesurée sur la base de la proportion de contribuables dont le revenu est inférieur à un seuil donné. Pour des raisons techniques liées au relevé, on a retenu ici le seuil de CHF 30'000 de revenu imposable par an. L'instrument idéal de mesure des inégalités de revenu serait le coefficient de Gini. Il n'est cependant pas calculable pour tous les cantons et toutes les villes.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Le revenu imposable déterminant pour l'impôt fédéral direct est calculé selon les mêmes critères sur l'ensemble du territoire suisse. Les comparaisons inter-cantonales sont donc possibles.

Indications contextuelles

Lors de l'interprétation des résultats, il convient de tenir compte du fait que les individus à très faibles revenus, de même que les personnes imposées à la source, n'apparaissent pas dans les données. Les cas spéciaux (taxation partielle et taxation à forfait selon la dépense) ne sont pas non plus pris en considération par l'indicateur.

Il faut également tenir compte du fait que le coût de la vie, et notamment le niveau des loyers, a une influence sur la possibilité pour les contribuables à faible revenu de s'établir dans une commune. De ce fait, un faible pourcentage de contribuables à faible revenu peut être dû à un coût de la vie élevé.

Source des données

AFC

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

4 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 5 %

Limite supérieure : 30 %

[Cluster de données complémentaires de la thématique](#)

[Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 6: Participation

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La participation de tous les membres de la société aux processus décisionnels de la vie locale et de la vie en société, aux niveaux politique et économique, est un élément central du développement durable. En Suisse, la population peut faire usage de diverses possibilités de participation institutionnelles et sociales. L'intérêt et la participation des individus et des régions aux processus sociétaux et politiques favorisent l'ancrage de ces derniers dans la société.

Indicateur central

Participation aux élections et aux votations

Définition

Moyenne mobile du taux de participation aux votations fédérales et aux élections au Conseil national au cours des quatre dernières années. Le taux de participation correspond à la proportion de votants/électeurs (=bulletins déposés) parmi l'ensemble des électeurs inscrits.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Les personnes bénéficiant des droits civiques peuvent participer aux décisions politiques en prenant part aux élections et aux votations. Les taux de participation aux votations fédérales et aux élections au Conseil national montrent dans quelle mesure les droits de participation politiques garantis en Suisse sont effectivement utilisés par les personnes majeures de nationalité suisse. Les personnes de nationalité étrangère et les jeunes de moins de 18 ans n'ont pas accès à cette forme de participation politique.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

L'indicateur reflète la participation lors de votations ou d'élections au niveau fédéral. Le fait de considérer les taux de participation sur des objets communs à toute la Suisse, soumis au vote lors des mêmes dimanches de votation, et d'utiliser une définition communément admise des «électeurs inscrits» facilite la comparabilité des résultats.

Indications contextuelles

Le fait que le vote soit obligatoire dans le canton de Schaffhouse peut influer sur le taux de participation que rencontre ce canton. Les cantons offrant la possibilité de voter par correspondance ou en ligne pourraient également obtenir des taux de participation supérieurs à ceux dans lesquels cette option ne se présente pas.

Source des données

OFS – Statistique des votations et des élections

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

L'indicateur présente la moyenne sur quatre ans du taux de participation. La dernière année prise en compte dans la moyenne a deux ans de décalage avec l'année de relevé.

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 30 %

Limite supérieure : 80 %

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 7: Culture et loisirs

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La culture et les loisirs sont des facteurs importants du développement individuel et social. En font partie la garantie de la diversité culturelle et la sauvegarde de l'héritage socioculturel. Pour une bonne qualité de vie, il est essentiel d'avoir du temps libre et de pouvoir l'organiser à sa guise. La culture et les loisirs favorisent l'échange et la compréhension au sein de la société. Les offres sportives, culturelles et touristiques contribuent en outre à l'attractivité locale ou régionale. Au sens du développement durable, les loisirs et la mobilité qui en découlent doivent s'inscrire dans un esprit respectueux de l'environnement.

Indicateur central

Dépenses en faveur de la culture et des loisirs

Définition

Dépenses des pouvoirs publics en faveur de la culture et des loisirs par habitant/e (population résidente permanente au 31 décembre).

Il s'agit des dépenses pour :

- (i) héritage culturel (musées et arts plastiques, conservation des monuments historiques et protection du paysage)
- (ii) culture, autres (bibliothèques, concerts et théâtre, culture non mentionné ailleurs)
- (iii) médias (film et cinéma, mass media)
- (iv) sports et loisirs
- (v) églises et affaires religieuses
- (vi) R-D culture, sport et loisirs, église.

Seules les dépenses publiques cantonales sont prises en compte. Les dépenses des communes ne sont pas incluses.

Unité : CHF / habitant/e

Justification du choix de l'indicateur

La satisfaction des besoins de la population dans le domaine des activités culturelles et des loisirs presuppose l'existence d'une offre diversifiée. Les aides financières accordées par les pouvoirs publics favorisent le maintien et le développement d'une telle offre. Les dépenses publiques en faveur de la culture et des loisirs reflètent l'importance de cette forme d'encouragement. L'indicateur n'illustre toutefois pas la totalité des dépenses en faveur de la culture et des loisirs, car une partie de l'offre culturelle et de loisirs ne fait pas appel à des subventions publiques.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

L'imputation des dépenses à la catégorie « Culture et loisirs » ne se fait pas forcément de façon uniforme sur l'ensemble du territoire national. Il faut, en outre, considérer que les transferts (à savoir, par exemple, les montants que la Confédération verserait à un canton afin de contribuer à un projet culturel) ne sont pas déduits du montant des dépenses cantonales. Les montants des dépenses en faveur de la culture et des loisirs comprennent également les fonds de loterie. Cependant, tous les cantons n'en bénéficient pas. Pour ces trois raisons, la comparabilité inter-cantonale est limitée.

Le système fédéral suisse apporte une autonomie financière aux cantons et en partie aux villes et ne permet pas de les contraindre à adopter des pratiques comptables uniformisées. Par conséquent, les données de l'Administration fédérale des finances peuvent différer de celles tirées des comptes des

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

participants du Cercle Indicateurs.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP); AFF

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 CHF / habitant/e

Limite supérieure : 500 CHF / habitant/e

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Thématique Soc 8: Formation

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La formation est une ressource clé pour l'individu comme pour la société. Elle permet notamment de s'adapter aux changements sociaux, de poursuivre son développement personnel, d'améliorer sa situation économique, de prendre soin de l'environnement, de s'engager politiquement et de prendre part à la vie en société. Au sens du développement durable, il importe donc que tous les membres de la société aient accès de manière équitable à une formation de base suffisante et à la formation continue afin de pouvoir développer leur potentiel en fonction de leurs capacités individuelles. La formation générale non professionnelle occupe aussi une place centrale au niveau de la société. Les connaissances professionnelles sont abordées dans la thématique « Savoir-faire ».

Indicateur central

Jeunes en formation

Définition

Part des jeunes âgés de 18 ans suivant une formation du degré secondaire II dans la population résidente permanente du même âge (taux de scolarisation des jeunes de 18 ans).

Le degré secondaire II correspond à la formation qui suit immédiatement la scolarité obligatoire de base. Il comprend des filières de formation générale (écoles préparant à la maturité, écoles de culture générale, passerelles « maturité professionnelle - haute école universitaire ») ainsi que des filières de formation professionnelle (apprentissage, écoles professionnelles, maturité professionnelle). Les formations transitoires (préapprentissage et autres formations générales de moins de 2 ans) ne sont pas prises en compte.

Le système éducatif étant défini, en Suisse, au niveau des cantons, les filières et possibilités de formation du degré secondaire II peuvent différer d'un canton à l'autre.

Le calcul de l'indicateur se fait en fonction du canton de domicile permanent des étudiants et des étudiantes, et non en fonction du canton de formation.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

Les formations faisant suite à l'école obligatoire favorisent le développement personnel des jeunes et facilitent leur intégration socio-économique. L'indicateur montre la proportion des jeunes de 18 ans suivant une formation de degré secondaire II. Les personnes bénéficiant d'un diplôme postobligatoire sont par exemple plus rarement touchées par le chômage ou en situation de travail précaire.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Les résultats des cantons dont le nombre d'habitants et d'habitantes est faible peuvent connaître de considérables fluctuations d'une année à l'autre. Il faut donc interpréter ces valeurs avec réserve.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique des élèves et des étudiants (SDL), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

Les données étant relevées pour l'année scolaire, elles sont à cheval entre deux années civiles. Le décalage temporel au moment du relevé est d'une année et demi (par ex : on dispose des données 2007/2008 lors du relevé 2009).

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 50 %

Limite supérieure : 100 %

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Thématique Soc 9: Aide sociale

Description de la thématique et lien avec le développement durable

Une société solidaire et durable se doit de lutter contre la pauvreté et de promouvoir la justice sociale. Elle a pour devoir de venir en aide aux individus qui ont des difficultés à s'intégrer aux processus sociaux ou économiques. L'aide sociale est une prestation de solidarité considérée ici comme une ressource sociétale destinée à soutenir les personnes défavorisées dans une optique de (re)construction à long terme de leurs capacités à subvenir à leurs besoins. La planification du financement des assurances sociales permet de garantir l'aide sociale à long terme.

Indicateur central

Bénéficiaires de prestations d'aide sociale

Définition

Part des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population résidante permanente.

Toute personne ayant touché au moins un versement dans le cadre de l'aide sociale au cours de l'année du relevé est considérée en tant que bénéficiaire de l'aide sociale.

L'aide sociale, telle qu'elle est définie ici, respecte le principe de la clause du besoin et a pour but de garantir un minimum vital d'un point de vue matériel et social. Il ne s'agit ni d'une prestation publique de base ni d'une prestation d'assurance sociale.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

L'aide sociale est un élément important du soutien social. Les prestations d'aide sociale ont pour but d'accorder un soutien financier suffisant aux personnes dans le besoin, agissant ainsi comme dernier filet de sécurité contre la pauvreté et l'isolement. Les conditions-cadres sociales doivent cependant être aménagées de manière à ce que le recours à l'aide sociale soit le moins nécessaire possible.

Evolution visée : diminution

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons intercantonales.

Indications contextuelles

Il convient d'observer que les prestations sous condition de ressources qui interviennent en amont de l'aide sociale (avances sur pensions alimentaires, allocations parentales et maternité, aides au logement et aides cantonales aux chômeurs) varient d'un canton à l'autre. L'existence et l'étendue de telles prestations peuvent influer sur le taux d'aide sociale.

Source des données

OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP), Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 10 %

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 10: Intégration

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La cohésion sociale et l'intégration de tous les individus dans la vie économique, politique et sociale sont des objectifs fondamentaux du développement durable. Une société hétérogène favorise la diversité des modes de vie et tire profit de la large palette d'expériences de ses membres. Cette hétérogénéité représente cependant aussi des défis : une société qui investit peu dans l'intégration sociale et professionnelle court davantage de risques de voir se développer le chômage, la pauvreté, la maladie et la criminalité. Il convient par conséquent de prêter une attention particulière aux personnes susceptibles de souffrir d'isolement et d'exclusion sociale telles que les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes ayant un faible niveau de formation et celles issues de la migration. Le but de l'intégration est de donner à tous les individus les mêmes chances d'accéder aux ressources importantes de la société. L'intégration comprend plusieurs composantes : économique (par ex. avoir suffisamment de ressources financières), culturelle (par ex. avoir la capacité de communiquer verbalement et par écrit), sociale (par ex. disposer d'un réseau relationnel suffisant) et institutionnelle (par ex. avoir accès aux droits et devoirs des citoyens).

Indicateur central

Naturalisations

Définition

Nombre de demandes de naturalisation acceptées chaque année par la Confédération, déposées par des étrangers domiciliés dans le canton pour 1000 étrangers titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée ≥ 12 mois) ou d'établissement ayant leur domicile dans le canton. Dans la valeur de l'indicateur sont inclus les cas de naturalisation ordinaire et de naturalisation facilitée, ainsi que les cas de réintégration.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

L'acquisition de la nationalité suisse permet aux habitants et habitantes d'origine étrangère de participer pleinement aux décisions politiques. La proportion des naturalisations par rapport à la population résidante de nationalité étrangère reflète ainsi le degré d'intégration politique et institutionnelle de cette population. La valeur de l'indicateur est déterminée, d'une part, par la volonté des étrangers et étrangères d'être naturalisés et, d'autre part, par l'attitude de la commune et du canton en matière de naturalisation. L'indicateur ne donne pas d'informations directes sur l'intégration culturelle et socio-économique des personnes d'origine étrangère.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Du point de vue des données, il n'y a pas de réserve à exprimer vis-à-vis d'éventuelles comparaisons inter-cantonales.

Indications contextuelles

Dans le cas de comparaisons transversales, il convient d'observer que les taux bruts de naturalisation dépendent en partie d'effets de structure liés à la population sous étude et à sa répartition irrégulière sur le territoire suisse (les structures par âge ou la durée de séjour de la population étrangère peuvent varier entre communes ou cantons et influer sur le taux brut de naturalisation).

Source des données

OFS – Statistique de la population résidante de nationalité étrangère (PETRA), Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 5 %

Limite supérieure : 60 %

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Thématique Soc 11: Égalité des chances

Description de la thématique et lien avec le développement durable

L'égalité des chances est une condition clé du développement durable. Le cadre institutionnel doit permettre à tous les individus d'organiser leur vie selon leurs souhaits, de bénéficier de moyens d'existence adéquats et de prendre part aux décisions de la société. Une attention particulière est portée en Suisse à l'égalité entre hommes et femmes, qui passe entre autres par les moyens de concilier travail et famille. Par ailleurs, l'origine sociale, l'orientation sexuelle, l'appartenance religieuse, l'âge ou les capacités physiques et intellectuelles ne devraient pas diminuer les chances qu'ont les individus dans leurs parcours de formation, sur le marché du travail, en politique, et dans leurs relations sociales.

Indicateur central

Femmes occupant des positions de cadre

Définition

Pourcentage de femmes occupant des positions de cadre par rapport au total des actifs occupant ces positions. Les positions de cadre comprennent :

- indépendants/es avec salariés
- salariés/es de leur propre entreprise avec salariés
- salariés/es membres de la direction
- salariés/es exerçant une fonction dirigeante.

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

La concrétisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail est retardée, par exemple, par le fait que femmes et hommes n'ont pas les mêmes chances d'accéder à un poste de cadre ou n'ont pas le même salaire à fonctions et qualifications égales. La proportion de femmes occupant des postes de cadre met en évidence la répartition du pouvoir et des ressources financières qui en découle.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

Les résultats sont compris dans un intervalle de confiance à 95% dont l'ampleur varie fortement d'un canton à l'autre. Cela dépend notamment de la taille de l'échantillon de population ayant servi au calcul, ainsi que du taux de réponse obtenu. Les valeurs cantonales basées sur un faible nombre d'observations sont sujettes à caution.

Les intervalles de confiance sont disponibles sur www.cercleindicateurs.bfs.admin.ch.

Source des données

OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs

2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 10 %

Limite supérieure : 50 %

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 12: Solidarité interrégionale

Description de la thématique et lien avec le développement durable

La solidarité interrégionale est l'un des aspects fondamentaux de la durabilité. Les ressources doivent être réparties équitablement et l'intégration des régions défavorisées aux niveaux économique, social, culturel et politique doit être encouragée. Les prestations de solidarité apportent un soutien aux régions qui doivent supporter des charges excessives du fait de leur topographie ou de facteurs socio-démographiques. La solidarité internationale constitue également un élément central du développement durable, soit un concept global qui ne s'arrête pas aux frontières administratives et politiques. La solidarité entre les groupes de population et les générations joue un rôle important, au même titre que la solidarité entre les régions. Ces autres formes de la solidarité sont abordées dans d'autres thématiques.

Indicateur central

Actions d'aide

Définition

Part des dépenses pour des actions d'entraide en Suisse et à l'étranger (aide au développement et aide humanitaire) par rapport au total des charges du canton.

Les actions d'entraide considérées incluent le parrainage de communes en difficulté dans le pays et les contributions à des institutions d'utilité publique actives à l'étranger (Caritas, EPER, CICR, etc.).

Unité : %

Justification du choix de l'indicateur

La solidarité avec les personnes dans le besoin dans d'autres régions du pays et à l'étranger peut s'affirmer par un engagement financier en leur faveur. La part des dépenses qu'un canton ou une ville consacre à des actions d'aide témoigne de l'intensité de cet engagement. L'indicateur ne prend pas en compte les actions d'aide des particuliers, des organisations non gouvernementales et de l'économie. Il ne permet pas non plus de tirer des conclusions quant à l'efficacité des aides financières en question.

Evolution visée : augmentation

Indications pour les comparaisons transversales

L'imputation des dépenses à la catégorie « Actions d'entraide » ne se fait pas forcément de façon uniforme sur l'ensemble du territoire national. Il faut, en outre, considérer que les transferts (à savoir, par exemple, les montants que la Confédération verserait à un canton afin de soutenir un projet d'entraide) ne sont pas déduits du montant des dépenses cantonales. Pour ces deux raisons, la comparabilité inter-cantonale est limitée.

Le système fédéral suisse apporte une autonomie financière aux cantons et en partie aux villes et ne permet pas de les contraindre à adopter des pratiques comptables uniformisées. Par conséquent, les données de l'Administration fédérale des finances peuvent différer de celles tirées des comptes des participants du Cercle Indicateurs.

Source des données

AFF

Fréquence de relevé par le Cercle Indicateurs

Tous les 2 ans

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Décalage temporel entre l'année de référence des données et le relevé du Cercle Indicateurs
2 ans

Limites inférieure et supérieure (calcul de la valeur utile) :

Limite inférieure : 0 %

Limite supérieure : 1.5 %

Cluster de données complémentaires de la thématique

Cibles Agenda 2030 en lien avec la thématique

Annexe 1 : Complément à la fiche de l'indicateur Env 1

Les nombres de surfaces d'échantillonnage pour les cantons sont les suivants :

Canton	Nombre de surfaces MBD	Remarques
Aargau	17	
Appenzell Ausserrhoden	2	Trop peu de surfaces, la valeur de l'indicateur n'est pas publiée.
Basel-Landschaft	11	
Bern / Berne	62	
Fribourg / Freiburg	16	
Genève	1	Trop peu de surfaces, la valeur de l'indicateur n'est pas publiée.
Glarus	7	
Luzern	17	
Neuchâtel	15	
Schwyz	12	
Solothurn	12	
St. Gallen	20	
Thurgau	9, dès 2009 72	Dès 2009, 63 surfaces du « BDM Thurgau »*
Ticino	55	
Uri	11	
Valais / Wallis	41	
Vaud	39	
Zug	1	Trop peu de surfaces, la valeur de l'indicateur n'est pas publiée.
Zürich	19	

* Dans le contexte du «BDM Thurgau», le canton de Thurgovie étudie depuis 2009 un total de 63 surfaces supplémentaires avec la méthode MBD. Pour calculer la valeur de l'indicateur pour le canton de Thurgovie, les données du «BDM Thurgau» ont également été utilisées.

La part de néophytes envahissantes (selon [Liste Noire Info Flora](#))¹ dans le total des plantes vasculaires est la suivante :

Part des néophytes envahissantes (en %)								
Canton	2001-2005	2003-2007	2005-2009	2007-2011	2009-2013	2011-2015	2013-2017	2015-2019
Aargau	1.2	1.1	1.1	1.1	1.2	1.1	1.2	1.4
Basel-Landschaft	1	1	1.1	1.1	0.9	0.8	0.9	1.2
Berne	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7
Fribourg	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7
Glarus	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3
Luzern	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6
Neuchâtel	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4
Schwyz	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2
Solothurn	1.6	1.4	1.5	1.3	1.2	1.1	1.3	1.3
St. Gallen	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6
Thurgau	1	1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3
Ticino	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7
Uri	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2
Valais	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3
Vaud	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7
Zürich	1.5	1.5	1.6	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3

NB1 : Par néophyte, on entend ici toute plante introduite par l'homme à partir de 1500.

NB2 : Seule la présence ou l'absence d'une espèce sur une surface d'échantillonnage est indiquée. Il n'est donc pas possible de tirer de conclusions quant à l'effectif d'une espèce.

1. La liste des plantes exotiques envahissantes sert de référence pour le classement en tant que néophyte envahissante. Toutes les espèces qui figurent sur la Liste Noire sont utilisées, excepté *Ludwigia peploides*, *Solidago nemoralis* et *Toxicodendron radicans*. Ces trois plantes ne sont, à l'heure actuelle, pas relevées dans le cadre du MBD.

[Retour à l'indicateur Env 1](#)

Annexe 2 : Complément à la fiche de l'indicateur Env 7

Principales causes de soustraction de l'eau à son cycle naturel

Cause	Effet reflété dans l'indicateur Env 7
Consommation d'eau potable	OUI (sauf les pertes du réseau et sauf en cas de déversements d'orage des eaux usées)
Imperméabilisation des sols	OUI (sauf si système séparatif et en cas de déversements d'orage des eaux usées)
Centrales nucléaires	NON
Centrales hydrauliques	NON
Agriculture	Partiellement (l'eau utilisée pour l'arrosage n'y figure pas)
Industrie	Partiellement (l'eau de refroidissement ainsi que l'eau épurée par la STEP de l'entreprise et déversée directement dans les eaux de surface n'y figure pas)
Arrosage divers	NON
Eaux parasites	OUI (sauf si système séparatif et en cas de déversements d'orage des eaux usées)

[Retour à l'indicateur Env 7](#)

Annexe 3 : Complément à la fiche de l'indicateur Econ 7

Innovative Branchen gemäss KOF / Branches innovatrices d'après le KOF							
Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2005		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2007		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2011		Erhebungen/Relevés Cercle Indicateurs 2015-2021	
Liste gemäss Innovationserhebung von/Lista selon l'enquête sur l'innovation de 2000-02		Liste gemäss Innovationserhebung von/Lista selon l'enquête sur l'innovation de 2003-05		Liste gemäss Innovationserhebung von/Lista selon l'enquête sur l'innovation de 2006-08		Liste gemäss internationalen Klassifikationen/Lista selon classifications internationales*	
NOGA 2002		NOGA 2002		NOGA 2002		NOGA 2008	
Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA
Textil // Textile	17	Textil // Textile	17	Textil // Textile	17	Kokerei, Mineralölverarbeitung und Herstellung von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19,20
Bekleidung // Habillement	18/19	Papier u.a // Industries du papier et du carton, édition, impression	21	Papier u.a // Industries du papier et du carton, édition, impression	21	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21
Chemie/Pharma // Chimie/Pharma	24	Chemie/Pharma // Chimie/Pharma	24	Chemie/Pharma // Chimie/Pharma	24	Herstellung von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
Kunststoffe // Plastique	25	Kunststoffe // Plastique	25	Kunststoffe // Plastique	25	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27
Maschinenbau // Fabrication de machines	29	Maschinenbau // Fabrication de machines	29	Maschinenbau // Fabrication de machines	29	Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements	28
Elektronik/Instrumente // Equipements électroniques	30,31,33*	Elektronik/Instrumente // Equipements électroniques	30,31,33*	Elektronik/Instrumente // Equipements électroniques	30,31,33*	Fahrzeugbau // Fabrication de matériels de transport	29,30
Elektrotechnik // Electrotechnique	32	Elektrotechnik // Electrotechnique	32	Elektrotechnik // Electrotechnique	32	Herstellung von medizinischen und zahnmedizinischen Apparaten und Materialien // Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	325
Uhren // Horlogerie	33,5*	Fahrzeugbau // Industrie automobile	34,35	Uhren // Horlogerie	33,5*	Post-, Kurier- und Expressdienste, Telekommunikation // Activités de poste et de courrier, télécommunications	53,61
Fahrzeugbau // Industrie automobile	34,35	übrige Industrie // Autres industries	36/37	übrige Industrie // Autres industries	36/37	Verlagswesen, audiovisuelle Medien und Rundfunk // Édition, audiovisuel et diffusion	58,59,60
EDV-DL/F&E Institutionen // Informatique/R&D	72,73	Banken/Versicherungen // Banques/Assurances	65,66,67	Banken/Versicherungen // Banques/Assurances	65,66,67	Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques, services d'information	62,63
DL für Unternehmen // Services aux entreprises	74	EDV-DL/F&E Institutionen // Informatique/R&D	72,73	EDV-DL/F&E Institutionen // Informatique/R&D	72,73	Finanzdienstleistungen, Versicherungen, mit Finanz- und Versicherungsdiensleistungen verbundene Tätigkeiten // Services financiers, assurance, activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	64,65,66
*33,5 ist nicht in Elektronik/inst.; da beide innovativ ist Trennung nicht notwendig // 33,5 ne fait pas partie de l'équipement électrotechnique, mais comme cette branche est également innovatrice, la séparation n'est pas nécessaire.						Architektur- und Ingenieurbüros, Forschung und Entwicklung // Activités d'architecture et d'ingénierie, recherche-développement scientifique	71,72
						Nichttechnische Unternehmens-DL/ Autres services commerciaux	69,70,73,74,78,80,82

* Ab der Erhebung 2015 des Cercle Indicateurs werden die Listen aus internationalen Klassifikationen (Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung OECD und statistisches Amt der Europäischen Union Eurostat) hergeleitet // À partir du relevé 2015 du Cercle Indicateurs, les listes des branches sont tirées de classifications internationales (Organisation de coopération et de développement économiques OCDE et Office statistique de l'Union européenne Eurostat)

Quellen/Sources:

Branchenliste/Lista des branches:

ETH Zürich/EPF de Zurich – Konjunkturforschungsstelle (KOF)

Allgemeine Systematik der Wirtschaftszweige/Nomenclature générale des activités économique (NOGA):

BFS/OFS

[Retour à l'indicateur Econ 7](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Annexe 4 : Complément à la fiche de l'indicateur Econ 8

Branchen mit hoher Arbeitsproduktivität / Branches à productivité du travail élevée					
Arbeitsproduktivität/Productivité du travail (NOGA 2008)					
Zu laufenden Preisen // À prix courants In Franken pro vollzeitäquivalente Beschäftigung // En Frs par emploi en EPT					
Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2005		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2007		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2009	
Produktivitätsdaten/Données productivité: 2002		Produktivitätsdaten/Données productivité: 2004		Produktivitätsdaten/Données productivité: 2006	
Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA	Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA
Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09	Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09	Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09
Herstellung von Papier, Pappe und Waren daraus // Industrie du papier et du carton	17	Herstellung von Papier, Pappe und Waren daraus // Industrie du papier et du carton	17	Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20
Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20	Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21
Herst. von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21	Metallerzeugung und -bearbeitung // Métallurgie	24
Metallerzeugung und -bearbeitung // Métallurgie	24	Metallerzeugung und -bearbeitung // Métallurgie	24	Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26	Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27
Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27	Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28
Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28	Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28	Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35
Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35	Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35	Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36
Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36	Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36	Abwasser- und Abfallsortung // Gestion des eaux usées et des déchets	37 - 39
Abwasser- und Abfallsortung // Gestion des eaux usées et des déchets	37 - 39	Abwasser- und Abfallsortung // Gestion des eaux usées et des déchets	37 - 39	Grosshandel // Commerce de gros	46
Grosshandel // Commerce de gros	46	Grosshandel // Commerce de gros	46	Schiffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51
Audiovisuelle Medien, Rundfunkveranstalter // Audiovisuel et diffusion	59 - 60	Telekommunikation // Télécommunications	61	Telekommunikation // Télécommunications	61
Telekommunikation // Télécommunications	61	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63
Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63	Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64	Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64
Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64	Versicherungen // Assurance	65	Versicherungen // Assurance	65
Versicherungen // Assurance	65	Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66	Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66
Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66	Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68	Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68
Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68	Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70	Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70
Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70	Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72	Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72
Architektur- und Ingenieurbüros // Activités d'architecture, d'ingénierie	71	Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77	Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77
Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72	Sport, Unterhaltung, Freizeitaktivitäten // Activités sportives, de divertissement, récréatives	93	Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77
Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77			Sport, Unterhaltung, Freizeitaktivitäten // Activités sportives, de divertissement, récréatives	93

[Retour à l'indicateur Econ 8](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2013		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2015		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2017		Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2019	
Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA						
Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09	Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09	Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09	Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09
Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20	Herst. von Nahrungs- und Genussmitteln // Industries alimentaires et du tabac	10 - 12	Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21
Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21	Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21
Herst. von Glas und Glaswaren, Keramik, Verarbeitung von Steinen und Erden // Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	23	Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21	Herst. von Glas und Glaswaren, Keramik, Verarbeitung von Steinen und Erden // Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	23	Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26	Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26	Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27
Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27	Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27	Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28
Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28	Herst. von Automobilen und Automobilteilen // Industrie automobile	29	Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28	Herst. von Automobilen und Automobilteilen // Industrie automobile	29
Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35	Sonstiger Fahrzeugbau // Fabrication d'autres matériels de transport	30	Herst. von Automobilen und Automobilteilen // Industrie automobile	29	Sonstiger Fahrzeugbau // Fabrication d'autres matériels de transport	30
Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36	Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35	Sonstiger Fahrzeugbau // Fabrication d'autres matériels de transport	30	Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35
Abwasser- und Abfallsorgung // Gestion des eaux usées et des déchets	37 - 39	Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36	Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35	Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36
Grosshandel // Commerce de gros	46	Grosshandel // Commerce de gros	46	Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36	Grosshandel // Commerce de gros	46
Schifffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51	Schifffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51	Abwasser- und Abfallsorgung // Gestion des eaux usées et des déchets	37 - 39	Schifffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51
Telekommunikation // Télécommunications	61	Telekommunikation // Télécommunications	61	Grosshandel // Commerce de gros	46	Telekommunikation // Télécommunications	61
Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63	Schifffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63
Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64	Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64	Telekommunikation // Télécommunications	61	Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64
Versicherungen // Assurance	65	Versicherungen // Assurance	65	Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63	Versicherungen // Assurance	65
Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66	Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66	Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64	Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66
Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68	Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68	Versicherungen // Assurance	65	Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68
Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70	Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70	Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66	Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70
Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72	Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72	Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68	Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72
Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77	Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77	Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70	Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77
		Sport, Unterhaltung, Freizeitaktivitäten // Activités sportives, de divertissement, récréatives	93	Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72	Sport, Unterhaltung, Freizeitaktivitäten // Activités sportives, de divertissement, récréatives	93
		Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77	Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77		

[Retour à l'indicateur Econ](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Erhebung/Relevé Cercle Indicateurs 2021	
Produktivitätsdaten/Données productivité: 2018	
Branchen/Branches	Nr/ N° NOGA
Bergbau und Gewinnung von Steinen und Erden // Industries extractives	05 - 09
Kokerei und Mineralölverarbeitung, Herst. von chemischen Erzeugnissen // Cokefaction, raffinage et industrie chimique	19 - 20
Herstellung von pharmazeutischen Erzeugnissen // Industrie pharmaceutique	21
Herst. von Datenverarbeitungsgeräten, elektronischen und optischen Erzeugnissen // Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
Herst. von elektrischen Ausrüstungen // Fabrication d'équipements électriques	27
Maschinenbau // Fabrication de machines et équipements n.c.a	28
Energieversorgung // Production et distribution d'énergie	35
Wasserversorgung // Approvisionnement en eau	36
Großhandel // Commerce de gros	46
Schiffahrt und Luftfahrt // Navigation et aviation	50 - 51
Telekommunikation // Télécommunications	61
Erbringung von Dienstleistungen der Informationstechnologie, Informationsdienstleistungen // Activités informatiques et services d'information	62 - 63
Erbringung von Finanzdienstleistungen // Activités des services financiers	64
Versicherungen // Assurance	65
Mit Finanz- und Versicherungsdienstleistungen verbundene Tätigkeiten // Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	66
Grundstück- und Wohnungswesen // Activités immobilières	68
Rechts- und Steuerberatung, Unternehmensberatung // Activités juridiques, comptables, de gestion	69 - 70
Forschung und Entwicklung // Recherche-développement scientifique	72
Vermietung von beweglichen Sachen // Location de biens mobiliers	77
Sport, Unterhaltung, Freizeitaktivitäten // Activités sportives, de divertissement, récréatives	93

Quelle/Source : BFS/OFS, SUKO

[Retour à l'indicateur Econ 8](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Annexe 5 : Clusters de données complémentaires

Les thématiques du Cercle Indicateurs sont en règle générale illustrées par un indicateur. Les indicateurs, représentatifs de toute une thématique, font office d'instruments de communication et doivent permettre de s'informer rapidement sur les tendances. Ils donnent une vue d'ensemble du développement durable à l'échelle des cantons et des villes.

Une analyse plus approfondie de la situation implique toutefois de compléter, contextualiser et nuancer le message que livrent les indicateurs. En effet, ces derniers ne couvrent dans leur grande majorité qu'une partie des champs thématiques qu'ils représentent.

Les clusters (ou « grappes ») de données complémentaires visent à répondre au besoin de compléter l'information fournie par les indicateurs. Ils ont été sélectionnés selon un processus et des critères prédéfinis et approuvés par les membres de l'Organe responsable du Cercle Indicateurs. Ils contribuent à une plus grande cohérence des analyses – entre participants et dans le temps – et donc à leur reproductibilité. Ils sont référencés dans les tableaux ci-après par thématique, de manière à être facilement et rapidement utilisables (des calculs peuvent toutefois être nécessaires dans certains cas).

Les critères de sélection suivants ont été appliqués:

- Utilisation de données produites selon les critères de la statistique publique
- Pas d'utilisation de scénarios ou de prévisions
- Utilisation de données relevées actuellement et qui continueront de l'être dans le futur
- Clusters constitués de maximum trois éléments (en plus de l'indicateur lui-même).

Cluster de la thématique Env 1 Biodiversité

Indicateur: Diversité des espèces végétales

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Part des néophytes envahissantes dans le total des plantes vasculaires recensées pour le canton Unité : %	Monitoring de la biodiversité (MBD) Liste noire (listes des néophytes envahissantes) : Infoflora	Dès période 2001-2005, actualisation tous les deux ans (idem Env 1) ; cantons	Les néophytes (plantes non-indigènes) envahissantes représentent une menace pour la biodiversité en se répandant massivement aux dépens des espèces indigènes.
Dépenses des cantons pour la protection des espèces et du paysage Unité : %	AFF – Statistique financière <ul style="list-style-type: none"> - Cantons en comparaison (1 année) : « Données détaillées SF: cantons » > « Cantons en comparaison » > « Tableaux réguliers Cantons en comparaison » Numérateur : onglet « ausgaben_funk » > ligne « 75 – Protection des espèces et du paysage » Dénominateur : onglet « aufwand » > ligne « 3 Charges » - Série temporelle : « Données détaillées SF: cantons » > « Par canton (tableaux réguliers) » Numérateur : onglet « ausgaben_funk » > ligne « 75 – Protection des espèces et du paysage » Dénominateur : onglet « aufwand » > ligne « 3 Charges » 	Dès 1990, actualisation annuelle ; cantons	Reflètent les efforts consentis par le canton en faveur de la nature et du paysage.
Part des exploitations agricoles biologiques dans le total des exploitations agricoles Unité : %	OFS – Relevé des structures agricoles (STRU)	1990, puis actualisation annuelle dès 1996 ; cantons	En favorisant les processus naturels et en renonçant notamment à l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires de synthèse, l'agriculture biologique contribue à une plus grande biodiversité que l'agriculture conventionnelle.

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Indicateurs directement en lien :

- Env 2 (Superficie des espaces naturels de valeur)
- Env 8 (Qualité de l'eau)

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons :

- Part de la surface forestière à valeur de biotope moyenne et élevée dans la surface forestière totale (définition identique à celle de l'ancien indicateur MONET « Qualité Ecologique de la forêt »). Marche à suivre : > Demande de résultats, > Recherche : valeur de biotope (modèle LFI1) > choisir un relevé (inventaire), région : canton, ensemble analysé : forêt accessible sans la forêt buissonnante IFN1/IFN2/IFN3/IFN4, Faire la somme des colonnes « % » des catégories « moyenne » et « élevée ». Seuls quelques cantons ont des valeurs avec un intervalle de confiance raisonnablement faibles. Répéter l'opération avec les autres relevés si nécessaire. Source : [Inventaire forestier national \(IFN\)](#)

[Retour à la thématique Env 1](#)

Cluster de la thématique Env 2 Nature et paysage

Indicateur: Superficie des espaces naturels de valeur

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Part des surfaces d'habitat et d'infrastructure dans la surface totale du canton Unité : %	OFS – Statistique de la superficie. Données disponibles: <ul style="list-style-type: none"> - Valeurs de référence CI (1 année) - Série temporelle : OFS - Statistique de la superficie > « Tableaux cantonaux: Statistique de la superficie standard (NOAS04) » > « Statistique de la superficie standard - Cantons et grandes régions selon 4 domaines principaux », onglet « AS_Entwicklung_04_kt » (utiliser la surface par point comme dénominateur). Deux fichiers portent ce titre, seul le moins récent comporte les données de tous les cantons. 	1979-1985, 1992-1997, 2004-2009, 2013-2018 (pas pour tous les cantons) ; cantons	L'indicateur mesure uniquement la part des surfaces protégées. Or l'urbanisation a aussi un impact sur la nature et les paysages.
Sous-catégories de surface de l'indicateur Unité : ha	Données décentralisées des cantons (onglet Env2_all du fichier Excel de collecte des données)	Varie d'un canton à l'autre ; cantons	L'analyse des sous catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.
Part des surfaces improductives dans la surface totale du canton Unité : %	OFS – Statistique de la superficie. Données disponibles: <ul style="list-style-type: none"> - Valeurs de référence CI (1 année) - Série temporelle : OFS - Statistique de la superficie > « Tableaux cantonaux: Statistique de la superficie standard (NOAS04) » > « Statistique de la superficie standard - Cantons et grandes régions selon 4 domaines principaux », onglet « AS_Entwicklung_04_kt » (utiliser la surface par point comme dénominateur). Deux fichiers portent ce titre, seul le moins récent comporte les données de tous les cantons. - Détail des surfaces improductives (p.ex. part des zones humides) : Statistique de la superficie > « Tableaux cantonaux: Statistique de la superficie standard (NOAS04) » > « Statistique de la superficie standard - Cantons et grandes régions selon 72 catégories de base », onglet « AS09R_72_kt ». Deux fichiers portent ce titre, seul le moins récent comporte les données de tous les cantons. 	1979-1985, 1992-1997, 2004-2009, 2013-2018 (pas pour tous les cantons) ; cantons	Les surfaces improductives, peu susceptibles d'être protégées, ne sont pas ou partiellement prises en compte dans la valeur de l'indicateur. Leur valeur écologique peut toutefois être élevée (p.ex. zones humides).

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Indicateurs directement en lien :

- Env 1 Diversité des espèces végétales
- Env 9 Surface bâtie (par habitant/e)

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Env 2](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Env 4 Consommation d'énergie

Indicateur: Consommation totale d'énergie

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Consommation finale d'énergie (par personne) Unité : GJ / personne	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 1990, actualisation annuelle ; Suisse	Permet de situer la valeur de l'indicateur du canton par rapport à la valeur Suisse (même unité de mesure) ou de faire appel aux données suisses en l'absence de données cantonales.
Comportement de la population en matière de transport: Distance journalière moyenne Unité : km	OFS, ARE – Microrecensement mobilité et transport (MRMT) > Tableaux > choisir le canton puis le tableau « Distance journalière, temps de trajet journalier et nombre d'étapes selon la classe de moyen de transport et le motif »	2015 Attention aux intervalles de confiance potentiellement élevés pour les petits cantons ; cantons	La distance journalière moyenne influence la quantité – et dans une certaine mesure la qualité (renouvelable versus non renouvelable) – d'énergie consommée.
Efficacité énergétique Unité : Indice	OFS – Indicateurs de l'environnement > Détails et Download > Données relatives au graphique	Dès 1990, actualisation annuelle ; Suisse	L'efficacité énergétique de l'économie est un facteur important de la consommation d'énergie. La valeur suisse est un élément de contexte pour l'indicateur des cantons.

Indicateurs directement en lien :

- Env 5 Emissions de CO₂

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Env 4](#)

Cluster de la thématique Env 5 Climat

Indicateur: Emissions de CO₂

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Empreinte gaz à effet de serre Unité : Millions de tonnes d'équivalents CO ₂	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 2000, actualisation annuelle ; Suisse	Elément de contexte national qui aborde la question des émissions directes et indirectes induite par la consommation de biens et de services en Suisse.
Emissions de gaz à effet de serre Unité : Millions de tonnes d'équivalents CO ₂	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 1990, actualisation annuelle ; Suisse	Permet de situer la valeur de l'indicateur du canton par rapport à la valeur Suisse (qui inclut toutefois tous les gaz à effet de serre) ou de faire appel aux données suisses en l'absence de données cantonales.
Intensité des gaz à effet de serre Unité : Indice	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 2000, actualisation annuelle ; Suisse	Elément de contexte national qui aborde la question de la dépendance de l'économie aux énergies fossiles (couplage entre le fonctionnement de l'économie et les émissions de GES).

Indicateurs directement en lien :

- Env 4 Consommation totale d'énergie

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée :

Données sur la consommation et la production d'énergie provenant des statistiques cantonales (p. ex. électricité, gaz naturel, etc.)

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Env 5](#)

Cluster de la thématique Env 6-1 Consommation des matériaux

Indicateur: Déchets urbains

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Intensité des déchets urbains : déchets urbains (y.c. les matières usagées récoltées séparément) par rapport au PIB cantonal Unité : Tonnes / million de CHF	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets urbains (y.c. les matières usagées récoltées séparément) : données décentralisées des cantons (onglet Env 6-1_all du fichier Excel de collecte des données décentralisées) - PIB cantonal (ind. CI Econ 1) : OFS – Comptes nationaux 	<p>Déchets urbains : actualisation tous les 2 ans</p> <p>PIB : dès 2008, actualisation annuelle ; cantons</p>	<p>La production de déchet et la croissance économique (mesurée par le PIB) ont un rythme de croissance lié. Mettre en rapport ces deux éléments permet de mesurer l'efficacité d'une société.</p>
Nuitées touristiques (total annuel des nuitées pour tous les pays de provenance) par rapport à la population résidante permanente du canton Unité : Nuitées par habitant/e	<p>OFS – Statistique de l'hébergement touristique (HESTRA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôtellerie: arrivées et nuitées des établissements ouverts selon l'année, le mois, le canton et la provenance des hôtes - Population par âge 	<p>Dès 2005, actualisation annuelle ; cantons</p>	<p>Les touristes génèrent des déchets dans le canton hôte. La quantité de touristes (nuitées) peut influencer la quantité de déchets urbains du canton.</p>
Empreinte matérielle : consommation intérieure de matières premières Unité : Millions de tonnes	OFS – Indicateurs MONET 2030	<p>Dès 2000, actualisation annuelle ; Suisse</p>	<p>Elément de contexte national qui aborde la consommation de matières premières en Suisse et à l'étranger causée par les processus de production et de transports des biens et services consommés en Suisse.</p>

Indicateurs directement en lien :

- Env 6-2 Taux de collecte séparée

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Env 6](#)

Cluster de la thématique Env 6-2 Consommation des matériaux

Indicateur: Taux de collecte séparée

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Sous catégories de l'indicateur Unité : kg	Données décentralisées des cantons (onglet Env 6-1_all du fichier Excel de collecte des données décentralisées)	Varie d'un canton à l'autre ; cantons	L'analyse des sous-catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.
Taux de recyclage national du papier + carton, verre et aluminium Unité : %	OFS – Indicateurs de l'environnement > Tableaux > « Récupération des déchets à des fins de valorisation. Ménages et artisanat »	Dès 1993, actualisation annuelle; cantons	Permet une comparaison avec les valeurs nationales.

Indicateurs directement en lien :

- Env 6-1 Déchets urbains

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[**Retour à la thématique Env 6**](#)

Cluster de la thématique Env 7 Régime des eaux

Indicateur: Ecoulement des eaux via les STEP

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Dépenses pour le traitement des eaux usées par rapport à la population résidente permanente du canton Unité : %	<p>AFF – Statistique financière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cantons en comparaison (1 année) : « Données détaillées SF » > « Cantons » > « Cantons en comparaison » > « Tableaux réguliers Cantons en comparaison » Numérateur : onglet « ausgaben_funk » > ligne « 72 – Traitement des eaux usées » Dénominateur : onglet « aufwand » > Ligne « 3 Charges » Série temporelle : « Données détaillées SF » > « Cantons » > « Par canton (tableaux réguliers) » Numérateur : onglet « ausgaben_funk » > ligne « 72 – Traitement des eaux usées » Dénominateur : onglet « aufwand » > ligne « 3 Charges » 	Dès 1990, actualisation annuelle ; cantons	Outre la perturbation du régime naturel des eaux, la consommation d'eau implique aussi des coûts liés au traitement des eaux usées.
Part des surfaces imperméabilisées dans la surface totale du canton Unité : %	<p>OFS – Indicateurs de l'environnement</p> <p>> Tableaux > « Statistique de la superficie, occupation du sol - Surfaces imperméabilisées par cantons et grandes régions »</p> <p>Deux fichiers portent ce titre, seul le moins récent comporte les données de tous les cantons.</p>	1979-1985, 1992-1997, 2004-2009 2013-2018 (pas pour tous les cantons)	Outre la consommation d'eau, l'imperméabilisation des sols joue également un rôle dans la perturbation du régime naturel des eaux.
Consommation d'eau potable Unité : Litres par personne et par jour	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 1977, actualisation annuelle ; Suisse	La consommation d'eau potable est, avec l'imperméabilisation des sols, l'une des principales causes de perturbation du régime naturel des eaux.

Indicateurs directement en lien :

- Env 8 Teneur en nitrates des eaux souterraines

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Env 7](#)

Cluster de la thématique Env 8 Qualité de l'eau

Indicateur: Teneur en nitrates des eaux souterraines

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Nitrates dans les eaux souterraines Unité : Part des stations de mesure dépassant la valeur limite de 25 mg / l	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 2002, actualisation annuelle ; Suisse	Permet de situer la valeur de l'indicateur dans un contexte national.
Bilan d'azote des surfaces agricoles Unité : Milliers de tonnes d'azote	OFS – Indicateurs de l'environnement	Dès 1990, actualisation annuelle ; Suisse	L'excédent d'azote se retrouve pour une partie sous forme d'ammoniac (NH_3) dans l'air et pour une autre sous forme de nitrate (NO_3) dans les eaux souterraines. Élément de contexte national à mettre en lien avec les nitrates dans les eaux souterraines.
Dépenses pour le traitement des eaux usées Unité : %	AFF – Statistique financière <ul style="list-style-type: none"> - Cantons en comparaison (1 année) : « Données détaillées SF » > « Cantons » > « Cantons en comparaison » > « Tableaux réguliers Cantons en comparaison » Numérateur : onglet « ausgaben_funk » > ligne « 72 – Traitement des eaux usées» Dénominateur : onglet « aufwand » > Ligne « 3 Charges » - Série temporelle : « Données détaillées SF » > « Cantons » > « Par canton (tableaux réguliers) » Numérateur : onglet « ausgaben_funk » > ligne « 72 – Traitement des eaux usées » Dénominateur : onglet « aufwand » > ligne « 3 Charges » 	Dès 1990, actualisation annuelle ; cantons	Les dépenses pour le traitement des eaux usées illustrent les efforts consentis pour une eau de bonne qualité.

Indicateurs directement en lien :

- Env 7 Ecoulement des eaux via les STEP

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Env 8](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Env 9 Utilisation du sol

Indicateur: Surface bâtie

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Sous-catégories de l'indicateur Unité : ha	OFS - Statistique de la superficie > « Tableaux cantonaux: Statistique de la superficie standard (NOAS04) » > « Statistique de la superficie standard - Cantons et grandes régions selon 17 classes » Deux fichiers portent ce titre, seul le moins récent comporte les données de tous les cantons.	1979-85 1992-97 2004-09 2013-18 (pas pour tous les cantons) ; cantons	L'analyse des sous-catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.
Degré d'imperméabilisation des surfaces d'habitat et d'infrastructure (part de bâtiments, de serres et de surfaces compactées dans la surface totale Unité : %	OFS – Indicateurs de l'environnement > Tableaux > « Statistique de la superficie, occupation du sol - Surfaces imperméabilisées par cantons et grandes régions » Deux fichiers portent ce titre, seul le moins récent comporte les données de tous les cantons.	1979-85 1992-97 2004-09 2013-18 (pas pour tous les cantons) ; cantons	Offre une perspective alternative à l'indicateur. Les surfaces imperméabilisées influencent le régime des eaux.
Part des surfaces agricoles dans la surface totale Unité : %	OFS - Statistique de la superficie > « Tableaux cantonaux: Statistique de la superficie standard (NOAS04) » > « Statistique de la superficie standard - Cantons et grandes régions selon 4 domaines principaux » Deux fichiers portent ce titre, seul le moins récent comporte les données de tous les cantons.	1979-85 1992-97 2004-09 2013-18 (pas pour tous les cantons) ; cantons	Permet d'observer l'évolution des surfaces agricoles, dont la diminution se fait le plus souvent au profit des surfaces d'habitat et d'infrastructure.

Indicateurs directement en lien :

- Env 2 Superficie des espaces naturels de valeur
- Econ 4 Travaux d'agrandissement, transformation et entretien

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Env 9](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Env 11 Qualité de l'air

Indicateur: Indice de Pollution Long Terme (IPL)

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Concentrations de particules fines Unité : µg / m ³	OFS – Indicateurs de l'environnement > Détails et Download > Données relatives au graphique	Dès 1991, actualisation annuelle ; Suisse	Permet une comparaison avec les valeurs nationales
Concentration d'ozone Unité : moyenne horaire maximale	OFS – Indicateurs de l'environnement	Dès 1991, actualisation annuelle ; Suisse	Permet une comparaison avec les valeurs nationales
Concentration de dioxyde d'azote Unité : µg / m ³	OFS – Indicateurs de l'environnement > Tableaux > « Evolution des immissions de substances polluantes dans différents types d'emplacements »	Dès 1986, actualisation annuelle ; Suisse	Permet une comparaison avec les valeurs nationales

Indicateurs directement en lien :

- Env 1 Diversité des espèces végétales (la pollution atmosphérique - oxydes d'azotes et ammoniac – contribue à la surfertilisation des sols et des eaux et par conséquent au recul de la biodiversité)
- Env 8 Teneur en nitrates des eaux souterraines (la pollution atmosphérique - oxydes d'azotes et ammoniac – contribue à la surfertilisation des sols et des eaux)

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée :

- Valeurs d'émission par station de mesure (normalement disponible auprès du service d'hygiène de l'air cantonal)
- Cadastre des émissions

Données disponibles seulement pour une partie des cantons :

- Part des personnes dérangées par la pollution atmosphérique due au gaz d'échappement dans la population du canton, attention aux intervalles de confiance qui peuvent être élevés, source : [OBSAN, OFS – ESS](#)

[Retour à la thématique Env 11](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Econ 1 Revenu

Indicateur: PIB cantonal

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Indices de ressources cantonaux Unité : %	Administration fédérale des finances > Chiffre > choisir une année > Fichier Excel « Péréquation des ressources » > Onglet « PotR » ou « RP » (selon l'année choisie) > colonne « Indice de ressources » ou « indice des ressources » (selon l'année choisie)	Dès 2008, actualisation annuelle ; cantons	L'indice des ressources donne une indication sur les disparités interrégionales de revenu. Les cantons avec un indice de ressource supérieur à 100 ont un potentiel de ressources* par habitant plus élevé que la moyenne suisse. *Le potentiel de ressource est calculé sur la base du revenu imposable des personnes physiques, de la fortune nette des personnes physiques et du bénéfice des personnes morales.
Parts des différentes activités économiques dans la valeur ajoutée brute (VAB) du canton Unité : %	OFS – Économie nationale	Dès 2008, actualisation annuelle ; cantons	Le PIB correspond à la VAB après ajustements. L'analyse des sous-catégories de la VAB permet donc de mieux comprendre l'état et l'évolution de l'indicateur.
Revenu imposable moyen par contribuable Unité : CHF	Administration fédérale des contributions > Rubrique « Chiffres-clés statistiques » > Personnes physiques > Cas avec et sans versement d'un impôt fédéral direct > choisir une année → onglet « Kantone – Cantons », colonne « mean_stenik »	Dès 1995-96, actualisation annuelle ; cantons	Offre une perspective alternative à l'indicateur en donnant une indication sur le revenu imposable des personnes physiques.

Indicateurs directement en lien :

- Econ 2 Coût de la vie
- Soc 5 Contribuables à faible revenu

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons :

- Revenus et dépenses des ménages (pour les huit cantons les plus peuplés), source : [OFS – EBM](#)

[Retour à la thématique Econ 1](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Econ 2 Coût de la vie

Indicateur: Niveau des loyers

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Loyer mensuel net moyen par m ² Unité : CHF / m ²	OFS – Enquête de structure sur les loyers	Dès 2012, actualisation annuelle ; cantons	Fondé sur le relevé structurel et sur les loyers pratiqués et non sur les loyers des objets mis sur le marché. Permet de relativiser les distorsions potentielles provoquées par la pénurie de logements à louer. L'intervalle de confiance est faible pour tous les cantons.
Taux de logements vacants Unité : %	OFS – Recensement des logements vacants	Dès 2003, actualisation annuelle ; cantons	Le taux de logements vacants exerce une influence sur les valeurs de l'indicateur. Lorsqu'il y pénurie, la distorsion par rapport à la valeur de la médiane de l'ensemble des logements est importante puisque seul un petit nombre de logements, plutôt chers, sont pris en compte.
Prime d'assurance maladie moyenne Unité : CHF / mois	OFSP – Assurance maladie, comparaison des primes	Actualisation annuelle. Seule l'année en cours ou suivante est disponible en ligne ; cantons	Les coûts d'assurance maladie grèvent également le budget des ménages. Le niveau des primes dépend entre autres de la structure et de l'organisation du système de santé cantonale (nb et statut des hôpitaux, nb de médecins, etc.)

Indicateurs directement en lien :

- Soc 5 Contribuables à faible revenu

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons :

- Revenus et dépenses des ménages (pour les huit cantons les plus peuplés), source: [OFS – EBM](#)

[**Retour à la thématique Econ 2**](#)

Cluster de la thématique Econ 3 Marché du travail

Indicateur: Taux de chômage

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
<p>Taux de chômage SECO</p> <p>Unité : %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) - Taux de chômage des 50 ans et plus - Taux de chômage selon le sexe - Taux de chômage de la population d'origine étrangère 	<p>SECO – Statistiques du marché du travail (Amstat)</p> <p>> Détails (bouton en haut à droite) > Jahresdurchschnitte</p> <p>> Arbeitslosen und Jugendarbeitslosenquote nach verschiedenen Kriterien</p> <ul style="list-style-type: none"> - sous « 1. Jahr » choisir l'année ou les années voulues <p><u>Taux de chômage des jeunes (15 – 24 ans)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sous « 2. Kennzahlen zur Arbeitslosenquote », choisir « Taux de chômage des jeunes » - sous « 4. Geografische Merkmale », choisir « Canton » → bouton tout en bas à gauche « Exécuter le rapport » <p><u>Taux de chômage SECO des 50 ans et plus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sous « 2. Kennzahlen zur Arbeitslosenquote », choisir « Taux de chômage » - sous « 4. Geografische Merkmale », choisir « Canton » - sous « 5. Merkmale zu Nationalität, Alter und Geschlecht », choisir « Alter » → bouton tout en bas à gauche « Exécuter le rapport » → choisir « Classes d'âge 15-24, 25-49, 50 ans et plus » → exécuter le rapport <p><u>Taux de chômage selon le sexe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sous « 2. Kennzahlen zur Arbeitslosenquote », choisir « Taux de chômage » - sous « 4. Geografische Merkmale », choisir « Canton » - sous « 5. Merkmale zu Nationalität, Alter und Geschlecht », choisir « Sexe » → bouton tout en bas à gauche « Exécuter le rapport » → choisir « Classes d'âge 15-24, 25-49, 50 ans et plus » → exécuter le rapport <p><u>Taux de chômage de la population d'origine étrangère</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sous « 2. Kennzahlen zur Arbeitslosenquote », choisir « Taux de chômage » - sous « 4. Geografische Merkmale », choisir « Canton » - sous « 5. Merkmale zu Nationalität, Alter und Geschlecht », choisir « Nationalité » → bouton tout en bas à gauche « Exécuter le rapport » 	Dès 1993, actualisation annuelle ; cantons	Répond à la description de la thématique (intégration de tous les groupes de population au marché du travail).

Taux d'activité de la population résidante permanente de 15 ans et plus Unité : %	<u>OFS – Relevé structurel (RS)</u>	2019 ; cantons Attention aux intervalles de confiance potentiellement élevés pour les petits cantons	Le taux d'activité renseigne sur le « Réervoir de main-d'œuvre » mentionné dans la description de la thématique. Il n'informe toutefois pas quant à l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne le niveau de qualification de cette dernière.
--	---	--	--

Indicateurs directement en lien :

- Econ 9 Savoir-faire (niveau de qualification)

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Econ 3](#)

Cluster de la thématique Econ 4 Investissements

Indicateur: Travaux d'agrandissement, transformation et entretien

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Investissements par catégorie d'ouvrage Unité : Milliers de CHF	OFS – Statistique de la construction et des logements (B&Wbs)	Dès 1994, actualisation annuelle ; cantons	Détaille la part des investissements (publics et privés) selon différentes catégories d'ouvrages. Il est difficile de décider quelles catégories correspondent le mieux aux objectifs de durabilité. Pour cette raison, l'analyse pourrait porter sur la ou les parts les plus importantes (en % du total), par exemple.
Investissements dans la construction par genre de maîtres d'ouvrage, genre d'ouvrage et genre de travaux (nouvelles constructions, transformations) Unité : Milliers de CHF	OFS – Statistique de la construction et des logements (B&Wbs)	Dès 1994, actualisation annuelle ; cantons	Détail de la partie « dépenses d'investissement » des données qui entrent dans le calcul de l'indicateur. Permet de différencier selon le type d'ouvrage (génie civil, construction) et de suivre l'évolution de la part transformation ou nouvelle construction.
Travaux d'entretien des constructions publiques (dépenses) par catégorie de maîtres d'ouvrage et par genre d'ouvrage Unité : Milliers de CHF	OFS – Statistique de la construction et des logements (B&Wbs)	Dès 1994, actualisation annuelle ; cantons	Détail de la partie « dépenses d'entretien » des données qui entrent dans le calcul de l'indicateur. Permet de différencier par rapport aux investissements ainsi que selon la catégorie de maître de l'ouvrage (Confédération, canton, commune) et le genre d'ouvrage.

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée :

- Part des investissements sur les dépenses totales (%), source : [Indicateurs financiers du plan comptable MCH2. Indicateurs financiers : Définitions et calculs](#)

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Econ 4](#)

Cluster de la thématique Econ 7 Innovations

Indicateur: Emplois dans des branches innovatrices

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Demandes de brevets d'inventrices et inventeurs suisses déposées au titre du PCT (traité de coopération en matière de brevets). Unité : Nombre de demandes	OFS – Indicateurs Science et technologie Données : OCDE, base de données des brevets , onglet « T404 »	2000-2017, actualisation annuelle ; cantons	Fournit une indication sur le dynamisme de la recherche et la capacité d'innovation dans les cantons. Le nombre de demandes de brevet déposées illustre le potentiel d'innovation d'un territoire. Par contre, aucune information n'est donnée sur l'importance du brevet d'un point de vue du développement durable.
Financement et exécution de la recherche et développement (R-D) en Suisse, selon le secteur d'activité Unité : Millions de CHF	OFS – Indicateurs Science et Technologie , onglet « T1 »	2000, 2004, 2008, 2012, 2015, 2017, actualisation irrégulière ; Suisse	Reflète les efforts publics et privés consentis pour encourager la recherche et le développement.
Indice de synthèse de l'innovation Unité : Indice	OFS – Indicateurs du programme de la législature	Dès 2012, actualisation annuelle ; Suisse	Donne une indication sur le contexte national et international.

Indicateurs directement en lien :

- Econ 9 Niveau de qualification

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Econ 7](#)

Cluster de la thématique Econ 8 Structure économique

Indicateur: Emplois dans des branches à productivité du travail élevé

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Emplois et équivalents plein temps par activité économique au niveau des établissements Unité : Nombre d'emplois EPT (équivalents plein temps)	OFS – Statistique structurelle des entreprises (STATENT)	2005, 2008, actualisation annuelle depuis 2011 ; cantons	<p>Fournit des informations détaillées sur l'importance des différentes activités au sein de l'économie et la diversité de ces activités en termes d'emploi. Une économie diversifiée prévient les risques de dépendance envers une branche particulièrement importante.</p> <p>Aide à l'utilisation : calculer la part en EPT de chaque activité économique, ce qui permet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De déterminer les activités les plus importantes en termes d'emploi - D'analyser la diversité des activités en termes d'EPT (en comparaison avec les parts de chaque activité au niveau national¹, par exemple). - De détecter les spécialisations d'un canton². <p>1) Données nationales disponibles dans le fichier indiqué, dernier tableau tout à droite</p> <p>2) En calculant le rapport entre la part de l'emploi d'une branche économique dans le canton et la part de cette même branche dans l'ensemble de la Suisse (coefficient de spécialisation). Valeur > 1 : spécialisation de la branche économique dans le canton. Valeur < 1 : branche moins bien représentée qu'au plan national.</p>
Valeur ajoutée brute (VAB) par activité Unité : Millions de CHF à prix courant	OFS – Comptabilité nationale (CN)	Dès 2008, actualisation annuelle ; cantons	<p>Renseigne sur la structure économique générale du canton. La somme des VAB correspond, après ajustements, au PIB.</p> <p>Aide à l'utilisation : calculer la part en VAB de chaque activité économique, ce qui permet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De déterminer les activités les plus importantes en termes de valeur ajoutée - D'analyser la diversité des activités en termes de VAB (en comparaison avec les parts au niveau national* par exemple). <p>* données nationales disponibles dans le fichier « Compte de production par branches (agrégées par sections) ».</p> <p>N.B. : Les données nationales sont présentées avec un autre regroupement des sections économiques que les données cantonales. La publication « NOGA 2008 - Nomenclature générale des activités économiques - Structure » donne la clé de passage.</p>

Nouvelles entreprises par rapport au total des entreprises Unité : %	Création de nouvelles entreprises: <u>OFS – Statistique de la démographie des entreprises</u> Total des entreprises: <u>OFS – Statistique de la démographie des entreprises</u>	Dès 2013, actualisation annuelle ; cantons	Témoigne du dynamisme économique d'une région et de son attractivité. L'implantation d'entreprises accroît en outre le potentiel d'innovation d'une région.
---	--	--	---

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Econ 8](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Econ 9 Savoir-faire

Indicateur: Niveau de qualification

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Taux de première certification du degré secondaire II Unité : % de la population de référence d'âge correspondant, jusqu'à 25 ans	OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)	2015-2016, 2017, 2018 , actualisation annuelle ; cantons	Complète l'indicateur en indiquant le taux de première certification du degré secondaire II, considéré aujourd'hui comme le bagage minimum pour réussir dans la vie active. Le degré secondaire II permet d'acquérir les premières qualifications donnant accès aux études supérieures ou permettant d'entrer dans le marché du travail en tant que main-d'œuvre qualifiée.
Personnes actives selon la plus haute formation achevée Unité : % de la population résidente permanente (25-64 ans)	OFS – Enquête suisse sur la population active > Tableaux > Statut d'activité sur le marché du travail – Données de l'indicateur	Dès 1996, actualisation annuelle ; Suisse	Complète l'indicateur en donnant une information sur l'adéquation entre le niveau de formation ou de savoir-faire et le statut sur le marché du travail. Met en évidence l'efficacité du système éducatif à transmettre des connaissances et compétences en adéquation avec le niveau des qualifications requises par le marché du travail.
Braindrain-gain : lieu de domicile des diplômé-e-s des hautes écoles 5 ans après la fin des études	OFS – Enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles (EHA)	Cantons	Renseigne sur la capacité des cantons à attirer de la main d'œuvre hautement qualifiée. Les diplômés des hautes écoles sont en outre des contribuables au revenu supérieur à celui des personnes ayant d'autres formations. De plus, ils sont un moteur pour augmenter la productivité et donc pour le développement économique.

Indicateurs directement en lien :

- Econ 7 Emplois dans des branches innovatrices)
- Soc 8 Jeunes en formation

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Econ 9](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Econ 10 Finances publiques

Indicateur: Taux d'endettement net

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Dette brute par habitant/e Unité : CHF par habitant/e	AFF – Statistique financière « Données détaillées SF » > « Cantons » > « Cantons en comparaison » > « Dette brute », onglet « Schuld_per_capita »	Dès 1990, actualisation annuelle ; cantons	Permet de nuancer et d'illustrer l'indicateur en attribuant une part de la dette à chaque habitant Attention: cet élément présente la dette brute, alors que l'indicateur se base sur la dette nette.
Dette brute consolidée (Confédération, cantons, communes et assurances sociales) par rapport au PIB Unité : %	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 1990, actualisation annuelle ; Suisse	Permet une comparaison avec les valeurs nationales.

Indicateurs directement en lien :

- Econ 11 Indice de l'exploitation du potentiel fiscal

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée :

- Indicateurs financiers du plan comptable MCH2, source : *Conférences des directeurs cantonaux des finances*. [Indicateurs financiers : Définitions et calculs](#)
 - o Degré d'autofinancement : Rapport entre l'autofinancement et l'investissement net (en %)
 - o Part du service de la dette : Rapport entre le service de la dette et les revenus courants (en %)

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Econ 10](#)

Cluster de la thématique Econ 11 Impôts

Indicateur: Indice de l'exploitation du potentiel fiscal

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Recettes fiscales effectives Unité : Milliers de CHF	AFF – Statistique financière > La charge fiscale > Fichier Excel « Données de base charge fiscale » > choisir « Français » dans le menu déroulant > onglet « Steuern » → faire la moyenne des valeurs des années correspondant à celles utilisées pour la valeur de l'indicateur souhaitée.	Dès 2008, actualisation annuelle ; cantons	L'analyse des sous catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.
Potentiel de ressources Unité : Milliers de CHF	AFF – Statistique financière > La charge fiscale > Fichier Excel « Données de base charge fiscale » > choisir « Français » dans le menu déroulant > onglet « Ressourcenpotenzial »	Dès 2008, actualisation annuelle ; cantons	L'analyse des sous catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.

Indicateurs directement en lien :

- Econ 10 Taux d'endettement net

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des cantons : N/A

[**Retour à la thématique Econ 11**](#)

Cluster de la thématique Soc 1 Bruit / Qualité de l'habitat

Indicateur: Nuisances sonores dues au trafic

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Parc des véhicules routiers (voitures de tourisme, véhicules de transport de personnes, véhicules de transport de choses, véhicules agricoles, véhicules industriels et motocycles) par rapport à la population résidante permanente Unité : Nombre de véhicules / personne	OFS, OFROU – Parc des véhicules routiers (MFZ) > Colonnes B : total des véhicules à moteur - Population	Dès 1970, actualisation annuelle ; cantons	Renseigne sur la fréquentation potentielle des routes, qui a une influence sur les nuisances sonores.
Nombre de pendulaires par rapport à la population résidante permanente de 15 ans et plus, selon le principal moyen de transport pour se rendre au travail (voiture, vélo-moteur, moto et scooter) Unité : %	OFS – Relevé structurel (RS), Population résidante permanente de 15 ans et plus, selon le principal moyen de transport pour se rendre au travail et le canton, (onglet « Canton »)	Dès 2010, actualisation annuelle 2010 , 2011 , 2012 , 2013 , 2014 , 2015 , 2016 , 2017 , 2018 , 2019 ; cantons Attention aux intervalles de confiance potentiellement élevés pour les petits cantons	Les pendulaires utilisant un véhicule individuel à moteur génèrent proportionnellement plus de nuisances que ceux utilisant les transports en communs.
Densité d'occupation par pièce des logements occupés Unité : Nombre d'habitant/es par pièce	OFS – Recensement fédéral de la population (jusqu'en 2000) ; Statistique des bâtiments et des logement (StatBL)	1980, 1990, 2000. Dès 2012, actualisation annuelle ; cantons	Aborde la question de la qualité de l'habitat. Avoir suffisamment de place dans le logement est important pour préserver la sphère privée ainsi que pour aménager un cadre de vie confortable. La suroccupation peut notamment conduire à des problèmes de santé ou à des problèmes scolaires pour les enfants.

Indicateurs directement en lien :

- Soc 2 Accessibilité au système de transports publics

Intéressant pour certains cantons :

- Mouvements (décollages et atterrissages) du trafic aérien de lignes et charter, données disponible dès 1950 (actualisation annuelle) pour les aéroport de Bâle-Mulhouse, Genève, Zurich, Berne-Belp, Lugano, Sion et Saint-Gall-Altenrhein, source : [OFS, OFAC – Statistique de l'aviation civile](#)

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée :

- Trafic journalier moyen (JTM)
- Données détaillées du Microrecensement mobilité et transports pour les cantons qui ont augmenté leur échantillon

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Soc 1](#)

Cluster de la thématique Soc 2 Mobilité

Indicateur: Distance jusqu'à l'arrêt de TP le plus proche

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Coûts externes des transports Unité : Millions de CHF	OFS – Indicateurs de l'environnement , Coûts externes des transports > Tableaux > « Coûts d'accidents, d'environnement et de santé du transport motorisé » > Choisir une année > ligne « dont coûts externes »	Dès 2010, actualisation annuelle ; Suisse	Aborde l'impact des transports sur l'environnement et la santé à l'échelle nationale
Part des pendulaires se rendant au travail selon différents moyens de transport Unité : %	OFS – Relevé structurel (RS)	2016 , 2017 , 2018 , 2019 , actualisation annuelle ; cantons Attention aux intervalles de confiance qui peuvent être élevés pour certains cantons	Aborde la question de l'impact sur l'environnement de la mobilité
Part des pendulaires par classe de temps de trajet domicile-travail Unité : %	OFS – Relevé structurel (RS)	2016 , 2017 , 2018 , 2019 , actualisation annuelle ; cantons Attention aux intervalles de confiance qui peuvent être élevés pour certains cantons	Aborde les questions de la distance entre domicile et lieu de travail et de la performance du système de transports

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Données détaillées du Microrecensement mobilité et transports pour les cantons qui ont augmenté leur échantillon (AG, GR, LU, NW, OW, SZ, ZH)

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Soc 2](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Soc 3 Santé

Indicateur: Années de vie potentielles perdues

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Effectif et densité des médecins, des médecins-dentistes et des pharmacies. Unité : Nombre pour 100'000 habitant/es	OFS – Système de santé Effectif et densité des médecins, des médecins-dentistes et des pharmacies, par canton	Dès 1990, actualisation annuelle ; cantons	Fournit une indication sur la disponibilité des services de santé.
Dépenses pour la promotion de la santé et la prévention des maladies Unité : % des dépenses pour des prestations curatives	AFF – Statistique financière ; OFS – Coûts et financement du système de santé Données cantonales publiées par l'OBSAN	Dès 1998, actualisation annuelle ; cantons	La prévention des maladies, l'intégration de toute la population dans la promotion de la santé et la suppression des inégalités en matière de santé jouent également un rôle important.
Nombre de décès selon les principales causes de décès, la nationalité et le sexe Unité : Nombre de décès	OFS – Statistique des causes de décès	1995-2018, actualisation annuelle ; cantons	Nuance l'indicateur « années de vie potentielles perdues »

Indicateurs directement en lien :

- Soc 4-1, Accidents de la circulation routière avec victimes
- Soc 4-2, Infractions de violence grave

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des cantons :

- Part des personnes en surpoids ou obèses (%). Dès 1992, actualisation tous les cinq ans, source: [OBSAN, OFS – ESS](#).
- Part de la population ayant une activité physique suffisante (au sens des recommandations de l'Office fédéral du sport OFSPO) (%). Dès 2002, actualisation tous les cinq ans, source: [OBSAN, OFS – ESS](#).

[Retour à la thématique Soc 3](#)

Cluster de la thématique Soc 4-1 Sécurité

Indicateur: Accidents de la circulation routière avec victimes

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Sous catégories de l'indicateur Unité : Nombre d'accidents	OFROU, OFS – Accidents de la circulation routière (SVU)	Dès 1975, actualisation annuelle ; cantons	L'analyse des sous catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.
Part des pendulaires par la route (nombre de pendulaires routiers (somme des pendulaires selon les moyens de transport suivants : vélo et vélo électrique, Véloroute, moto, scooter, voiture, car d'entreprise, Trolleybus, autobus, car postal, autocar) sur le total des travailleurs pendulaires Unité : %	OFS – Relevé Structural (RS): Population résidente permanente de 15 ans et plus, selon le principal moyen de transport pour se rendre au travail et le canton	Dès 2010, actualisation annuelle 2010 , 2011 , 2012 , 2013 , 2014 , 2015 , 2016 , 2017 , 2018 , 2019 ; cantons	Renseigne sur la fréquentation des routes, qui a une influence sur le nombre d'accidents de la circulation.
Retraits de permis Unité : Nombre de retraits de permis pour 1'000 habitant/es	OFROU – Statistique des permis de conduire et des mesures administratives Rapport global ADMAS - Population	Dès 2001, actualisation annuelle ; cantons	Renseigne en partie sur le comportement des usagers de la route et donc sur la sécurité routière.

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Soc 4](#)

Cluster de la thématique Soc 4-2 Sécurité

Indicateur: Infractions de violence grave

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Sous catégories de l'indicateur Unité : Infractions par habitant/e	OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) - Infractions enregistrées par la police selon le Code pénal, le canton, le degré de réalisation et le degré d'élucidation - Population	Dès 2009, actualisation annuelle ; cantons	L'analyse des sous catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.
Nombre d'infraction d'intensité moyenne par rapport à la population résidente permanente : lésions corporelle simples (Art. 123), Voies de fait (Art. 126), Participation à rixe (Art. 133), Participation à agression (Art. 134), Brigandage (Art. 140 ch. 1–3), Contrainte (Art. 181), Mariage forcé (Art. 181a), Séquestration/enlèvement (Art. 183), Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184), Contrainte sexuelle (Art. 189), Violence/menace contre les fonct. (Art. 285), Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3), Menaces (Art. 180), Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1, 2 et 4) Unité : Nombre d'infractions pour 1'000 habitant/es	OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) - Infractions enregistrées par la police selon le Code pénal, le canton, le degré de réalisation et le degré d'élucidation - Population	Dès 2009, actualisation annuelle ; cantons	Les infractions de moyenne intensité renseignent aussi sur la sécurité physique.
Infractions à la loi sur les stupéfiants Unité : Nombre d'infractions pour 1'000 habitant/es	OFS – Statistiques policière cantonales de la criminalité (SPC) > Statistique policière de la criminalité cantonale > choisir un canton > Trouver le rapport annuel de statistique policière de la criminalité > chapitre 3.9 - Population	Dès 2009 (selon les cantons), actualisation annuelle ; cantons	Les infractions à la loi sur les stupéfiants renseignent aussi sur la sécurité de la population. Leur nombre est toutefois grandement influencé par le nombre de contrôles effectués par la police.

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Soc 4](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Soc 5 Répartition des revenus et de la fortune

Indicateur: Contribuables à faible revenu

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Coefficient de Gini du revenu équivalent imposable Unité : Indice	Administration fédérale des contributions > Rubrique « Chiffres-clés statistiques » > Personnes physiques > Cas avec et sans versement d'un impôt fédéral direct > choisir une année → onglet « Kantone – Cantons », colonne « gini_stenka »	Dès 1995-96, actualisation annuelle ; cantons	Le coefficient de Gini est l'une des mesures d'inégalité les plus connues. L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. L'AFC publie le coefficient de Gini calculé sur la base du revenu imposable pour l'impôt fédéral direct depuis 2012 environ.
Fortune imposable nette des personnes physiques Unité : %	Administration fédérale des contributions > Choisir un fichier Excel « Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse » pour une année → onglets 1.4 (part de contribuables par classe de fortune nette) et 1.5 (part de la fortune totale par classe de fortune nette)	Dès 2003, actualisation annuelle ; cantons	La comparaison entre la part de contribuables et la part de fortune nette par classe de fortune nette donne une indication sur la répartition de la fortune dans les cantons. Exemple avec les valeurs pour l'ensemble de la Suisse (dernière ligne du tableau): 28% des contribuables n'ont pas de fortune imposable, près de 30% ont une fortune imposable nette entre 1'000.- et 50'000.- (qui représente 2% de la fortune imposable nette totale), moins de 1% ont une fortune imposable nette de plus de 10 millions de CHF (qui représente 20% de la fortune imposable nette totale). Il faut toutefois tenir compte du fait que la fortune imposable ne tient pas compte ou seulement partiellement d'éléments tels que les droits d'expectative du 2 ^{ème} pilier (voir onglet « Introduction », rubrique 4 « Interprétation de la statistique de la fortune » du fichier de données).
Pauvreté des actifs occupés Unité : %	OFS – Indicateurs MONET 2030	Dès 2007, actualisation annuelle ; Suisse	Le taux de pauvreté des actifs occupés calculé à l'échelle nationale permet de nuancer la valeur de l'indicateur et aborde la thématique des travailleurs pauvres.

Indicateurs directement en lien :

- Soc 9 Taux d'aide sociale (le taux d'aide sociale est utilisé comme indicateur de pauvreté cantonal pour le calcul de la péréquation financière)

Données potentiellement disponibles dans les cantons/villes mais non accessibles de manière centralisée :

- Plusieurs services statistiques cantonaux exploitent et publient pour leur canton respectif les données issues de l'enquête suisse sur la structure des salaires.

Données disponibles seulement pour une partie des cantons :

- Salaire mensuel brut (valeur centrale et intervalle interquartile) selon la formation, la position professionnelle et le sexe, source : enquête suisse sur la structure des salaires. Les données sont disponibles pour les grandes régions ([Région lémanique](#), [Espace Mittelland](#), [Suisse centrale](#), [Suisse du Nord-Ouest](#), [Suisse orientale](#), [Tessin](#), [Zurich](#)) pour les années 2006, 2008 et 2010. Justification : ces données permettent de se faire une idée des différences salariales en fonction de la position professionnelle, de la formation et du sexe.

[**Retour à la thématique Soc 5**](#)

Cluster de la thématique Soc 6 Participation

Indicateur: Participation aux élections et aux votations

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Sous-catégories de l'indicateur Unité : %	OFS – Statistique des votations et des élections fédérales : Participation aux votations populaires fédérales selon les cantons Participation aux élections, 2003 , 2007 , 2011 , 2015 , 2019 Pour télécharger les données : cliquer dans le menu en haut à droite «Informations sur les cartes » puis sur l'icône « Excel »	Dès 1971, actualisation annuelle (votations) ; cantons	L'analyse des sous catégories qui entrent dans le calcul de l'indicateur permet de mieux comprendre son état et son évolution.
Part des femmes élues dans les parlements cantonaux et dans l'exécutif Unité : %	OFS – Statistique des votations et des élections - Elections aux parlements cantonaux: évolution de la part des femmes par canton - Elections aux exécutifs cantonaux: évolution de la part des femmes par canton	Tous les 4 ans depuis 1968 (législatifs) et depuis 1983 (exécutifs) ; cantons	Donne une information sur la participation des femmes aux processus décisionnels.
Part des électeurs inscrits dans la population Unité : Nombre d'électeurs inscrits pour 1'000 habitant/es	OFS – Statistique des élections et des votations - Elections au Conseil national (électeurs inscrits, électeurs et types de bulletins de vote depuis 1975) - Population par âge	Electeurs inscrits : dès 1975, actualisation tous les 4 ans ; Population : dès 1981 cantons	Renseigne sur le potentiel de votantes et de votants et permet de déterminer quelle proportion de la population est exclue de la participation politique directe.

Indicateurs directement en lien :

- Soc 10, Naturalisations

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée:

- Des données détaillées sur la participation, par exemple par objet de votation, sont potentiellement disponible sur les portails web des administrations cantonales et/ou communales.

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Soc 6](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Soc 7 Culture et loisirs

Indicateur: Dépenses en faveur de la culture et des loisirs

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Offre de salles de cinéma Unité : Nombre de salles	OFS – Indicateurs de la culture	Dès 1966, actualisation annuelle ; cantons	Fournit une indication sur la disponibilité et la diversité de l'infrastructure cinématographique.
Offre de musées Unité : Nombre de musées	OFS – Statistique suisse des musées	Dès 2015, actualisation annuelle ; cantons	Fournit une indication sur l'offre muséale.
Part du transport individuel motorisé pour les loisirs Unité : %	OFS, ARE – Microrecensement mobilité et transport (MRMT) > Tableaux > choisir le canton puis le tableau « Distance journalière, temps de trajet journalier et nombre d'étapes selon la classe de moyen de transport et le motif »	2015 ; cantons	Permet d'illustrer le fait que les loisirs peuvent également avoir des effets négatifs.

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée :

- Des données concernant l'offre et les pratiques culturelles et de loisirs sont exploitées et publiées par plusieurs services statistiques cantonaux

Données disponibles seulement pour une partie des cantons :

- Dépenses des ménages pour la catégorie « loisirs et culture », disponibles pour les huit cantons les plus peuplés, données disponibles dès la période 2006-2008 (moyenne), actualisées tous les trois ans, source : [OFS – Enquête suisse sur le budget des ménages \(EBM\)](#)

[Retour à la thématique Soc 7](#)

Cluster de la thématique Soc 8 Formation

Indicateur: Jeunes en formation

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Population résidante permanente de 25 ans et plus, selon la formation achevée la plus élevée. Unité : Nombre de personnes	<u>OFS – relevé structurel (RS)</u> > Fichiers « Population résidante permanente de 25 ans et plus, selon la formation achevée la plus élevée et le canton »	Dès 2010, actualisation annuelle ; cantons	Aborde le niveau de formation selon les critères socio-économiques (statut sur le marché du travail, catégorie socio-professionnelle) et démographiques (sexe, âge, nationalité, passé migratoire).
Taux de non transition de l'école obligatoire vers le degré secondaire II certifiant dans les deux ans qui suivent la fin de l'école obligatoire Unité : %	<u>OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)</u>	2014-2017, 2015-2018 ; cantons	La fin de l'école obligatoire et le passage vers le degré secondaire II constituent à la fois un moment décisif dans la trajectoire éducative des élèves et une charnière complexe dans le système de formation.
Dépenses publiques d'éducation par rapport au PIB, aux dépenses publiques totales et à la population Unité : % ; Milliers de CHF	<u>OFS – dépenses publiques d'éducation</u>	Dès 1990, actualisation annuelle ; cantons	Reflètent les efforts consentis par le canton en faveur de l'éducation.

Indicateurs directement en lien :

- Econ 9 Niveau de qualification

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Soc 8](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Soc 9 Aide sociale

Indicateur: Bénéficiaires de prestations d'aide sociale

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Part des ménages soutenus par l'aide sociale selon le canton et le type de ménage Unité : %	OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)	2014, actualisation annuelle ; cantons	Permet de nuancer la valeur de l'indicateur selon le type de ménage et d'aborder la question des enfants vivant dans des ménages pauvres (ménages avec personne(s) mineure(s)).
Part des bénéficiaires de l'aide sociale dès 15 ans selon le niveau de formation (scolarité obligatoire, secondaire II, tertiaire) Unité : %	OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)	2009, actualisation annuelle ; cantons	Permet d'aborder l'indicateur sous l'angle du niveau de formation.
Taux de pauvreté Unité : %	OFS – Indicateurs MO-NET 2030	2007, actualisation annuelle ; Suisse	Permet de situer la valeur de l'indicateur par rapport au taux de pauvreté national. À noter que le taux d'aide sociale mesure la pauvreté dite « combattue » alors que le taux de pauvreté – qui se calcule en comparant le revenu disponible des ménages à un seuil absolu – comprend les personnes pauvres ne recourant pas aux prestations d'aide sociale (pauvreté « cachée ») ainsi que les personnes percevant l'aide sociale et qui restent malgré tout en dessous du seuil de pauvreté.

Indicateurs directement en lien :

- Econ 2 Niveau des loyers
- Econ 3 Taux de chômage

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Soc 9](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Soc 10 Intégration

Indicateur: Naturalisations

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Sous-catégories de l'indicateur : Acquisition de la nationalité suisse selon le canton, le type d'acquisition, le sexe, l'âge et la nationalité antérieure. Unité : Nombre de personnes	OFS – Statistique de la population et des mariages (STATPOP)	Dès 2011, actualisation annuelle ; cantons	Permet une analyse plus fine des conditions d'octroi de la nationalité suisse en fonction notamment de caractéristiques démographiques.
Part des personnes ayant mentionné une langue nationale comme (une des) langue(s) principale(s) selon le statut migratoire. Unité : %	OFS – Indicateurs de l'intégration	Dès la période 2011-2013, actualisation tous les trois ans ; cantons	Complète l'indicateur en abordant une des composantes culturelles de l'intégration.
Indice de ségrégation spatiale de Duncan et Duncan selon le lieu de naissance et la nationalité. Unité : Indice	OFS – Indicateurs de l'intégration	2011, 2017 ; cantons	Complète l'indicateur en abordant la mixité sociale. L'indicateur permet de se rendre compte du niveau de brassage des populations d'origine différentes au sein d'une même entité spatiale. Une valeur de 0 signifie une distribution parfaitement proportionnelle d'un groupe par rapport à la population totale et une valeur de 1 représente une distribution ségrégative maximale.

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée :

- Personnes disposant d'au moins une personne de confiance, source OFS – ESS, données disponibles pour les cantons ayant augmenté leur échantillon, actualisation tous les 5 ans depuis 1992

Données disponibles seulement pour une partie des cantons :

- Répartition des personnes selon l'intensité de leur soutien social, données disponibles pour l'année 2017 pour 19 cantons, source : [OBSAN, OFS – ESS](#)

[**Retour à la thématique Soc 10**](#)

[Retour à la table des matières](#)

Fiches d'indicateurs Cantons

Cluster de la thématique Soc 11 Egalité des chances

Indicateur: Femmes occupant des positions de cadre

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Modèles d'activité professionnelle : répartition de l'activité professionnelle dans les couples Unité : Nombre de ménages selon modèles	OFS – Relevé structurel (RS) > Fichiers « Modèles d'activité professionnelle: répartition de l'activité professionnelle dans les couples selon les caractères régionaux »	Dès 2012, actualisation annuelle ; cantons	Complète l'indicateur en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes en termes d'activité professionnelle.
Part des femmes dans les parlements cantonaux Unité : %	OFS – Statistique des élections cantonales	Dès période 1972-75, actualisation tous les quatre ans ; cantons	Permet de nuancer l'indicateur en abordant la dimension politique de l'égalité entre hommes et femmes.
Part des femmes dans les gouvernements cantonaux Unité : %	OFS – Statistique des votations et des élections Elections aux exécutifs cantonaux: évolution de la part des femmes par canton	Dès 1983, actualisation tous les quatre ans ; cantons	Permet de nuancer l'indicateur en abordant la dimension politique de l'égalité entre hommes et femmes.

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Soc 11](#)

Cluster de la thématique Soc 12 solidarité interrégionale

Indicateur: Actions d'aide

Élément de cluster proposé	Source	Disponibilité des données	Justification
Disparités de capacité financière des cantons Unité : Points de pourcentage	OFS – Indicateurs MONET 2030	Période 2003-2004, actualisation annuelle dès période 2003-2005 ; Suisse	La disparité des ressources financières des cantons informe sur le potentiel besoin de solidarité financière entre cantons. Plus l'écart type est élevé, plus les disparités inter-cantonales sont élevées.
Péréquation financière des cantons – Paiements au titre de la péréquation des ressources Unité : Milliers de CHF	AFF – Péréquation financière > Choisir l'année → Fichier Excel « paiements 20XX »	Dès 2008, actualisation annuelle ; cantons	La péréquation financière vise à réduire les disparités de capacité financière et le maintien de la compétitivité fiscale des cantons. Cet élément de cluster décrit les montants qui sont versés et/ou reçus par les cantons, selon leur situation en termes de potentiel fiscal (ressources fiscalement exploitables) et de charges socio-démographiques et géo-topographiques. Les cantons à faible potentiel de ressources pénalisés par l'introduction de l'actuel système de péréquation en 2008 bénéficient en outre de la compensation des cas de rigueur, qui disparaîtra totalement en 2036.
Aide publique au développement et dons privés des ONG de la Suisse Unité : Millions de CHF	DDC – Statistique de l'Aide publique au développement > Documents > Aide publique au développement (APD)	Dès 1960, actualisation annuelle ; Suisse	Permet de situer les montants alloués par les cantons et les communes pour l'APD dans l'APD totale de la Suisse.

Indicateurs directement en lien : N/A

Données potentiellement disponibles dans les cantons mais non accessibles de manière centralisée : N/A

Données disponibles de manière centralisée mais seulement pour une partie des cantons : N/A

[Retour à la thématique Soc 12](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Annexe 6 : Liens entre l'Agenda 2030 et le Cercle Indicateurs

[L'Agenda 2030](#) constitue le nouveau cadre de référence international du développement durable, faisant suite à l'Agenda 21. Le référentiel du Cercle Indicateurs (c'est-à-dire la trentaine de champs thématiques illustrés par un – voire deux – indicateurs) a quant à lui été créé au début des années 2000 et est fondé sur une interprétation de l'Agenda 21 à l'échelle des cantons et des villes.

Une analyse a été réalisée pour déterminer dans quelle mesure le référentiel du Cercle Indicateurs est compatible avec l'Agenda 2030. Cette analyse comporte trois parties :

1. Évaluation de la pertinence des cibles de l'Agenda 2030 à l'échelle des cantons et des villes suisses.
2. Etablissement de liens entre les thématiques du Cercle indicateurs et les cibles de l'Agenda 2030
3. Etablissement de liens entre les thématiques du Cercle indicateurs et les cibles de l'Agenda 2030 traduites dans le contexte suisse¹ (état janvier 2019)

Il ressort de cette analyse que près de 95% des thématiques du Cercle Indicateurs peuvent être mises en lien avec au moins une cible (internationale ou suisse) de l'Agenda 2030. À l'inverse, 42% des cibles internationales et 56% des cibles suisses peuvent être mises en lien avec au moins une thématique du Cercle Indicateurs.

Les liens établis entre les thématiques du Cercle Indicateurs et les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030 sont présentés dans cette annexe. Il s'agit d'un document de travail qui ne constitue en aucun cas une référence officielle.

¹ Les cibles suisses sont disponibles sur le [site web de l'ARE](#) (documents « Etat des lieux ODD », Rubriques Target-Information > Bestandesaufnahme des Bundes/ État des lieux au niveau fédéral > Zielsetzung des Bundes/ Objectif fixé par la Confédération)

Thématique Env 1 Biodiversité : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
2.5	By 2020, maintain the genetic diversity of seeds, cultivated plants and farmed and domesticated animals and their related wild species, including through soundly managed and diversified seed and plant banks at the national, regional and international levels, and ensure access to and fair and equitable sharing of benefits arising from the utilization of genetic resources and associated traditional knowledge, as internationally agreed	L'agriculture préserve et favorise la diversité génétique indigène pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les variétés sauvages des espèces utilisées à des fins agricoles. Elle apporte en outre une contribution essentielle à la conservation et à l'utilisation durable de variétés indigènes de plantes agricoles cultivées et de races suisses d'animaux de rente.
6.6	By 2020 protect and restore water-related ecosystems, including mountains, forests, wetlands, rivers, aquifers and lakes	Rétablissement autant que possible, au cours des générations à venir, l'état naturel d'une partie des eaux dont les rives sont fortement bâties, et délimiter pour toutes les eaux un territoire suffisant à n'exploiter que de façon extensive à titre de compensation écologique (surface favorisant la biodiversité à partir de 2014). En outre, les impacts négatifs de l'utilisation de la force hydraulique sur les eaux (régime d'éclusées, charriage, migration des poissons) devront être éliminés autant que possible dans les 20 ans à venir (objectif de politique intérieure).
11.4	Strengthen efforts to protect and safeguard the world's cultural and natural heritage	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
15.1	By 2020 ensure conservation, restoration and sustainable use of terrestrial and inland freshwater ecosystems and their services, in particular forests, wetlands, mountains and drylands, in line with obligations under international agreements	Afin de résérer l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures sont conservées d'ici à 2020 au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.
15.4	By 2030, ensure the conservation of mountain ecosystems, including their biodiversity, in order to enhance their capacity to provide benefits that are essential for sustainable development	Les paysages, les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique sont conservés dans la zone alpine. L'infrastructure écologique visant à améliorer la perméabilité du territoire est renforcée et le paysage évolue en conservant son caractère. L'utilisation de la zone alpine préserve le paysage et la biodiversité.
15.5	Take urgent and significant action to reduce degradation of natural habitat, halt the loss of biodiversity, and by 2020 protect and prevent the extinction of threatened species	D'ici à 2020, l'état de conservation des espèces prioritaires au niveau national est amélioré et leur extinction est enrayer dans toute la mesure du possible. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

15.8	By 2020 introduce measures to prevent the introduction and significantly reduce the impact of invasive alien species on land and water ecosystems, and control or eradicate the priority species	Les espèces exotiques ne mettent pas en danger l'être humain et l'environnement et ne portent pas atteinte à la diversité biologique, ni aux prestations écosystémiques, ni à leur utilisation durable. La propagation des espèces exotiques envahissantes est endiguée et leur réintroduction est empêchée.
15a	Mobilize and significantly increase financial resources from all sources to conserve and sustainably use biodiversity and ecosystems	Les moyens en faveur de la biodiversité provenant de toutes les sources sont fortement augmentés. D'ici à 2020, les effets négatifs sur la biodiversité des incitations financières existantes sont mis en évidence et si possible évités. Des incitations positives nouvelles sont mises en place là où cela est judicieux.

[Retour à la thématique Env 1](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Env 2 Nature et paysage : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
6.6	by 2020 protect and restore water-related ecosystems, including mountains, forests, wetlands, rivers, aquifers and lakes	Rétablissement autant que possible, au cours des générations à venir, l'état naturel d'une partie des eaux dont les rives sont fortement bâties, et délimiter pour toutes les eaux un territoire suffisant à n'exploiter que de façon extensive à titre de compensation écologique (surface favorisant la biodiversité à partir de 2014). En outre, les impacts négatifs de l'utilisation de la force hydraulique sur les eaux (régime d'éclusées, charriage, migration des poissons) devront être éliminés autant que possible dans les 20 ans à venir (objectif de politique intérieure).
11.4	strengthen efforts to protect and safeguard the world's cultural and natural heritage	Le mitage du territoire est freiné et la croissance urbaine n'a lieu qu'à l'intérieur des zones de développement et des corridors prévus. Les terres agricoles et les espaces naturels sont largement protégés contre toute nouvelle construction. Lors du développement urbain, le patrimoine bâti est conservé autant que possible, lors de la rénovation et de la construction, il règne une culture du bâti de grande qualité (objectif de politique intérieure).
15.1	by 2020 ensure conservation, restoration and sustainable use of terrestrial and inland freshwater ecosystems and their services, in particular forests, wetlands, mountains and drylands, in line with obligations under international agreements	Afin de réservé l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures sont conservées d'ici à 2020 au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.
15.2	Lien établi uniquement avec la cible suisse	Les forêts sont gérées et utilisées de manière efficace et proche de la nature en prenant en considération de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable (écologie, social et économie). Elles remplissent toutes leurs fonctions de façon équivalente et sont conservées dans leur étendue et dans leur répartition territoriale.
15.4	by 2030, ensure the conservation of mountain ecosystems, including their biodiversity, in order to enhance their capacity to provide benefits that are essential for sustainable development	Les paysages, les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique sont conservés dans la zone alpine. L'infrastructure écologique visant à améliorer la perméabilité du territoire est renforcée et le paysage évolue en conservant son caractère. L'utilisation de la zone alpine préserve le paysage et la biodiversité.

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

15.5	take urgent and significant action to reduce degradation of natural habitat, halt the loss of biodiversity, and by 2020 protect and prevent the extinction of threatened species	D'ici à 2020, l'état de conservation des espèces prioritaires au niveau national est amélioré et leur extinction est enravée dans toute la mesure du possible. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.
15a	Mobilize and significantly increase financial resources from all sources to conserve and sustainably use biodiversity and ecosystems	Les moyens en faveur de la biodiversité provenant de toutes les sources sont fortement augmentés. D'ici à 2020, les effets négatifs sur la biodiversité des incitations financières existantes sont mis en évidence et si possible évités. Des incitations positives nouvelles sont mises en place là où cela est judicieux.

[Retour à la thématique Env 2](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Env 3 Qualité de l'énergie : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
7.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement ainsi que la résilience des infrastructures nécessaires à cette fin sont assurés (objectif de politique intérieure).
7.2	Increase substantially the share of renewable energy in the global energy mix by 2030	La proportion des énergies renouvelables présentant un bon rapport coût-efficacité dans la consommation énergétique globale est accrue de manière continue. La production indigène moyenne d'électricité issue de la force hydraulique doit atteindre 37'400 GWh/an en 2035, celle issue des autres énergies renouvelables 11'400 GWh/an en 2035 (au moins 4'400 GWh/an en 2020) (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Env 3](#)

Thématique Env 4 Consommation d'énergie : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
7.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement ainsi que la résilience des infrastructures nécessaires à cette fin sont assurés (objectif de politique intérieure).
7.3	Double the global rate of improvement in energy efficiency by 2030	La consommation énergétique moyenne par personne est réduite de 34% par rapport au niveau de l'an 2000 (de 16% en 2020 et de 43% en 2035). La consommation électrique moyenne par personne est réduite de 10% par rapport au niveau de l'an 2000 (de 3% en 2020 et de 13% en 2035) (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Env 4](#)

Thématique Env 5 Climat : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
13.1	Strengthen resilience and adaptive capacity to climate related hazards and natural disasters in all countries	Les risques liés aux changements climatiques sont réduits au minimum, les avantages climatiques sont mis à profit, la population, les biens et les bases naturelles de la vie sont protégées et les capacités d'adaptation de l'économie, de l'environnement et de la société sont augmentées (objectif de politique intérieure)
13.2	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	D'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre sont réduites de 50% par rapport au niveau de 1990, dont au moins 30% par des mesures prises en Suisse (réduction moyenne 2021-2031 de 35 % resp. de 25%).
13.3	Improve education, awareness-raising and human and institutional capacity on climate change mitigation, adaptation, impact reduction and early warning	Les autorités cantonales et communales, les entreprises, les consommateurs, les professionnels, les décideurs et d'autres acteurs sont informés sur les effets des changements climatiques et disposent des compétences opérationnelles appropriées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour s'adapter aux changements climatiques.

[Retour à la thématique Env 5](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Env 6 Consommation des matériaux : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
12.2	By 2030 achieve sustainable management and efficient use of natural resources	Comme contribution au respect des limites planétaires, la surexploitation des ressources naturelles est évitée et l'impact environnemental de la consommation et de la production considérablement est réduit (objectif de politique intérieur)
12.3	By 2030 halve per capita global food waste at the retail and consumer level, and reduce food losses along production and supply chains including post-harvest losses	Pas d'objectif suisse
12.4	By 2020 achieve environmentally sound management of chemicals and all wastes throughout their life cycle in accordance with agreed international frameworks and significantly reduce their release to air, water and soil to minimize their adverse effects	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
12.5	By 2030, substantially reduce waste generation through prevention, reduction, recycling, and reuse	L'impact environnemental des déchets est limité. Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité (objectif de politique intérieure)

[Retour à la thématique Env 6](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Env 7 Régime des eaux : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
6.4	By 2030, substantially increase water-use efficiency across all sectors and ensure sustainable withdrawals and supply of freshwater to address water scarcity, and substantially reduce the number of people suffering from water scarcity	L'alimentation en eau et des débits résiduels convenables sont assurés, malgré la multiplicité des utilisateurs des milieux aquatiques et leurs abords. Une collaboration renforcée entre l'aménagement du territoire et la protection des eaux ainsi qu'une sensibilisation pour une consommation modérée en eau représentent des éléments centraux (objectif de politique intérieure).
6.5	By 2030 implement integrated water resources management at all levels, including through transboundary cooperation as appropriate	La Suisse encourage la gestion intégrée de l'eau par bassins versants et s'engage en faveur de la coopération transfrontière dans ce domaine (objectif de politique intérieure)

[Retour à la thématique Env 7](#)

Thématique Env 8 Qualité de l'eau : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
6.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Suisse assure la préservation des ressources en eaux souterraines pour garantir durablement la qualité de l'eau potable et planifie le maintien de la valeur des infrastructures de distribution d'eau potable (objectif de politique intérieure).
6.3	By 2030, improve water quality by reducing pollution, eliminating dumping and minimizing release of hazardous chemicals and materials, halving the proportion of untreated wastewater and substantially increasing recycling and safe reuse globally	L'équipement ciblé des stations d'épuration des eaux usées (STEP), des grandes STEP dans le bassin versant d'un lac ainsi que d'autres STEP situées sur les cours d'eau charriant une part importante d'eaux usées, doit permettre de traiter d'ici à 2040 plus de 50 % des eaux usées communales de la Suisse en vue de l'élimination des micropolluants. Les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires (PPh) sont réduits de 50% et les eaux sont protégées des atteintes nuisibles (objectif de politique intérieure).
6.5	By 2030 implement integrated water resources management at all levels, including through transboundary cooperation as appropriate	La Suisse encourage la gestion intégrée de l'eau par bassins versants et s'engage en faveur de la coopération transfrontière dans ce domaine (objectif de politique intérieure)
14.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les charges d'azote de l'air et des eaux sont réduites.

[Retour à la thématique Env 8](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Env 9 Utilisation du sol : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
11.3	By 2030 enhance inclusive and sustainable urbanization and capacities for participatory, integrated and sustainable human settlement planning and management in all countries	Les communes et les villes sont développées à l'intérieur du milieu bâti (objectif de politique intérieure).
15.1	By 2020 ensure conservation, restoration and sustainable use of terrestrial and inland freshwater ecosystems and their services, in particular forests, wetlands, mountains and drylands, in line with obligations under international agreements	Afin de résERVER l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures sont conservées d'ici à 2020 au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.

[Retour à la thématique Env 9](#)

Thématique Env 10 Qualité du sol : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
15.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les fonctions du sol sont maintenues à long terme. Les utilisations du sol ne provoquent pas de dégradation et, là où cela est possible, les sols et leur fonctionnalité sont reconstitués.

[Retour à la thématique Env 10](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Env 11 Qualité de l'air : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
3.9	By 2030 substantially reduce the number of deaths and illnesses from hazardous chemicals and air, water, and soil pollution and contamination	Les produits chimiques n'ont aucun effet nuisible sur la santé des êtres humains tout au long de leur cycle de vie. Principal facteur de risque environnemental pour la santé, les émissions de particules fines (PM10) et les émissions des gaz précurseurs sont réduites respectivement de près de 50% par rapport à 2005 (objectif de politique intérieure).
11.6	By 2030, reduce the adverse per capita environmental impact of cities, including by paying special attention to air quality, municipal and other waste management	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
14.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les charges d'azote de l'air et des eaux sont réduites.

[Retour à la thématique Env 11](#)

Thématique Econ 1 Revenu : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
1.2	By 2030, reduce at least by half the proportion of men, women and children of all ages living in poverty in all its dimensions according to national definitions	La pauvreté en Suisse recule à long terme

[Retour à la thématique Econ 1](#)

Thématique Écon 2 Coût de la vie : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
2.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La population a accès à une alimentation saine et équilibrée (objectif de politique intérieure)
2.2	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La population a accès à une alimentation saine et équilibrée (objectif de politique intérieure)
3.8	Achieve universal health coverage (UHC), including financial risk protection, access to quality essential health care services, and access to safe, effective, quality, and affordable essential medicines and vaccines for all	La Suisse pourvoit à la fois à un système de soins de qualité qui soit financièrement supportable et à des conditions favorables à la santé ; le pourcentage de personnes qui renoncent à se faire soigner pour des motifs financiers diminue (objectif de politique intérieure).
11.1	By 2030, ensure access for all to adequate, safe and affordable housing and basic services, and upgrade slums	La proportion de logements à loyer ou prix modérés est maintenue ou augmentée dans les zones à forte demande; les groupes de population défavorisés ont accès à des logements à prix avantageux (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Econ 2](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Econ 3 Marché du travail : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
8.5	By 2030 achieve full and productive employment and decent work for all women and men, including for young people and persons with disabilities, and equal pay for work of equal value	Le potentiel de la main d'œuvre indigène est mieux exploité. Le taux d'activité professionnelle des femmes progresse. Les personnes handicapées sont intégrées au marché du travail. Un salaire égal est versé pour un travail de valeur égale (objectif de politique intérieure).
8.6	By 2020 substantially reduce the proportion of youth not in employment, education or training	On dispose de suffisamment de personnes qualifiées pour assurer la relève et les jeunes ont de bonnes perspectives d'avenir (objectif de politique intérieure).
8.7	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La traite d'êtres humains, le travail forcé et le travail des enfants sont combattus efficacement pour être réduits à un minimum. Les victimes sont identifiées et obtiennent une protection, un accès à une aide juridique et des mesures réparatrices. Les instigateurs du travail forcé, du travail des enfants et de la traite d'êtres humains sont punis, dans la mesure du possible, en conséquence (objectif de politique intérieure)
8.8	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Des conditions de travail décentes et des standards sociaux sont respectés et encouragés (objectif de politique intérieure).
8b	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les jeunes peuvent intégrer rapidement et durablement le marché du travail. Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT est mis en œuvre (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Econ 3](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Econ 4 Investissements : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
9.1	Develop quality, reliable, sustainable and resilient infrastructure, including regional and trans-border infrastructure, to support economic development and human well-being, with a focus on affordable and equitable access for all	La Suisse dispose d'infrastructures de transport et de communication répondant aux besoins, résilientes et disposant d'un financement solide (objectif de politique intérieure).
9.4	By 2030 upgrade infrastructure and retrofit industries to make them sustainable, with increased resource use efficiency and greater adoption of clean and environmentally sound technologies and industrial processes, all countries taking accordance with their respective capabilities	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>

[Retour à la thématique Econ 4](#)

Thématique Econ 6 Utilisation efficace des ressources : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
8.4	Improve progressively through 2030 global resource efficiency in consumption and production, and endeavour to decouple economic growth from environmental degradation in accordance with the 10-year framework of programmes on sustainable consumpt	La surexploitation des ressources naturelles est évitée afin de contribuer au respect des limites planétaires. Les entreprises utilisent efficacement leurs ressources en optimisant la conception de leurs processus de production et de leurs produits et la consommation privée contribue à la réduction de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental qui en résulte (objectif de politique intérieure).
9.4	By 2030 upgrade infrastructure and retrofit industries to make them sustainable, with increased resource use efficiency and greater adoption of clean and environmentally sound technologies and industrial processes, all countries taking accordance with their respective capabilities	Les entreprises utilisent efficacement leurs ressources en optimisant la conception de leurs processus de production et de leurs produits. Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité (objectif de politique intérieure).
12.2	By 2030 achieve sustainable management and efficient use of natural resources	Comme contribution au respect des limites planétaires, la surexploitation des ressources naturelles est évitée et l'impact environnemental de la consommation et de la production considérablement est réduit (objectif de politique intérieur)
12.5	By 2030, substantially reduce waste generation through prevention, reduction, recycling, and reuse	L'impact environnemental des déchets est limité. Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité (objectif de politique intérieure)

[Retour à la thématique Econ 6](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Econ 7 Innovations : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
8.2	Achieve higher levels of productivity of economies through diversification, technological upgrading and innovation, including through a focus on high value added and labour-intensive sectors	L'économie suisse renforce durablement sa productivité du travail et des ressources et stimule sa compétitivité et son esprit d'innovation (objectif de politique intérieure).
8.3	Promote development-oriented policies that support productive activities, decent job creation, entrepreneurship, creativity and innovation, and encourage formalization and growth of micro-, small- and medium-sized enterprises including through access	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
9.5	Enhance scientific research, upgrade the technological capabilities of industrial sectors in all countries, in particular developing countries, including, by 2030, encouraging innovation and substantially increasing the number of research and development workers per 1 million people and public and private research and development spending	La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Econ 7](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Econ 8 Structure économique : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
8.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	L'économie croît durablement par la hausse de la productivité du travail, le renforcement de la résilience de l'économie et la croissance de la productivité des ressources (objectif de politique intérieure).
8.2	Achieve higher levels of productivity of economies through diversification, technological upgrading and innovation, including through a focus on high value added and labour-intensive sectors	L'économie suisse renforce durablement sa productivité du travail et des ressources et stimule sa compétitivité et son esprit d'innovation (objectif de politique intérieure).
8.3	Promote development-oriented policies that support productive activities, decent job creation, entrepreneurship, creativity and innovation, and encourage formalization and growth of micro-, small- and medium-sized enterprises including through access	La Suisse dispose d'un cadre optimal pour la fondation, le développement et la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Econ 8](#)

Thématique Econ 9 Savoir-faire : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
4.4	By 2030, substantially increase the number of youth and adults who have relevant skills, including technical and vocational skills, for employment, decent jobs and entrepreneurship	Faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II. Encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse. Améliorer le choix des études et de la profession (objectif de politique intérieure).
9.5	Enhance scientific research, upgrade the technological capabilities of industrial sectors in all countries, in particular developing countries, including, by 2030, encouraging innovation and substantially increasing the number of research and development workers per 1 million people and public and private research and development spending	La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Econ 9](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Econ 10 Finances publiques : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
17.13	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Suisse respecte les principes que sont des finances équilibrées et une monnaie stable en Suisse. Elle participe au système de surveillance des politiques macroéconomiques et aux actions d'entraide internationale (objectif de politique extérieure)

[Retour à la thématique Econ 10](#)

Thématique Econ 12 Production : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
2.4	By 2030 ensure sustainable food production systems and implement resilient agricultural practices that increase productivity and production, that help maintain ecosystems, that strengthen capacity for adaptation to climate change, extreme weather, drought, flooding and other disasters and that progressively improve land and soil quality	S'appuyant sur les « objectifs environnementaux pour l'agriculture » approuvés par le Conseil fédéral, la Confédération veille à ce que l'évolution de la politique agricole permette de préserver à long terme la capacité de résilience des écosystèmes et des services écosystémiques. L'agriculture se prépare aux changements climatiques, diminue la pollution agricole et les émissions de gaz à effet de serre, favorise la biodiversité et accroît l'efficacité de l'utilisation des ressources, contribuant ainsi à réduire l'empreinte écologique de la Suisse.
8.4	Improve progressively through 2030 global resource efficiency in consumption and production, and endeavour to decouple economic growth from environmental degradation in accordance with the 10-year framework of programmes on sustainable consumption	La surexploitation des ressources naturelles est évitée afin de contribuer au respect des limites planétaires. Les entreprises utilisent efficacement leurs ressources en optimisant la conception de leurs processus de production et de leurs produits et la consommation privée contribue à la réduction de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental qui en résulte (objectif de politique intérieure).
9.4	By 2030 upgrade infrastructure and retrofit industries to make them sustainable, with increased resource use efficiency and greater adoption of clean and environmentally sound technologies and industrial processes, all countries taking accordance with their respective capabilities	Les entreprises utilisent efficacement leurs ressources en optimisant la conception de leurs processus de production et de leurs produits. Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité (objectif de politique intérieure).
12.7	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Confédération prend en considération lors de ses achats publics des biens (produits, services ou ouvrages) qui répondent tout au long de leur durée de vie à des exigences économiques, écologiques et sociales élevées et montre ainsi l'exemple aux autres acheteurs publics ainsi qu'aux consommateurs privés (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Econ 12](#)

Thématique Soc 1 Bruit / qualité de l'habitat : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
11.1	By 2030, ensure access for all to adequate, safe and affordable housing and basic services, and upgrade slums	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
11.6	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La population est protégée contre le bruit et les vibrations de manière à préserver sa santé. Les milieux tranquilles sont protégés et favorisés (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Soc 1](#)

Thématique Soc 2 Mobilité : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
11.2	By 2030, provide access to safe, affordable, accessible and sustainable transport systems for all, improving road safety, notably by expanding public transport, with special attention to the needs of those in vulnerable situations, women, etc.	D'ici à 2023, un accès sans obstacles au système de transport (ST) est garanti (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Soc 2](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 3 Santé : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
2.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La population a une alimentation saine et équilibrée (objectif de politique intérieure)
2.2	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La population a une alimentation saine et équilibrée (objectif de politique intérieure)
3.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Le niveau élevé atteint en matière de protection de la santé et de lutte contre les maladies transmissibles est maintenu (objectif de politique intérieure)
3.4	By 2030 reduce by one-third pre-mature mortality from non-communicable diseases (NCDs) through prevention and treatment, and promote mental health and wellbeing	L'augmentation de la charge de morbidité due aux maladies non-transmissibles et aux maladies mentales est freinée et les décès prématuressont en baisse. Le nombre de suicides devrait être réduit de 25% pour 100 000 habitants d'ici 2030 (objectif de politique intérieure).
3.5	Strengthen prevention and treatment of substance abuse, including narcotic drug abuse and harmful use of alcohol	La proportion de personnes abusant ou dépendant de substances est réduite. Les personnes dépendantes reçoivent l'aide et le traitement dont elles sont besoin. L'accès illicite à des boissons alcooliques pour les mineurs est réduit (objectif de politique intérieure).
3.7	By 2030 ensure universal access to sexual and reproductive health care services, including for family planning, information and education, and the integration of reproductive health into national strategies and programmes	Pas d'objectif suisse
3.8	Achieve universal health coverage (UHC), including financial risk protection, access to quality essential health care services, and access to safe, effective, quality, and affordable essential medicines and vaccines for all	La Suisse pourvoit à la fois à un système de soins de qualité qui soit financièrement supportable et à des conditions favorables à la santé ; le pourcentage de personnes qui renoncent à se faire soigner pour des motifs financiers diminue (objectif de politique intérieure).
3.9	By 2030 substantially reduce the number of deaths and illnesses from hazardous chemicals and air, water, and soil pollution and contamination	Les produits chimiques n'ont aucun effet nuisible sur la santé des êtres humains tout au long de leur cycle de vie. Principal facteur de risque environnemental pour la santé, les émissions de particules fines (PM10) et les émissions des gaz précurseurs sont réduites respectivement de près de 50% par rapport à 2005 (objectif de politique intérieure).

3a	Strengthen the implementation of the World Health Organization Framework Convention on Tobacco Control in all countries, as appropriate	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
3d	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	L'objet et la portée du Règlement sanitaire international (RSI) consistent à prévenir la propagation internationale des maladies, à s'en protéger, à la maîtriser et à y réagir par une action de santé publique proportionnée et limitée aux risques qu'elle présente pour la santé publique, en évitant de créer des entraves inutiles au trafic et au commerce international (objectif de politique intérieure)

[Retour à la thématique Soc 3](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 4 Sécurité : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
3.6	By 2020 halve global deaths and injuries from road traffic accidents	D'ici à 2020, le nombre de tués et de blessés graves sur les routes suisses recule (objectif de politique intérieure).
5.2	Eliminate all forms of violence against all women and girls in public and private spheres, including trafficking and sexual and other types of exploitation	Toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles ont diminué de façon importante (objectif de politique intérieure).
5.3	Eliminate all harmful practices, such as child, early and forced marriage and female genital mutilations	Le mariage forcé et la mutilation génitale féminine (MGF) ont diminué de façon importante (objectif de politique intérieure).
11.1	By 2030, ensure access for all to adequate, safe and affordable housing and basic services, and upgrade slums	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
11.5	By 2030, significantly reduce the number of deaths and the number of people affected and substantially decrease the direct economic losses relative to global gross domestic product caused by disasters, including water-related disasters, with a focus on protecting the poor and people in vulnerable situations	Sur tout le territoire suisse, on recherche un niveau de sécurité comparable pour tous les dangers naturels qui soit écologiquement supportable, économiquement rationnel et socialement acceptable. La capacité de fonctionnement de ses infrastructures critiques assure à la Suisse une résilience permettant d'éviter dans la mesure du possible des défaillances graves et de grande ampleur géographique des infrastructures critiques et des biens et services qui en dépendent et de façon qu'en cas d'incident, l'étendue des dommages reste limitée (objectif de politique intérieure).
11b	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Confédération et les grandes villes renforcent leur collaboration dans le cadre d'une gestion intégrée des risques et de l'adaptation au changement climatique (objectif de politique intérieure)
16.1	Significantly reduce all forms of violence and related death rates everywhere	La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes.
16.2	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les abus sur des enfants, l'exploitation infantile, le trafic d'enfants et toutes les formes de violence à l'encontre les enfants sont réduits (objectif de politique intérieure)

[Retour à la thématique Soc 4](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 5 Répartition des revenus et de la fortune : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
1.2	By 2030, reduce at least by half the proportion of men, women and children of all ages living in poverty in all its dimensions according to national definitions	La pauvreté en Suisse recule à long terme
10.1	By 2030, progressively achieve and sustain income growth of the bottom 40 per cent of the population at a rate higher than the national average	La Suisse favorise la prospérité commune. Elle veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible. La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, en faveur des buts sociaux de la Constitution fédérale (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Soc 5](#)

Thématique Soc 6 Participation : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
11.3	By 2030 enhance inclusive and sustainable urbanization and capacities for participatory, integrated and sustainable human settlement planning and management in all countries	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
16.7	Ensure responsive, inclusive, participatory and representative decision-making at all levels	Les droits politiques sont garantis et les processus de décisions politiques sont démocratiques, participatifs, transparents et justes (objectif de politique intérieure)

[Retour à la thématique Soc 6](#)

Thématique Soc 7 Culture et loisirs : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
8.9	By 2030, devise and implement policies to promote sustainable tourism that creates jobs and promotes local culture and products	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
11.4	Strengthen efforts to protect and safeguard the world's cultural and natural heritage	Le mitage du territoire est freiné et la croissance urbaine n'a lieu qu'à l'intérieur des zones de développement et des corridors prévus. Les terres agricoles et les espaces naturels sont largement protégés contre toute nouvelle construction. Lors du développement urbain, le patrimoine bâti est conservé autant que possible, lors de la rénovation et de la construction, il règne une culture du bâti de grande qualité (objectif de politique intérieure).
11.7	By 2030, provide universal access to safe, inclusive and accessible, green and public spaces, particularly for women and children, older persons and persons with disabilities	Il faut aménager le milieu bâti de façon à répondre aux besoins de la population et, notamment, y ménager de nombreux espaces verts et arborisés ainsi que d'autres espaces ouverts et accessibles propices à l'activité physique. L'environnement immédiat du logement est adapté aux besoins des familles, des enfants, des jeunes et des personnes âgées ou handicapées et leur est accessible en toute sécurité (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Soc 7](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 8 Formation : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
4.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Durant la scolarité obligatoire, tous les enfants acquièrent et développent les connaissances et les compétences fondamentales ainsi que l'identité culturelle qui leur permettront de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale et professionnelle. Au cours de l'enseignement de base gratuit dispensé dans les écoles publiques, chaque élève acquiert la formation de base qui permet d'accéder au degré secondaire II (objectif des cantons).
4.3	By 2030 ensure equal access for all women and men to affordable quality technical, vocational and tertiary education, including university	Une formation de qualité est accessible dans les domaines de la formation générale, de la formation professionnelle et de la formation de degré tertiaire. Celles-ci sont abordables pour tous et ne font aucune discrimination fondée sur le sexe (objectif de politique intérieure).
4.4	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II. Encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse. Améliorer le choix des études et de la profession (objectif de politique intérieure).
4.5	Eliminate gender disparities in education and ensure equal access to all levels of education and vocational training for the vulnerable, including persons with disabilities, indigenous peoples, and children in vulnerable situations	Faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans, y compris ceux qui immigreront à l'âge postscolaire, possèdent un diplôme du secondaire II en Suisse (objectif de politique intérieure).
4.6	By 2030, ensure that all youth and a substantial proportion of adults, both men and women, achieve literacy and numeracy	Encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse. Les personnes peuvent acquérir les compétences de base qui leur font défaut en lecture, écriture et expression orale dans une langue nationale, en mathématiques élémentaires et dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, afin de favoriser leur intégration dans la société et le marché de l'emploi. Faire accroître la demande en mesures de formation dans le domaine des compétences de base: les mesures accueillent un nombre plus important de participants (objectif de politique intérieure).
4.7	By 2030, ensure that all learners acquire the knowledge and skills needed to promote sustainable development, including, among others, through education for sustainable development and sustainable lifestyles, human rights, gender equality, promotion of a culture of peace	Les êtres humains ont les capacités pour contribuer à encourager le développement durable. Celui-ci fait partie intégrante du système FRI et de l'objectif commun de la Confédération et des cantons pour l'espace suisse de formation. Le développement durable est renforcé par le biais

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

	and non-violence, global citizenship and appreciation of cultural diversity and of culture's contribution to sustainable development.	de l'instrument d'encouragement du système FRI et dans le cadre du message sur la coopération internationale. Compte tenu des mesures engagées par les cantons, les communes, l'économie et la société civile, il convient d'encourager en particulier la responsabilité individuelle, l'initiative individuelle des différents acteurs et la capacité de ceux-ci à penser et à agir en tant que multiplicateurs du développement durable (objectif de politique intérieure)
4a	Build and upgrade education facilities that are child, disability and gender sensitive and provide safe, non-violent, inclusive and effective learning environments for all	Les institutions de la formation sont accessibles aux personnes handicapées sans barrières architecturales (objectif de politique intérieure)
5b	Lien établi uniquement avec la cible suisse	La part des femmes dans les filières d'études et les formations professionnelles MINT s'accroît. Le choix des études et de la profession dépend davantage du talent et du potentiel des jeunes ainsi que de la situation sur le marché du travail et moins des stéréotypes de genre et du niveau de formation des parents (objectif de politique intérieure)
8.6	By 2020 substantially reduce the proportion of youth not in employment, education or training	On dispose de suffisamment de personnes qualifiées pour assurer la relève et les jeunes ont de bonnes perspectives d'avenir (objectif de politique intérieure).
13.3	Improve education, awareness-raising and human and institutional capacity on climate change mitigation, adaptation, impact reduction and early warning	Lien établi uniquement avec la cible internationale

[Retour à la thématique Soc 8](#)

Thématique Soc 9 Aide sociale : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
1.2	By 2030, reduce at least by half the proportion of men, women and children of all ages living in poverty in all its dimensions according to national definitions	La pauvreté en Suisse recule à long terme
1.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La couverture est maintenue par les assurances sociales, la consolidation financière et l'adaptation des assurances sociales à l'évolution de la société

[Retour à la thématique Soc 9](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 10 Intégration : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
1.4	By 2030 ensure that all men and women, particularly the poor and the vulnerable, have equal rights to economic resources, as well as access to basic services, ownership, and control over land and other forms of property, inheritance, natural resources, appropriate new technology and financial services, including microfinance	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
4.2	By 2030 ensure that all girls and boys have access to quality early childhood development, care and pre-primary education so that they are ready for primary education	Les enfants bénéficient d'un environnement qui leur permet de développer leur capacité du vivre ensemble, leur sociabilité, leur créativité et leur indépendance et de devenir des adultes indépendants et socialement responsables. Les structures d'accueil extrafamilial de la prime enfance (CITE 01) garantissent un accueil stable et de qualité. Elles soutiennent les possibilités d'expérimentation et de développement ainsi que l'intégration sociale et linguistique des enfants. Tous les enfants peuvent fréquenter gratuitement, pendant au moins deux ans, le jardin d'enfants ou les deux premières années d'un niveau initial (CITE 02 ; pré-primaire). Les programmes de ces années scolaires font partie intégrante des programmes d'études de l'école obligatoire (objectif de politique intérieure).
4.5	Eliminate gender disparities in education and ensure equal access to all levels of education and vocational training for the vulnerable, including persons with disabilities, indigenous peoples, and children in vulnerable situations	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
4a	Build and upgrade education facilities that are child, disability and gender sensitive and provide safe, non-violent, inclusive and effective learning environments for all	Les institutions de la formation sont accessibles aux personnes handicapées sans barrières architecturales (objectif de politique intérieure)
5.5	Ensure women's full and effective participation and equal opportunities for leadership at all levels of decision-making in political, economic, and public life	L'égalité entre femmes et hommes est respectée dans la sphère professionnelle et privée et la participation entière et effective des femmes est assurée à tous les niveaux de décision dans la vie économique, politique et publique (objectif de politique intérieure).
10.2	By 2030, empower and promote the social, economic and political inclusion of all, irrespective of age, sex, disability, race, ethnicity, origin, religion or economic or other status	La Suisse favorise la cohésion sociale (objectif de politique intérieure).

10.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique (objectif de politique intérieure).
10.7	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Assurer l'immigration nécessaire à la prospérité économique, sociale et culturelle de la Suisse. Assurer la protection des réfugiés et des personnes vulnérables en tenant compte des besoins et des vulnérabilités spécifiques des femmes et des enfants. Prévenir la migration irrégulière et intégrer rapidement et durablement les migrants en situation régulière ou acceptés (objectif de politique intérieure).
11.1	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La proportion de logements à loyer ou prix modérés est maintenue ou augmentée dans les zones à forte demande; les groupes de population défavorisés ont accès à des logements à prix avantageux (objectif de politique intérieure).
11.3	By 2030 enhance inclusive and sustainable urbanization and capacities for participatory, integrated and sustainable human settlement planning and management in all countries	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
11.7	By 2030, provide universal access to safe, inclusive and accessible, green and public spaces, particularly for women and children, older persons and persons with disabilities	Il faut aménager le milieu bâti de façon à répondre aux besoins de la population et, notamment, y ménager de nombreux espaces verts et arborisés ainsi que d'autres espaces ouverts et accessibles propices à l'activité physique. L'environnement immédiat du logement est adapté aux besoins des familles, des enfants, des jeunes et des personnes âgées ou handicapées et leur est accessible en toute sécurité (objectif de politique intérieure).
16.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les droits et libertés individuels et la protection contre l'arbitraire par les services de l'État sont garantis (objectif de politique intérieure)
16b	Promote and enforce non-discriminatory laws and policies for sustainable development	Tous les êtres humains sont égaux devant la loi et nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.

[**Retour à la thématique Soc 10**](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 11 Egalité des chances : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
1.4	By 2030 ensure that all men and women, particularly the poor and the vulnerable, have equal rights to economic resources, as well as access to basic services, ownership, and control over land and other forms of property, inheritance, natural resources, appropriate new technology and financial services, including microfinance	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
4.2	By 2030 ensure that all girls and boys have access to quality early childhood development, care and pre-primary education so that they are ready for primary education	Les enfants bénéficient d'un environnement qui leur permet de développer leur capacité du vivre ensemble, leur sociabilité, leur créativité et leur indépendance et de devenir des adultes indépendants et socialement responsables. Les structures d'accueil extrafamilial de la prime enfance (CITE 01) garantissent un accueil stable et de qualité. Elles soutiennent les possibilités d'expérimentation et de développement ainsi que l'intégration sociale et linguistique des enfants. Tous les enfants peuvent fréquenter gratuitement, pendant au moins deux ans, le jardin d'enfants ou les deux premières années d'un niveau initial (CITE 02 ; pré-primaire). Les programmes de ces années scolaires font partie intégrante des programmes d'études de l'école obligatoire (objectif de politique intérieure).
4.3	By 2030 ensure equal access for all women and men to affordable quality technical, vocational and tertiary education, including university	Une formation de qualité est accessible dans les domaines de la formation générale, de la formation professionnelle et de la formation de degré tertiaire. Celles-ci sont abordables pour tous et ne font aucune discrimination fondée sur le sexe (objectif de politique intérieure).
4.5	Eliminate gender disparities in education and ensure equal access to all levels of education and vocational training for the vulnerable, including persons with disabilities, indigenous peoples, and children in vulnerable situations	Faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans, y compris ceux qui immigrent à l'âge postscolaire, possèdent un diplôme du secondaire II en Suisse (objectif de politique intérieure).
4a	Build and upgrade education facilities that are child, disability and gender sensitive and provide safe, non-violent, inclusive and effective learning environments for all	Les institutions de la formation sont accessibles aux personnes handicapées sans barrières architecturales (objectif de politique intérieure)
5.1	End all forms of discrimination against all women and girls everywhere	L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait (objectif de politique intérieure).

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

5.4	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La charge de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial est répartie de manière plus équilibrée entre les sexes (objectif de politique intérieure).
5.5	Ensure women's full and effective participation and equal opportunities for leadership at all levels of decision-making in political, economic, and public life	L'égalité entre femmes et hommes est respectée dans la sphère professionnelle et privée et la participation entière et effective des femmes est assurée à tous les niveaux de décision dans la vie économique, politique et publique (objectif de politique intérieure).
5b	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La part des femmes dans les filières d'études et les formations professionnelles MINT s'accroît. Le choix des études et de la profession dépend davantage du talent et du potentiel des jeunes ainsi que de la situation sur le marché du travail et moins des stéréotypes de genre et du niveau de formation des parents (objectif de politique intérieure)
5c	Adopt and strengthen sound policies and enforceable legislation for the promotion of gender equality and the empowerment of all women and girls at all levels.	La Suisse encourage l'égalité entre les sexes (objectif de politique intérieure)
8.5	By 2030 achieve full and productive employment and decent work for all women and men, including for young people and persons with disabilities, and equal pay for work of equal value	Le potentiel de la main d'œuvre indigène est mieux exploité. Le taux d'activité professionnelle des femmes progresse. Les personnes handicapées sont intégrées au marché du travail. Un salaire égal est versé pour un travail de valeur égale (objectif de politique intérieure).
10.2	By 2030, empower and promote the social, economic and political inclusion of all, irrespective of age, sex, disability, race, ethnicity, origin, religion or economic or other status	<i>Lien établi uniquement avec la cible internationale</i>
10.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique (objectif de politique intérieure).
10.4	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Les inégalités et les différences qui ne sont plus justifiées par l'évolution de la société sont éliminées progressivement lors des futures révisions de la loi (objectif de politique intérieure).

[Retour à la thématique Soc 11](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

Thématique Soc 12 solidarité interrégionale : liens avec les cibles internationales et suisses de l'Agenda 2030

N° cible	Cible internationale	Cible suisse
1.1	By 2030, eradicate extreme poverty for all people everywhere, currently measured as people living on less than \$1.25 a day	La Suisse s'engage à réduire les différentes formes de pauvreté, de vulnérabilité, d'exclusion et d'inégalités dans ses pays partenaires et à créer des perspectives meilleures.
1.4	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	Der Bund unterstützt durch seine internationale Zusammenarbeit die Gewährleistung eines nachhaltigen Zugangs zu Ressourcen und Dienstleistungen für alle, insbesondere in den Bereichen Governance, Beschäftigung, Ernährung, Wasser, Land, Gesundheit und Grund- und Berufsbildung und (Mikro-) Finanzdienstleistungen insbesondere für Frauen und Männer die in Armut leben oder verletzlich sind (ausenpolitische Zielsetzung)
1a	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Confédération soutient la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement par l'aide publique au développement et renforce l'effet de catalyseur de l'aide publique en mobilisant des ressources supplémentaires pour combattre la pauvreté dans toutes ses dimensions (objectif de politique extérieure)
2a	Increase investment, including through enhanced international cooperation, in rural infrastructure, agricultural research and extension services, technology development and plant and livestock gene banks in order to enhance agricultural productive capacity in developing countries, in particular least developed countries	Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération encourage les structures rurales fondamentales, la recherche et le développement agricole, les démarches innovantes, les technologies durables et les services de conseil agricoles (extension services) et s'engage pour le maintien et l'utilisation durable de la biodiversité agricole (objectif de politique extérieure)
4b	By 2020, substantially expand globally the number of scholarships available to developing countries, in particular least developed countries, small island developing States and African countries, for enrolment in higher education, including vocational training and information and communications technology, technical, engineering and scientific programmes, in developed countries and other developing countries	La Suisse continue d'octroyer chaque année environ 300 bourses à de jeunes chercheurs et artistes de l'étranger sur la base de critères d'excellence. Environ la moitié de ces bourses est destinée à de jeunes chercheurs de pays en développement (objectif de politique extérieure)
4c	By 2030, substantially increase the supply of qualified teachers, including through international cooperation for teacher training in developing countries, especially least developed countries and small island developing States	Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération soutient l'amélioration des compétences des enseignants, des formateurs et d'autres responsables de la formation pour que l'enseignement et l'éducation influent favorablement sur les apprenants et qu'ils apportent les résultats nécessaires (objectif de politique extérieure)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

7a	by 2030, enhance international cooperation to facilitate access to clean energy research and technology, including renewable energy, energy efficiency and advanced and cleaner fossil-fuel technology, and promote investment in energy infrastructure and clean energy technology	Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à concevoir des mesures pour accroître l'efficacité énergétique dans les domaines de l'électricité et de la chaleur, et à instaurer des conditions-cadre avantageuses, dont un climat plus favorable aux investissements, pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (objectif de politique extérieure)
7b	By 2030, expand infrastructure and upgrade technology for supplying modern and sustainable energy services for all in developing countries, in particular least developed countries and small island developing States	Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à instaurer des conditions- cadre avantageuses pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et à financer des projets pionniers d'infrastructure apportant une importante plus-value sociale et écologique et non réalisables commercialement, comme l'approvisionnement énergétique à partir de sources d'énergie renouvelables (objectif de politique extérieure)
9a	Facilitate sustainable and resilient infrastructure development in developing countries through enhanced financial, technological and technical support to African countries, least developed countries, landlocked developing countries and small island developing States	Pas d'objectif suisse
9b	Support domestic technology development, research and innovation in developing countries, including by ensuring a conducive policy environment for, inter alia, industrial diversification and value addition to commodities	Pas d'objectif suisse
9c	Significantly increase access to information and communications technology and strive to provide universal and affordable access to the Internet in least developed countries by 2020	La Suisse s'engage en faveur de l'accès à l'internet pour tous, de l'utilisation des TIC dans la lutte contre la pauvreté et de la mise en adéquation des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMS) avec les objectifs du développement durable (ODD) des Nations Unies (objectif de politique extérieure)
10b	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	L'aide publique au développement de la Suisse a comme priorité les pays très pauvres et les États dans des contextes fragiles. Elle met un accent particulier sur les États de l'Afrique subsaharienne.
11a	Support positive economic, social and environmental links between urban, peri-urban and rural areas by strengthening national and regional development planning	La Confédération tient compte des défis communs ou spécifiques de la ville et de la campagne de manière adéquate et s'engage en faveur d'un développement cohérent du territoire (objectif de politique intérieure).
15b	Mobilize significant resources from all sources and at all levels to finance sustainable forest management and provide adequate incentives to developing countries to advance such management, including for conservation and reforestation	Des conditions-cadre favorables encouragent la gestion durable des forêts et l'écoulement du bois. La Confédération et les cantons disposent d'un système de finance-

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons

		ment commun pour l'exécution des mesures concernant la forêt. Les propriétaires forestiers publics et privés sont des partenaires importants (objectif de politique intérieure)
17.2	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Confédération reconnaît en principe l'objectif de 0,7% du revenu national brut ainsi que les objectifs de 0,15% et de 0,2% du revenu national brut en faveur des pays en développement les plus pauvres comme objectifs à long terme pour le montant de l'aide public au développement.
17.3	<i>Lien établi uniquement avec la cible suisse</i>	La Confédération renforce l'effet de catalyseur des moyens de la coopération publique au développement afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement.

[Retour à la thématique Soc 12](#)

[Retour à la table des matières](#)
Fiches d'indicateurs Cantons